

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
*AVIS ET RAPPORTS DU*  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

*PROCESSUS DE LISBONNE :  
CONTRIBUTION DU CONSEIL  
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL À  
LA PRÉPARATION DU  
SOMMET DE PRINTEMPS 2008*

2007



**MANDATURE 2004-2009**

---

**Séance du Bureau du 9 octobre 2007**

---

**PROCESSUS DE LISBONNE :  
CONTRIBUTION DU CONSEIL  
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL À LA  
PRÉPARATION DU SOMMET DE  
PRINTEMPS 2008**

---

**Communication du Conseil économique et social  
présentée au nom du Bureau par M. Jacques Duron,  
au nom de la délégation pour l'Union européenne**



## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>CHAPITRE I COMMUNICATION DU BUREAU À PARTIR DES AVIS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN PRÉPARATION DU SOMMET DE PRINTEMPS 2008.....</b>	<b>7</b>
<b>I - INTÉGRER DE MANIÈRE SYSTÉMATIQUE LES DIMENSIONS ENVIRONNEMENTALES ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS NOS RAISONNEMENTS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET ÉNERGÉTIQUES .....</b>	<b>7</b>
<b>A - METTRE L'ACCENT SUR LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE DANS LES POLITIQUES D'URBANISME ET D'HABITAT .....</b>	<b>8</b>
<b>B - FAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE UN AXE ESSENTIEL DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE .....</b>	<b>9</b>
1. Le développement durable doit devenir un axe prioritaire de la recherche en matière d'agriculture.....	10
2. Inscrire dans la finalité du développement durable l'effort de recherche pour maintenir un haut niveau de productivité .....	11
3. Maintenir une sécurité sanitaire sans faille.....	11
<b>C - ENGAGER LA MUTATION DES TRANSPORTS DE PERSONNES ET DE MARCHANDISES.....</b>	<b>12</b>
1. Engager la mutation des transports.....	12
2. Créer une nouvelle dynamique pour le transport intermodal.....	13
3. Donner à chaque technique intermodale les moyens de son développement. ....	14
<b>D - DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LA DÉMARCHE ENTREPRISE À KYOTO .....</b>	<b>15</b>
1. Un rôle majeur pour l'Union européenne .....	15
2. Maîtriser les émissions du secteur électrique .....	15
3. Concevoir la sortie du pétrole, généraliser l'étiquette énergie et prendre en compte la valeur carbone .....	16
<b>E - DE NOUVELLES BASES POUR L'APRÈS KYOTO .....</b>	<b>17</b>
1. Un engagement planétaire .....	17
2. La mobilisation de l'Union européenne .....	17
3. Recherches et technologies du futur : quelles orientations pour la production et la consommation d'énergie ? .....	18

<b>II - FAVORISER LA PROMOTION D'UNE VÉRITABLE GOUVERNANCE EUROPÉENNE .....</b>	<b>19</b>
A - UNE VÉRITABLE GOUVERNANCE EUROPÉENNE MANQUE AUJOURD'HUI CRUELLEMENT .....	19
B - ACCROÎTRE LES MOYENS BUDGÉTAIRES DE L'UNION .....	20
C - RENFORCER LA COORDINATION DES POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES ET FRANCHIR UN PAS EN DIRECTION DE L'HARMONISATION FISCALE EUROPÉENNE.....	22
D - FAVORISER LE MIEUX-DISANT SOCIAL À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE.....	23
1. L'Union européenne, niveau pertinent de régulation dans la lutte contre le dumping social .....	23
2. Veiller à la cohésion économique et sociale au sein de l'Europe élargie .....	23
E - VERS DE NOUVELLES POLITIQUES EUROPÉENNES COMMUNES : L'EXEMPLE DE L'ÉNERGIE.....	24
<b>III - PROGRESSER DANS L'ÉDIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DU SAVOIR ET DE L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE.....</b>	<b>25</b>
A - DÉVELOPPER LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE POUR CONCILIER GAINS DE PRODUCTIVITÉ ET ACCROISSEMENT DE L'EMPLOI QUALIFIÉ.....	26
1. Combiner la recherche de gains de productivité et le développement de l'emploi qualifié.....	26
2. Développer la formation initiale .....	26
3. Élargir l'accès à la formation continue .....	27
B - INTENSIFIER LA RECHERCHE ET CONFORTER SES LIENS AVEC L'INNOVATION .....	27
1. Investir massivement dans la recherche-développement et l'innovation aux niveaux national et européen .....	27
2. Mettre en œuvre des pôles de recherche et d'enseignement supérieur .....	28
3. Combiner développement et innovation.....	29

C - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SECTORIELS ET LA NÉCESSAIRE STIMULATION DE L'INNOVATION AU SEIN DES PME .....	29
1. Stimuler l'innovation orientée vers les PME.....	29
2. Valoriser les synergies entre recherche publique militaire et recherche privée au service de l'innovation technologique .....	30
3. Augmenter les moyens pour la recherche agricole fondamentale et appliquée.....	30
<b>IV - DÉVELOPPER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE ET EUROPÉENNE .....</b>	<b>31</b>
A - RÉDUIRE LA DETTE PUBLIQUE DE NOTRE PAYS.....	31
B - AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES INTERVENTIONS PUBLIQUES.....	33
C - SOUTENIR L'INVESTISSEMENT.....	33
1. Conduire à leur terme les programmes d'infrastructures et les équipements structurants.....	33
2. Favoriser l'investissement des entreprises et l'apport d'investissements étrangers en France .....	34
D - METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE EUROPÉENNE EN MATIÈRE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE.....	34
1. Mettre en œuvre une stratégie européenne en matière industrielle et face aux délocalisations.....	34
2. Garantir l'équilibre entre liberté des échanges commerciaux internationaux et sauvegarde du marché intérieur européen .....	36
3. Accroître la capacité d'influence de l'Union européenne dans le monde et de la France en Europe .....	36
E - FACILITER LA VIE DES ENTREPRISES ET LE DÉVELOPPEMENT DES PME .....	37
1. Poursuivre les efforts de simplification administrative .....	37
2. Mettre en place en France une stratégie visant à « Mieux légiférer ».....	38
3. Réduire les obstacles à l'internationalisation des PME .....	39
4. Développer l'action en faveur des PME au niveau européen .....	41
5. Organiser le développement agricole .....	42

<b>V - DYNAMISER LA POLITIQUE DE L'EMPLOI.....</b>	<b>42</b>
A - DONNER LA PRIORITÉ À LA CRÉATION D'EMPLOIS .....	42
1. Faire de l'élévation du taux d'emploi une priorité nationale .....	42
2. Construire un cercle vertueux entre progrès de productivité et création d'emplois.....	43
3. Tirer toutes les potentialités des secteurs en devenir en matière de créations d'emplois, notamment de celui des services à la personne.....	43
B - AMÉLIORER L'INSERTION ET MOBILISER LA FORCE DE TRAVAIL EN AUGMENTANT LE TAUX D'EMPLOI .....	45
1. Améliorer les conditions d'emploi des femmes et leur place dans les lieux de décision.....	46
2. Favoriser un meilleur emploi des travailleurs plus âgés .....	46
3. Quel appui pour l'insertion des jeunes ?.....	47
4. Garantir la réalité des droits sociaux au niveau national .....	47
C - SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS .....	48
1. Déterminer les fondements d'un parcours maîtrisé .....	48
2. Repenser les objectifs des parcours professionnels. ....	48
3. Dessiner les composantes d'un nouveau système.....	49
<b>VI - FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE PAR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE DE TOUS .....</b>	<b>50</b>
A - PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE DE TOUS .....	50
1. Améliorer la statistique publique en matière sociale .....	50
2. Dynamiser les négociations sociales .....	51
3. Engager une action déterminée contre la précarité et la pauvreté... ..	52
B - PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX CATÉGORIES DE PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ OU DE FRAGILITÉ ÉCONOMIQUE ET/OU SOCIALE .....	52
1. Favoriser l'insertion des jeunes en difficulté.....	53
2. Améliorer la situation des enfants de harkis et renforcer la lutte contre les discriminations .....	54
3. Réformer les tutelles pour mieux protéger les majeurs vulnérables .....	55



C - CONFORTER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES POUR FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE...	56
1. Conforter les services publics au plan européen et national .....	56
2. Mettre en place une nouvelle réglementation appropriée en matière d'urbanisme commercial.....	57
3. Optimiser les potentialités des diverses formes de tourisme dans la dynamisation du territoire et le développement local.....	58
4. Impulser dans les territoires une nouvelle dynamique du sport, vecteur d'éducation et de lien social .....	59
D - POURSUIVRE ET CONFORTER LE DÉVELOPPEMENT DE L'OUTRE-MER FRANÇAIS .....	60
1. Quelles améliorations concernant la loi de programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003 ? .....	60
2. Le tourisme, une perspective d'avenir pour l'Outre-mer français ..	61
3. Le développement de la pêche, une chance à saisir pour l'Outre-mer français.....	62
<b>CHAPITRE II PREMIÈRES OBSERVATIONS SUR LE PROJET DE RAPPORT DE SUIVI 2007 DU PROGRAMME NATIONAL DE RÉFORME 2005-2008 .....</b>	<b>65</b>
Observations sur l'introduction du projet de <i>Rapport de suivi</i> .....	67
1. Partie 1 du projet de <i>Rapport de suivi</i> : « <i>Créer les conditions d'une croissance soutenable et durable</i> » .....	68
2. Partie 2 du projet de <i>Rapport de suivi</i> : « <i>Le travail au cœur de la politique économique</i> » .....	82
3. Partie 3 du projet de <i>Rapport de suivi</i> : « <i>Construire l'économie de la connaissance et rendre la France plus compétitive</i> » .....	98
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>111</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>113</b>
Annexe 1 : Vote par la délégation pour l'Union européenne, le 2 octobre 2007 .....	115
Annexe 2 : Liste des avis, études et communications du Conseil économique et social ayant été pris en compte dans le premier chapitre de cette communication .....	117
Annexe 3 : Résultats par groupe des scrutins en assemblée plénière, en section ou en délégation des avis, études et communications pris en compte dans le chapitre I de cette communication.....	123

## VIII

Annexe 4 : Autres travaux du Conseil économique et social pris en compte dans le chapitre II de cette communication.....	131
Annexe 5 : Résultats par groupe des scrutins en assemblée plénière et en section des avis et études pris en compte dans le chapitre II de cette communication .....	133
<b>LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>135</b>
<b>TABLE DES SIGLES .....</b>	<b>137</b>

Cette contribution à la préparation du Sommet de printemps 2008 s'inscrit dans le cadre de la saisine permanente confiée par le gouvernement à notre assemblée pour le suivi du *Programme national de réforme 2005-2008* (PNR).

Le 26 juin 2007, le Bureau du Conseil économique et social (CES) a confié à la délégation pour l'Union européenne l'élaboration d'un projet de communication du Bureau à partir des avis du CES en préparation du Sommet de printemps 2008, comme il l'avait déjà fait pour les sommets de printemps 2004, 2005 et 2007, participant ainsi de l'implication du CES dans le suivi régulier de la Stratégie de Lisbonne. Celle-ci a désigné en son sein M. Jacques Duron pour en être le rapporteur<sup>1</sup>.

Pour répondre à l'abondance, à la diversité et à la transversalité des thèmes embrassés par cette stratégie, ce document se fonde sur les propositions pertinentes au regard de la problématique du Sommet de printemps qui se trouvent dans les avis votés depuis un an par notre assemblée, en les présentant de manière synthétique ; il comprend également les premières observations du CES<sup>2</sup> sur le projet de *Rapport de suivi 2007 du PNR*<sup>3</sup>, qui, élaboré par le gouvernement à l'intention de la Commission européenne, analyse la progression de notre pays vers les objectifs de Lisbonne et les mesures adoptées pour y parvenir. Mme Anne-Laure de Coincy, secrétaire général adjoint du Secrétariat général des Affaires européennes (SGAE), en a présenté les grands axes lors de son audition devant la délégation pour l'Union européenne le 11 septembre 2007.

Ce travail est donc complémentaire de la précédente communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2007*, qui se fondait sur les travaux de notre assemblée élaborés lors des dix-huit mois précédents - dont la plupart des éléments sont encore d'actualité - et présentait les premières réactions de notre assemblée au premier *Rapport de suivi du PNR*<sup>4</sup>.

Pour avoir une vue d'ensemble des positions récentes du CES sur la stratégie, il faut donc se référer à ces deux communications.

Cette présentation simplifiée facilite l'accès aux textes intégraux des délibérations de notre assemblée, disponibles sur le site [www.ces.fr](http://www.ces.fr), y compris pour connaître les déclarations et explications de vote des différents groupes, lesquelles expriment la diversité des positions de ces derniers.

Notre assemblée répond ainsi à l'appel lancé à la société civile, au Comité économique et social européen et aux conseils économiques et sociaux nationaux lors des conseils européens de printemps à partir de mars 2005.

---

<sup>1</sup> Le résultat du vote de la communication au sein de la délégation figure en annexe 1.

<sup>2</sup> La liste, les références complètes des avis, études et communications et les résultats des votes des différents groupes sur lesquels s'appuie cette communication se trouvent en annexes 2 et 3.

<sup>3</sup> Qui constitue le second rapport de suivi du PNR, le premier étant celui de 2006.

<sup>4</sup> *Rapport de suivi 2006 du Programme national de réforme 2005-2008*.



## INTRODUCTION

L'année 2007-2008 devrait être stratégique pour l'Europe. Si la consultation sur le traité constitutionnel de mai 2005 avait bloqué pour un temps la dynamique de développement de l'Union européenne (UE), la stratégie du traité modificatif soutenue par le Président de la République a permis le déblocage et favorisé un début de synthèse. La relance du projet communautaire lors du Conseil européen des 21 et 22 juin 2007 à Bruxelles a ainsi clôturé de manière positive la présidence allemande de l'Union ; les options précises arrêtées lors de ce Sommet devraient encadrer les travaux de la Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer, sous la présidence portugaise, les nouveaux projets de traités qui seront soumis à la consultation des États-membres.

2007-2008 devrait être également l'année charnière pour l'élaboration du nouveau cycle du processus de Lisbonne, dont la présidence portugaise fait l'une de ses priorités. En 2000, le Conseil européen avait défini l'objectif stratégique de faire de l'Europe, d'ici à 2010, « *l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable, accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ». L'échéance fixée n'est pas encore atteinte, mais les Programmes nationaux de réforme 2005-2008, mis en place après la révision de la stratégie à mi-parcours, en 2005, pour favoriser l'implication des États-membres approchent de leur terme, avec l'élaboration, dans chaque pays, du second rapport annuel de suivi, en vue de sa transmission, à l'automne, à la Commission européenne.

Le CES français s'est, depuis plusieurs années, impliqué dans le processus de Lisbonne, lui consacrant nombre d'avis et de communications et participant, en 2005 et à nouveau cette année, au travail effectué dans le cadre du réseau interactif entre le Comité économique et social européen (CESE) et les CES nationaux. Cette implication croissante répond à la demande du groupe de haut niveau présidé par M. Wim Kok<sup>5</sup>, reprise à son compte par le Conseil européen à partir de 2005, d'une appropriation nationale du processus de Lisbonne, non seulement par les États-membres, mais aussi par les citoyens, les partenaires sociaux, les associations...

---

<sup>5</sup> Conclusions de rapport du groupe de haut niveau présidé par M. Wim Kok sur la révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne (novembre 2004).

Si le gouvernement n'avait pu, compte tenu des délais, consulter notre assemblée ni les partenaires sociaux sur le contenu du PNR 2005-2008 avant sa présentation à la Commission européenne, il a néanmoins demandé, après les contributions du CES préparatoires au Sommet de printemps 2004 et 2005, qu'un suivi de ce PNR soit effectué par notre assemblée. Celle-ci lui a ainsi livré ses premières réflexions, en septembre 2006, sur le projet de *Rapport de suivi 2006 du PNR* élaboré par le gouvernement, qui a pu en tenir compte avant l'envoi de ce document à la Commission européenne.

Les pouvoirs publics ont à nouveau souhaité, cette année, que cet exercice puisse être effectué quant au projet de *Rapport de suivi 2007 du PNR*, qui vise à analyser la progression de notre pays vers les objectifs qu'il s'est fixé dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne et les mesures mises en œuvre pour y parvenir.

Cette communication s'inscrit ainsi en addition tant avec la précédente qu'avec les divers avis rendus par notre assemblée dans le cadre de la saisine pluriannuelle qui lui a été confiée en décembre 2005 sur le suivi du PNR.

Le présent document comporte, d'une part, une présentation synthétique des principaux éléments concernant la problématique du Sommet de printemps qui se trouvent dans les avis récents votés par le CES, afin que le gouvernement puisse en tenir compte dans les inflexions à apporter à sa politique, dans la perspective de la préparation du nouveau cycle de Lisbonne pour l'après 2008.

Il rassemble, d'autre part, les premières réflexions du CES sur le projet de rapport de suivi 2007 du PNR. Celles-ci ne constituent pas une évaluation, les dix-huit mois écoulés depuis la parution du PNR restant une période trop courte pour mesurer de manière exhaustive les effets éventuels de celui-ci dans les statistiques.

La Méthode ouverte de coordination (MOC), fondée sur une surveillance multilatérale de résultats obtenus au regard des objectifs, rencontre ainsi une difficulté dans l'ajustement de ce timing.

Dans son récent avis sur *La conjoncture économique et sociale 2007*, le CES souligne pour autant que les objectifs de Lisbonne sont encore loin d'être atteints, faute d'une coopération entre les États, de politiques communes et d'engagements des différents gouvernements<sup>6</sup>. Des éléments sur l'évolution de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne sont par ailleurs fournis par la communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*<sup>7</sup>; ce travail relève, pour chacun des domaines et des indicateurs étudiés, les objectifs fixés à Lisbonne, les recommandations du Sommet de printemps 2005 qui a établi le bilan de sa stratégie à mi-parcours, ainsi que les orientations du Programme national de réforme de l'été 2005.

---

<sup>6</sup> Avis *La conjoncture économique et sociale en 2007*, rapporté par M. Philippe Le Clézio (mai 2007), p. 15.

<sup>7</sup> Communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*, rapportée par Mme Anne Duthilleul (mars 2007).

Dans ce document, qui étudie, en niveau et en tendance, une quarantaine d'indicateurs définis par le Conseil européen, le Conseil économique et social relève que notre pays est plutôt bien placé pour :

- au plan économique général, le Produit intérieur brut (PIB) par habitant et le PIB par personne occupée, malgré des niveaux de prix comparés relativement élevés ;
- pour l'innovation et la recherche, la part publique de dépense intérieure de Recherche et développement (R&D), le niveau d'éducation des jeunes, hommes et femmes ;
- pour l'environnement, les trois indicateurs de la liste restreinte retenus par le Conseil européen en 2003 ;
- pour la cohésion sociale, les taux de risque de pauvreté, surtout après transferts sociaux, et la dispersion des taux d'emplois régionaux.

En revanche, le Conseil économique et social fait état de sa préoccupation, au vu des indicateurs de la Stratégie de Lisbonne, du fait de la persistance en France des faiblesses suivantes :

- sur l'emploi en général, le taux d'emploi global des 18-64 ans et les questions liées au travail à temps partiel des femmes ;
- le taux d'emploi des « seniors » de 55 à 64 ans, des femmes et surtout des hommes de 60 à 64 ans ;
- sur l'inclusion sociale, le taux de chômage de longue durée et la part de personnes vivant dans un ménage sans emploi ;
- pour l'innovation et la recherche, et plus largement la réforme économique, les dépenses de recherche et les investissements du secteur privé, le taux d'utilisation d'internet par les ménages et la part des brevets déposés au plan mondial<sup>8</sup>.

Cet apport a été enrichi au cours des derniers mois par plusieurs des avis entrepris dans le cadre de la saisine permanente confiée au CES pour le suivi du PNR. Ceux-ci permettant d'éclairer plusieurs de ses aspects importants, certains de leurs enseignements sont repris dans le cadre des différents volets de cette communication, articulés selon les grands axes de la Stratégie de Lisbonne.

---

<sup>8</sup> Des données quantitatives complémentaires, beaucoup plus détaillées et approfondies, figurent dans la communication du CES *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*, rapportée par Mme Anne Duthilleul (mars 2007).

Pour le CES, **la plus grande attention doit en effet être apportée au fait que le processus de Lisbonne repose sur l'équilibre entre ses trois piliers économique, social et environnemental, sa réussite dépendant d'une synergie permanente entre ces trois dimensions.** Le souci de ce nécessaire équilibre devra être pris en compte par la présidence portugaise dans la démarche qu'elle a entreprise pour favoriser la préparation du nouveau cycle de Lisbonne qui devrait être lancé en 2008.



## **CHAPITRE I**

### **COMMUNICATION DU BUREAU À PARTIR DES AVIS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN PRÉPARATION DU SOMMET DE PRINTEMPS 2008**

#### **I - INTÉGRER DE MANIÈRE SYSTÉMATIQUE LES DIMENSIONS ENVIRONNEMENTALES ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS NOS RAISONNEMENTS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET ÉNERGÉTIQUES**

Le Programme national de réforme 2005-2008 (PNR), s'inscrivant dans la logique de la priorité accordée par le Conseil européen de mars 2005 à la compétitivité économique et à l'emploi par rapport au social et à l'environnement, donne à la dimension environnementale une place relativement limitée : la promotion d'une « *croissance respectueuse de l'environnement* » constitue seulement l'un des six points de son premier axe : « Créer les conditions d'une croissance durable ». Quatre objectifs sont retenus à ce titre par le PNR : lutter contre le changement climatique ; intégrer la dimension économique et la préoccupation écologique ; réduire les pollutions locales ; mieux prévenir les risques sanitaires dus aux pollutions<sup>9</sup>.

Pour le Conseil économique et social, la dimension environnementale constitue, depuis le Sommet de Göteborg, un volet essentiel de la Stratégie de Lisbonne, dont la réussite repose sur l'équilibre et la synergie permanente entre ses trois piliers économique, social et environnemental<sup>10</sup>.

Aussi, notre assemblée a choisi de consacrer une part importante de ses travaux récents à cette dimension ; dans son avis sur *La conjoncture économique et sociale en 2007*, elle souligne ainsi la nécessité de prendre acte de la plus grande perception des questions environnementales, de favoriser leur prise en compte par tous les acteurs de la société et de mettre tout en œuvre pour faire progresser une gouvernance mondiale de ces problèmes dont le traitement dépasse l'échelle nationale<sup>11</sup>.

---

<sup>9</sup> Communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2007*, rapporté par M. Jacques Duron, p. 31.

<sup>10</sup> Communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2007*, p. 5.

<sup>11</sup> Avis *Conjoncture économique et sociale en 2007*, rapporté par M. Philippe Le Clézio, p. 6.

Elle implique également des initiatives au niveau national, articulant la production, les bâtiments, les transports, la consommation des ressources naturelles, la gestion des déchets : économies d'énergie, développement des énergies renouvelables et des alternatives au pétrole (ou au charbon), - en tenant compte des questions de temporalité et en organisant un débat citoyen - économie d'eau et amélioration de son traitement...<sup>12</sup>

Pour le CES, le souci de l'équilibre écologique et de la préservation de l'environnement ne doit pas seulement être perçu comme un handicap. Ce peut être aussi un atout à condition que les acteurs soient pleinement sensibilisés à ce défi : la lutte contre le réchauffement climatique est, en effet, porteuse du développement d'activités nouvelles et donc d'emplois. Dans ce contexte, les entreprises doivent savoir saisir les opportunités pour conquérir des marchés, les pouvoirs publics ayant un rôle d'accompagnement essentiel à jouer vis-à-vis des plus petites d'entre elles.

Il n'est toutefois pas certain que l'évolution des prix du pétrole et du gaz oriente spontanément le système énergétique vers des substituts moins polluants. L'accent doit donc être mis particulièrement sur la maîtrise de la demande d'énergie, en particulier dans le bâtiment et les transports, en trouvant le bon équilibre entre les mesures incitatives, les signaux-prix au travers de la fiscalité écologique et la réglementation. Il revient aux pouvoirs publics de panacher ces différentes modalités d'action en faveur d'une meilleure prise de conscience, conformément aux orientations du Livre vert de la Commission<sup>13</sup>.

#### A - METTRE L'ACCENT SUR LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE DANS LES POLITIQUES D'URBANISME ET D'HABITAT

Pour le Conseil économique et social, il importe que des **décisions pérennes soient prises et annoncées rapidement**, de telle sorte que les acteurs, les consommateurs et les professionnels, soient en mesure de les appliquer sans heurts dans des délais raisonnables.

Dans le domaine de l'habitat en particulier, des efforts doivent être accomplis pour améliorer la connaissance des premiers comme des seconds des modèles de construction limitant la consommation d'énergie et des dispositifs d'aide qui existent déjà<sup>14</sup>. Les efforts prioritaires énoncés pour le Plan climat doivent concerner au premier chef le parc ancien et être systématiquement pris en compte dans tout programme de rénovation de l'habitat. Les efforts budgétaires et financiers doivent impérativement être dégagés à cet effet.

<sup>12</sup> Avis *Croissance potentielle et développement*, rapporté par M. Pierre Duhaucourt, (janvier 2007), p. 12.

<sup>13</sup> Avis *Conjoncture économique et sociale en 2007*, rapporté par M. Philippe Le Clézio, p. 8.

<sup>14</sup> Avis *Conjoncture économique et sociale en 2007*, rapporté par M. Philippe Le Clézio, p. 9.

Pour notre assemblée, le Plan climat 2006-2008 doit à cet égard s'ordonner autour des priorités suivantes :

- généraliser progressivement le diagnostic thermique et les bilans carbone à l'ensemble du parc bâti, en commençant par le parc public ;
- élaborer une réglementation, compréhensible par tous, dont l'objectif de réduction par quatre des émissions de Gaz à effet de serre (GES) est immédiatement applicable pour tout programme de construction neuve, public ou privé, et mise en œuvre sur quinze ans pour le parc existant ; une attention spécifique doit être portée à la situation particulière de l'Outre-mer au regard des conséquences du réchauffement climatique ;
- accroître sensiblement l'effort budgétaire de l'État et des collectivités en le concentrant sur la diffusion de l'innovation dans le parc existant par la formation des acteurs et la recherche ;
- impulser la dynamique nécessaire à la rénovation du parc existant en assignant des objectifs convergents et cohérents à la politique des crédits d'impôts, au marché des certificats d'énergie, aux politiques fiscales locales et à la création de produits bancaires spécifiques ;
- intensifier sensibilisation, débat public, communication tant au niveau national que local par le recours systématique aux Partenariats publics-privés (PPP) ;
- renforcer les pouvoirs et les moyens de la Mission interministérielle sur l'effet de serre (MIES) et donner à la collectivité régionale un rôle de chef de file dans la coordination des politiques territoriales<sup>15</sup>.

La rénovation des politiques de la ville et, plus généralement, des politiques d'urbanisme, doit être conduite en cohérence totale avec les impératifs de maîtrise d'énergie. Cela implique autant d'agir sur le coût du foncier que sur la conception des transports et des programmes d'urbanisation.

#### **B - FAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE UN AXE ESSENTIEL DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

Le développement durable doit être l'axe essentiel des actions du développement agricole en matière d'enseignement, de recherche, d'expérimentation et d'application.

Le développement durable s'entend comme le principe de permettre aux générations futures de vivre dans des conditions satisfaisantes au niveau environnemental, économique, social et sanitaire. Depuis le Sommet de Johannesburg, en 2002, la santé est entrée dans la logique du développement durable.

---

<sup>15</sup> Avis *Les politiques de l'urbanisme et de l'habitat face aux changements climatiques*, rapporté par M. Paul de Viguierie (avril 2006), p. 57.

### **1. Le développement durable doit devenir un axe prioritaire de la recherche en matière d'agriculture**

L'attente du consommateur est forte dans le domaine de **l'utilisation des produits phytosanitaires** et de la protection des cultures. De ce fait, les efforts de recherche doivent être redoublés pour une **utilisation plus efficace et économe des intrants** et pour en étudier les effets sur la santé, notamment au niveau du producteur, qu'il soit exploitant ou salarié, en réduisant les risques de maladies professionnelles, et sur l'environnement. Le Conseil économique et social juge nécessaire que la recherche agronomique française fasse de la réduction de la dépendance de l'agriculture à l'égard de ces produits l'une de ses priorités.

Outre la problématique des résidus dans l'eau, l'évolution du climat laisse présager une augmentation de la fréquence des canicules. Les conséquences sur les pénuries d'eau se verraient décuplées dans les prochaines années, avec les conflits d'usage qui en résulteraient.

**Une véritable politique de gestion des ressources naturelles en eau** doit être encouragée pour stocker l'eau quand elle est abondante, au profit des périodes de sécheresse. Le CES estime que, outre des pratiques culturales plus mixtes à encourager, la recherche agronomique, y compris en matière de biogénétique, doit pouvoir permettre de développer des variétés et des techniques plus économes en eau.

L'énergie représente un pourcentage non négligeable des coûts de production agricoles. **Les efforts de recherche sur les économies d'énergie doivent être poursuivis.** Les autres pistes en matière d'énergies alternatives sont à développer, tant dans la filière bois qu'en matière de biomasse d'origine végétale ou animale ainsi qu'en matière de méthanisation. Dans le domaine des biocarburants, les recherches doivent se poursuivre pour une contribution accrue dans la lutte contre les effets de serre, tant sur les rendements de plantes que sur la réduction des intrants. Mais c'est surtout sur les moyens de l'utilisation complète de la plante et de la valorisation des résidus organiques que des gains probants permettront le développement de l'utilisation des céréales dans les bioénergies, sans pour autant restreindre leur utilisation alimentaire<sup>16</sup>.

La France et l'Europe ont pris du retard. Le CES souhaite que l'effort de recherche soit renforcé en France et devienne une priorité au niveau de la recherche européenne.

---

<sup>16</sup> Avis *Quels besoins en service pour l'agriculture du XXI<sup>e</sup> siècle*, rapporté par M. François Heyman (février 2007), pp. 16 à 18.

## **2. Inscrire dans la finalité du développement durable l'effort de recherche pour maintenir un haut niveau de productivité**

Il convient par ailleurs de maintenir un haut niveau de productivité. Le Conseil économique et social considère que l'effort de recherche pour améliorer les rendements tant au niveau végétal qu'au niveau animal doit continuer tout en s'inscrivant dans une logique de développement durable. Il insiste sur le volet social, notamment par un volet prévention, indispensable à tout engagement dans le cadre du développement durable. Ceci implique qu'il faut assurer de meilleures conditions de travail et de santé aux travailleurs (exploitants et salariés).

Le développement durable doit également constituer un axe prioritaire de l'enseignement agricole. Si majoritairement, les questions environnementales sont intégrées dans l'enseignement agricole, aujourd'hui, la logique de développement durable reste insuffisamment prise en compte. Le CES propose qu'il soit intégré dans les référentiels de formation initiale et continue<sup>17</sup>.

## **3. Maintenir une sécurité sanitaire sans faille**

La sécurité sanitaire des aliments et leur traçabilité sont une nécessité absolue pour les produits fabriqués en France comme pour les produits importés. Il revient à l'État, dans son rôle régalien de sécurité, d'en assurer l'effectivité. La sécurité sanitaire des aliments ne peut pas être abordée par la voie de la simplification et de l'allègement des procédures, mais comme un investissement indispensable. Les moyens des services de l'État pour assurer ces missions doivent être renforcés.

Par ailleurs, l'État et l'Union européenne doivent conserver la maîtrise de la réglementation et des normes, par leurs définitions et leurs contrôles, ce qui nécessite de conserver une capacité d'expertise, dans le cadre d'une veille sanitaire et dans le contrôle *a priori*, notamment lors des mises sur le marché.

Les préoccupations de traçabilité étant aujourd'hui largement partagées, le développement de l'autocontrôle devient une nécessité. Il pourrait être utile de développer la certification des contrôles par des organismes associatifs, à l'instar de ce qui est fait en comptabilité pour assurer la gestion, afin d'aider les exploitations à remplir leurs obligations en matière de qualité et de sécurité<sup>18</sup>.

Notre assemblée souligne aussi l'intérêt d'une gestion horizontale de l'offre pour limiter les effets de surproduction, notamment au niveau européen, et d'une montée en puissance des interprofessions, qui ouvre en la matière un vaste champ de coopération et d'action, notamment pour définir les conditions d'une amélioration de la qualité, de la traçabilité et de l'efficacité logistique<sup>19</sup>.

<sup>17</sup> Avis *Quels besoins en service pour l'agriculture du XXI<sup>e</sup> siècle*, pp. 18 et 19.

<sup>18</sup> *Ibid.*, pp. 19 et 20.

<sup>19</sup> Avis *Consommation, commerce et mutations de la société*, rapporté par M. Léon Salto, (février 2007), pp. 32 et 33.

## C - ENGAGER LA MUTATION DES TRANSPORTS DE PERSONNES ET DE MARCHANDISES

**1. Engager la mutation des transports**

Une mutation profonde des transports doit s'engager.

Notre assemblée préconise à cette fin cinq politiques simultanées et complémentaires :

- la réduction des consommations unitaires des véhicules, ce qui implique une offre d'automobiles mieux adaptée à leur usage réel (urbains, routiers...) et des progrès techniques pour obtenir un meilleur rendement des moteurs à combustion interne ;
- le recours aux bio-carburants, conformément aux objectifs communautaires pour 2010 ;
- les motorisations électriques et/ou « hydrogène », possibles grâce aux progrès significatifs réalisés dans les batteries ou à travers le véhicule hybride et par le développement des recherches sur la filière hydrogène ;
- le développement des transports collectifs, des modes doux en zones urbaines, du train, du transport combiné et du fret maritime, fluvial, ferroviaire, pour assurer les échanges de longue distance, (nationaux et internationaux) de marchandises ;
- la mobilisation des politiques d'aménagement du territoire et une optimisation d'ensemble du secteur transport, conduisant à une maîtrise de la mobilité contrainte quotidienne par une plus grande mixité des fonctions urbaines.

Les politiques à conduire dans ce secteur doivent faire appel à un effort de recherche considérable, à une harmonisation des réglementations et des normes, à une amélioration des comportements individuels et collectifs, à un engagement des finances publiques dans les infrastructures collectives, mais aussi à des efforts d'investissements de la part des entreprises<sup>20</sup>.

Notre assemblée estime par ailleurs qu'il serait opportun d'étudier la substitution d'une taxe carbone progressive en fonction des émissions de gaz carbonique à tout ou partie de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Mais l'institution d'une telle taxe devrait s'accompagner à la fois d'une offre accrue de transport en commun et, pour être socialement juste, de mesures de compensation pour les personnes contraintes d'utiliser leur véhicule<sup>21</sup>.

<sup>20</sup> Avis *Les enjeux de l'après Kyoto*, rapporté par Mme Élyane Bressol, (avril 2006), pp. 31 à 33.

<sup>21</sup> Avis *Conjoncture économique et sociale en 2007*, rapporté par M. Philippe Le Clézio, p. 9.

En matière de sécurité routière, le CES souligne la nécessité de penser autrement la ville pour pouvoir réaménager les flux et les modes de transports et note l'émergence de la notion de mobilité durable au niveau de l'Union européenne pour faciliter la prise en compte de la complexité des problèmes de circulation, de transports et de gestion des déplacements dans les territoires. Il formule des propositions visant notamment à continuer à sécuriser les véhicules et les infrastructures, à aménager l'espace pour améliorer les conditions de cohabitation de tous les usagers, à développer la prévention pour poursuivre l'évolution du comportement des usagers ainsi qu'à renforcer la coordination des divers acteurs, à travers, entre autres, des coopérations accrues entre niveaux national et européen<sup>22</sup>.

## 2. Créer une nouvelle dynamique pour le transport intermodal

Quant aux transports de marchandises, le CES considère que l'objectif de rééquilibrage modal en faveur des modes de transport alternatifs au tout routier affiché tant par la Commission européenne que par la France passe essentiellement par le développement de l'intermodalité<sup>23</sup>.

Pour développer celle-ci dans ses créneaux de pertinence, un **environnement général favorable à son développement** devrait être créé :

- par une **régulation de la concurrence entre les différents modes**, passant par une harmonisation européenne des règles relatives au transport routier<sup>24</sup>, par la mise en place en coordination européenne d'une redevance d'usage des infrastructures routières sur les grands axes structurants actuellement non soumis à péage, ainsi que par un accompagnement réglementaire ciblé de l'intermodalité ;
- par la création d'un droit européen de l'intermodalité soumettant à un même régime juridique l'acheminement au sein de l'Union et/ou entre pays de l'Union d'une unité de chargement intermodal quel que soit le mode terrestre ou maritime utilisé ;
- par la diversification des moyens de financement des infrastructures de transport et de manutention intermodales, notamment par le recours au partenariat public-privé, et par la concentration des subventions à l'exploitation sur les projets les plus porteurs en termes de massification des volumes à transporter.

---

<sup>22</sup> Avis *Sécurité routière et circulation : la responsabilité des différents acteurs*, rapporté par M. Philippe Da Costa (juin 2007), pp. 8 et 9.

<sup>23</sup> Avis *Une nouvelle dynamique pour le transport intermodal*, rapporté par M. Christian Rose (novembre 2006), pp. 5 et 6.

<sup>24</sup> *Ibid.*, pp. 6 et 7.

### 3. Donner à chaque technique intermodale les moyens de son développement.

Le **transport combiné rail-route** devrait ainsi notamment être redynamisé :

- par la création de structures communes regroupant des chargeurs, des transporteurs routiers et ferroviaires et des gestionnaires de terminaux ;
- par la réalisation d'un espace ferroviaire européen fondé sur l'interopérabilité des systèmes (techniques, de sécurité et de signalisation), sur la création d'un système de localisation des wagons ainsi que sur la polyvalence des personnels des entreprises ferroviaires ;
- par le rééquilibrage sur le réseau national entre le transport ferroviaire de voyageurs et le transport ferroviaire de fret ;
- par l'institution d'une instance de régulation indépendante des opérateurs ferroviaires et des autorités organisatrices de transport, chargée d'arbitrer les conflits en matière d'attribution des sillons ;
- par l'affectation de personnels et de matériels de traction dédiés au transport combiné rail-route<sup>25</sup>.

Le développement du transport fluvial de conteneurs devrait être accompagné :

- en optimisant la desserte terrestre fluviale des ports maritimes, en particulier en dotant Port 2000 de l'écluse fluviale en grand gabarit inscrite au titre des priorités du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 18 décembre 2003 ;
- en encourageant le transport combiné fleuve/route par le développement d'unités européennes de chargement intermodales normalisées, compatibles également avec le transport ferroviaire.

L'émergence des autoroutes de la mer devrait pour sa part être soutenue :

- par une coordination de tous les acteurs privés et publics depuis la conception du projet en passant par sa réalisation financière et jusqu'à son exploitation ;
- par le recours aux fonds publics pour financer tout ou partie des investissements en navire et/ou par l'utilisation du régime du Service d'intérêt économique général (SIEG) pour exploiter les autoroutes de la mer<sup>26</sup>.

---

<sup>25</sup> Avis *Une nouvelle dynamique pour le transport intermodal*, pp. 7 à 12.

<sup>26</sup> *Ibid.*, pp. 14 à 16.



## D - DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LA DÉMARCHE ENTREPRISE À KYOTO

### 1. Un rôle majeur pour l'Union européenne

Notre assemblée soutient l'objectif consistant à réduire d'au moins 20 % les émissions de Gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020 par rapport à 1990, avec un quota global européen minimum d'énergies renouvelables porté à 20 %. La répartition de cette « contrainte » entre les États-membres reste à faire en tenant compte de la part importante du nucléaire, non émetteur de CO<sub>2</sub>, dans la consommation française d'énergie. Il convient également de souligner l'objectif d'amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique en Europe.

Dans cette perspective, il est essentiel que soit réformé le marché des quotas d'émissions de CO<sub>2</sub>, à l'issue de la période 2008-2012, afin que le cours de la tonne de carbone constitue bien une incitation à investir dans des modes de production plus respectueux de l'environnement. Il faut pour cela accroître les ressources dédiées à la recherche et au développement afin de parvenir à des solutions nouvelles et viables économiquement<sup>27</sup>.

L'Union se doit cependant d'aborder la question des effets à court terme de sa politique volontariste sur la compétitivité des pays qui la composent en étudiant la possibilité, les modalités et les conséquences de la création d'une taxe sur les importations en provenance des pays non coopératifs incitant par là-même ceux-ci à s'impliquer davantage. Son produit pourrait constituer une ressource propre du budget européen destinée à soutenir les projets industriels et de recherche en matière d'économies d'énergies et d'énergies moins ou non émettrices de CO<sub>2</sub>. La situation spécifique des pays émergents devrait être prise en considération au travers d'accords de coopération incluant des transferts contrôlés de technologie<sup>28</sup>.

### 2. Maîtriser les émissions du secteur électrique

Aucun scénario de réduction forte des émissions ne peut être exclusivement fondé sur la simple substitution de combustibles fossiles. La seule voie rendant acceptable une telle substitution lui associerait la **séquestration du CO<sub>2</sub>**, techniquement possible, mais dont la faisabilité dépendra en grande partie de son coût.

Si l'on veut permettre au **charbon** de jouer son rôle stratégique au niveau de la sécurité énergétique mondiale, il faudra relever les défis environnementaux pour parvenir au « charbon propre ». Les recherches devront s'intensifier et s'accélérer, ce qui ne peut être envisagé qu'en associant tous les pays intéressés, en combinant coopération et transferts technologiques.

---

<sup>27</sup> Avis *Conjoncture économique et sociale en 2007*, p. 7.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 8.

La production d'électricité sans émission de gaz carbonique est actuellement possible avec le nucléaire et les énergies renouvelables. La solution d'avenir passe par l'utilisation complémentaire de ces sources. Cependant, aujourd'hui, seul le **nucléaire** peut assurer une production massive d'électricité<sup>29</sup>.

Conformément aux recommandations de notre assemblée dans l'avis sur le *Projet de loi sur la gestion des matières et des déchets radioactifs*, les recherches doivent être poursuivies de façon active sur les trois axes que représentent la transmutation/séparation poussée, le stockage géologique profond et l'entreposage en surface ou sub-surface<sup>30</sup>. Depuis lors, la loi de programme relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs a été votée par le parlement et promulguée le 28 juin 2006, reprenant bon nombre de nos recommandations, en vue de la prolongation d'une démarche jugée exemplaire.

Parallèlement, les recherches pour développer de nouveaux réacteurs produisant moins de déchets et améliorant le rendement des combustibles radioactifs doivent être poursuivies en respectant les principes de précaution et de transparence.

Une fois les conditions de sécurité - de tous niveaux - réunies, il pourrait être envisagé d'inclure le nucléaire pour une production électrique dans le cadre de négociations post-2012 du protocole de Kyoto, au sein des mécanismes de flexibilité. Le développement des énergies renouvelables participant à la production électrique doit être accéléré<sup>31</sup>.

### **3. Concevoir la sortie du pétrole, généraliser l'étiquette énergie et prendre en compte la valeur carbone**

Nous sommes à l'aube d'une période de transition à l'égard de la gestion du pétrole. On peut augurer que, de plus en plus au cours du XXI<sup>e</sup> siècle, on privilégiera une utilisation plus efficace de la ressource pétrolière, notamment conventionnelle, réservée aux productions nobles telles que la chimie et encore, probablement, par certains types de transport (aérien, notamment). Il faut se préparer à cette substitution.

Un effort massif d'économies et de rationalisation de la consommation d'électricité est à engager dans les secteurs domestique et tertiaire. Le progrès technique doit investir ces usages diffus aux consommations unitaires faibles, certes, mais qui font masse. L'expérience réussie de l'étiquette énergie pour l'électroménager milite en faveur de sa généralisation et de sa systématisation. En outre, son harmonisation au niveau européen, voire mondial, conforterait ses performances.

---

<sup>29</sup> Avis *Les enjeux de l'après Kyoto*, pp. 28 et 29.

<sup>30</sup> Avis *Projet de loi sur la gestion des matières et des déchets radioactifs*, rapporté par Mme Anne Duthilleul (mars 2006), pp. 9 et 20.

<sup>31</sup> Avis *Les enjeux de l'après Kyoto*, pp. 29 et 30.

Une réflexion s'impose sur l'internalisation de la valeur carbone et son impact sur les coûts de production. L'existence d'un prix du carbone devrait permettre de réduire l'écart entre le coût des technologies sobres en carbone et les autres, développées sur la base des énergies fossiles. La mise en place d'un signal prix à long terme est donc essentielle pour canaliser le progrès technique dans un sens favorable à l'environnement.

## E - DE NOUVELLES BASES POUR L'APRÈS KYOTO

### 1. Un engagement planétaire

L'objectif est de parvenir à une participation internationale très étendue, fondée sur des responsabilités communes mais différenciées et sur les capacités respectives de chaque pays. À l'égard des pays en développement, la coopération doit être renforcée et adaptée au niveau d'avancement économique et industriel des États, et se construire dans une logique de partenariat. Il revient à l'Union européenne de prouver aux États-Unis que la seule confiance accordée au futur technologique est une attitude peu soutenable<sup>32</sup>.

### 2. La mobilisation de l'Union européenne

L'innovation représentera un défi considérable au cours des prochaines décennies et l'Union doit jouer un rôle moteur en ce domaine. Elle dispose de moyens de recherche de qualité dans toutes les spécialités, qu'il s'agisse des énergies « classiques » ou non, et de la taille critique suffisante, à condition d'encourager aux synergies et de fédérer autour de quelques projets porteurs à l'instar de l'*International Thermonuclear Experimental Reactor (ITER)*.

Le CES soutient la proposition de la Commission européenne de compléter les instruments fondés sur le marché d'échanges de quotas par des politiques efficaces qui encouragent l'adoption de nouvelles technologies en favorisant leur déploiement au plus tôt, conformément aux orientations de Lisbonne.

Pour être réellement efficace, une nouvelle forme de collaboration technologique internationale devrait voir le jour. Il convient de préconiser l'intégration d'un volet recherche dans le nouveau texte international. La France devrait inciter l'Union à en proposer l'adjonction.

L'investissement dans l'économie de la connaissance doit être en mesure de donner à l'Europe un avantage compétitif dans un avenir caractérisé par des niveaux de carbone peu élevés. Le CES approuve enfin l'idée de lancer une campagne à l'échelle européenne pour sensibiliser les citoyens de manière à permettre une modification de leur comportement<sup>33</sup>.

<sup>32</sup> Avis *Les enjeux de l'après Kyoto*, pp. 34 à 39.

<sup>33</sup> *Ibid.*, pp. 40 à 42.

### 3. Recherches et technologies du futur : quelles orientations pour la production et la consommation d'énergie ?

Interroger la recherche et la technologie ne doit pas conduire à ne tabler que sur elles pour régler la question de l'avenir énergétique du monde, d'autant que, en l'état actuel de nos connaissances, aucune technique ne peut, à elle seule, jouer un rôle assez déterminant pour modifier radicalement le paysage énergétique. La modification des comportements de chacun d'entre nous comme des systèmes productifs, est une condition probablement aussi déterminante pour assurer un avenir durable à nos sociétés<sup>34</sup>.

Les politiques de préparation de l'énergie de demain doivent alors s'appuyer sur un outillage d'innovation performante dans tous les domaines, y compris dans les domaines technologique, environnemental, économique et sociétal, pour résoudre le défi du changement climatique et le problème de l'accès limité et inégalement réparti aux ressources fossiles en permettant de satisfaire aux besoins de tous<sup>35</sup>.

Dans son avis *Recherches et technologies du futur : quelles orientations pour la production et la consommation d'énergie ?*, le Conseil économique et social, consacrant une analyse prospective à ce thème, se prononce pour un mixte énergétique raisonné et équilibré, dans la mesure où aucune source ne peut être exclue *a priori*, et estime que, pour relever ce défi, sept axes sont à privilégier :

- définir une politique à long terme d'approvisionnement énergétique sécurisée et respectant l'environnement par la promotion des énergies propres, la maîtrise des consommations énergétiques et l'information des populations ;
- accentuer l'effort de recherche et multiplier les synergies entre les acteurs et les pays pour maximiser les possibilités de découvertes et les transferts de technologie<sup>36</sup> ;
- améliorer l'intensité énergétique en perfectionnant les infrastructures de production existantes et en recourant davantage aux énergies renouvelables ;
- rendre possibles les ruptures technologiques liées à la capture et au stockage du CO<sub>2</sub> pour réduire l'impact environnemental des énergies fossiles, développer les réacteurs nucléaires du futur - plus particulièrement le passage de la fission à la fusion - et assurer la mise en place de la filière hydrogène dans sa globalité (production, distribution...)

<sup>34</sup> Avis *Les enjeux de l'après Kyoto*, p. 6.

<sup>35</sup> Avis *Recherches et technologies du futur : quelles orientations pour la production et la consommation d'énergie ?*, rapporté par Mme Marie-Odile Paulet (décembre 2006), p. 40.

<sup>36</sup> *Ibid.*, pp. 16 à 21.

- parvenir à un mixte énergétique diversifié et équilibré associant les énergies fossiles et renouvelables ainsi que le nucléaire pour couvrir l'ensemble des besoins ;
- ne pas laisser aux technologies le soin de répondre seules au défi énergétique : les aspects sociétaux, internationaux, géopolitiques supposent des choix politiques forts, notamment au niveau européen ;
- encourager et amplifier l'évolution des comportements vers un mode de consommation durable.

Si, dans le domaine énergétique, le long terme a du sens - le temps de l'énergie comme celui de l'environnement, étant celui de la longue durée - cet avenir est possible, il commence aujourd'hui et dépend de nous<sup>37</sup>.

## **II - FAVORISER LA PROMOTION D'UNE VÉRITABLE GOUVERNANCE EUROPÉENNE**

### **A - UNE VÉRITABLE GOUVERNANCE EUROPÉENNE MANQUE AUJOURD'HUI CRUELLEMENT**

Jamais la définition d'une stratégie européenne commune pour affronter la mondialisation n'a été aussi nécessaire, le besoin d'actions concertées aussi patent pour que les politiques conduites au niveau national donnent leur pleine mesure.

Au lieu de cela, le modèle social de l'Union, même s'il se décline sous plusieurs formes en fonction de l'histoire des nations qui la composent, est mis à mal sous l'effet d'une concurrence fiscale et sociale interne et d'une insuffisance de moyens communs de régulation économique : des moyens de régulation réduits dans la zone euro aux interventions de la BCE, dans la seule optique de maintenir l'inflation au voisinage de 2 % sans que l'Eurogroupe, dépourvu d'existence officielle et de prérogatives explicites, soit à même de conduire la moindre politique de change ; un budget européen réduit au strict minimum pour assumer les rares politiques communes de l'Union héritées d'un passé lointain et qui ne lui autorise aucun rôle de régulation macroéconomique ; un marché unique qui accorde un rôle prépondérant à la politique de concurrence et bride les politiques industrielles nationales, alors même que les projets internationaux sont confrontés à de grandes difficultés comme l'illustre la crise d'Airbus.

Redonner sens au projet européen aux yeux de ses peuples suppose qu'on cesse de faire de l'Europe le bouc émissaire d'une situation qui résulte d'abord du manque de volonté politique des États et de répondre à ces défis. À cet égard, il convient de souligner la déclaration des ministres italien, espagnol et français lors du Conseil informel du 19 janvier 2007 à Berlin, appelant à un nouvel élan pour l'Europe sociale.

---

<sup>37</sup> Avis *Recherches et technologies du futur : quelles orientations pour la production et la consommation d'énergie ?*, op. cit., p. 31 à 38.

Après l'annonce par le Conseil d'une révision de la Stratégie de Lisbonne et avec la réforme prévue du budget, l'année 2008 fournit à la France, qui assurera la présidence au second semestre, la possibilité de prendre des initiatives en ce sens en se prononçant en faveur de la définition de **projets structurants** dans des domaines clés de l'économie de la connaissance, comme la recherche et l'enseignement supérieur, et dans ceux de l'environnement et de l'énergie. La réforme du budget est quant à elle l'occasion de fournir **les moyens nécessaires aux autorités politiques de l'Union pour impulser et conduire ces nouvelles politiques communes**<sup>38</sup>.

Dans sa communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du sommet de printemps 2007*, notre assemblée soulignait la nécessité de conforter à l'échelon européen la coordination en matière monétaire, de redonner des marges de manœuvre à nos finances publiques, de donner des moyens budgétaires accrus à l'Union, de mieux coordonner les différents instruments communautaires, d'initier une coopération en matière fiscale au sein de l'Union ainsi que de réexaminer au niveau européen notre politique énergétique<sup>39</sup>.

Dans la présente communication, le choix a été fait - ces deux travaux élaborés pour la préparation de deux sommets de printemps successifs étant complémentaires - de ne pas revenir dans le cadre de ce point sur la plupart de ces aspects, afin de pouvoir mettre l'accent sur d'autres pour lesquels la coordination européenne devrait aussi progresser.

#### B - ACCROÎTRE LES MOYENS BUDGÉTAIRES DE L'UNION

Notre assemblée a consacré deux avis récents<sup>40</sup> à la nécessaire évolution du financement de l'Union européenne, et un troisième est en préparation. Dans l'attente de cet apport, il a semblé utile de rappeler l'état de ses réflexions sur ce point.

Le Conseil économique et social souhaite réaffirmer trois conditions à prendre en compte pour le budget européen du « souhaitable » : l'efficacité en termes de croissance et d'emploi, la solidarité avec les nouveaux adhérents et enfin l'équité entre les contributeurs.

Le CES ne peut que réaffirmer son souhait de voir le budget européen, en cohérence avec les politiques poursuivies, atteindre, dans ces conditions, et dans une première étape, 1,14 % du Revenu national brut (RNB) des 27.

<sup>38</sup> Avis *La conjoncture économique et sociale en 2007*, pp. 14 et 15.

<sup>39</sup> Communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2007*, rapportée par M. Jacques Duron (septembre 2006), pp. 7 à 11.

<sup>40</sup> Avis *Les perspectives financières de l'Union européenne* et avis *Les nécessaires évolutions du financement de l'Union européenne*, rapportés par M. Georges de La Loyère, respectivement en mai 2005 et septembre 2003.

Il considère que le mécanisme qui fait de chaque État le contribuable de l'Union ne peut que conduire chaque pays à ne raisonner qu'en fonction de son seul intérêt national. Il nuit à la nécessaire solidarité de la zone européenne. Il risque de condamner une politique de véritable relance de la croissance en phase avec la Stratégie de Lisbonne. Il condamne les États à se replier sur leur seule politique budgétaire nationale et donc à limiter le potentiel que représente l'effet de taille de l'Union. Le budget de la recherche, l'Agence européenne de la défense ou la politique spatiale risquent ainsi de rester des coquilles vides alors que la coopération entre universités demeurerait anecdotique.

Pour le CES, une augmentation significative du budget passe par une remise à plat du système des contributions et une délimitation claire des compétences que l'Europe devrait financer, libérant ainsi des marges de manœuvre pour les États. Il ne s'agit pas d'augmenter insidieusement les prélèvements fiscaux mais de mieux utiliser l'effet de synergie que l'Union est à même d'apporter<sup>41</sup>.

Dans son avis sur *Les perspectives financières de l'Union européenne* pour la période 2007-2013, le CES proposait de couper la période concernée en deux parties : une phase transitoire couvrant les années 2007, 2008 et 2009 suivie d'une période de cinq ans dont la durée coïnciderait avec celle du mandat des parlementaires européens.

Le Conseil a choisi de se donner du temps tout en prévoyant une clause de révision à négocier en 2008 et 2009. Elle doit permettre de donner un véritable contenu aux politiques de l'Union. Le CES souhaite qu'à cette occasion, et en particulier sous la présidence française du deuxième semestre 2008, soient élaborées les priorités pour les années à venir et que soit défini un mécanisme de ressources propres assis sur les richesses effectives des différents États en privilégiant l'efficacité dans l'équité.

Une partie du système actuel (environ 15 %) est basée sur une Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) théorique et recalculée. La priorité devrait être donnée à une véritable harmonisation des bases à travers toute l'Europe ou au moins à travers les membres de la zone euro, afin de comparer les prélèvements entre États et de pouvoir consacrer un taux de trois ou quatre points au budget de l'Union, la différence avec le taux en vigueur restant ressource nationale.

La Commission a par ailleurs entrepris de proposer une harmonisation des bases de l'impôt sur les sociétés. Le CES souhaite que ces travaux soient menés à leur terme et aboutissent *in fine* à l'harmonisation de l'assiette, préalable à la pratique d'un prélèvement à taux fixe et uniforme à travers l'Union. La combinaison de ces deux ressources propres est envisageable. Ainsi serait assuré le financement de l'Union, orienté principalement vers le développement et la

---

<sup>41</sup> Avis *Les perspectives financières de l'Union européenne*, (mai 2005), pp. 10 et 13.

croissance pour assurer à l'Europe le retour vers le plein emploi et financer sa politique sociale<sup>42</sup>.

À terme, l'Union européenne doit se doter d'un budget significatif de 2 ou 3 % de son RNB, assis sur des ressources propres justement réparties : un impôt sur les sociétés européen et l'attribution d'une fraction de TVA harmonisée permettraient en effet de donner à l'Union une véritable force mondiale<sup>43</sup>. Cela permettrait notamment à l'Union de dégager les 0,3 % complémentaires en matière d'Aide publique au développement (APD), à côté des efforts déjà engagés par les États. Notre assemblée prend acte à cet égard des engagements volontaristes pris par les instances européennes en matière de coordination, de complémentarité et de cohérence de ses actions et émet le vœu que l'Union devienne, sur ce plan, un pôle de référence écouté, s'exprimant d'une seule voix<sup>44</sup>.

#### C - RENFORCER LA COORDINATION DES POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES ET FRANCHIR UN PAS EN DIRECTION DE L'HARMONISATION FISCALE EUROPÉENNE

Notre assemblée rappelle la nécessité de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un nouveau Pacte de croissance et d'emploi dans la stabilité, avec des critères respectés mais plus souples, d'une coordination des politiques macroéconomiques, associant plus étroitement le Parlement européen et les partenaires sociaux, ainsi que d'un développement des coopérations, y compris impliquant des entreprises privées. Elle préconise par ailleurs, de manière générale, un **développement des coopérations et des programmes européens** en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'infrastructures<sup>45</sup>.

Le CES souligne également la nécessité de se donner les moyens de **franchir un pas en direction de l'harmonisation fiscale**. Il ne s'agit pas ici de préconiser un modèle fiscal unique : le mode de construction des systèmes de protection sociale justifie les différences observées entre leur mode de financement et leur niveau de prise en charge collective, les prérogatives nationales qu'entendent conserver certains pays, par exemple dans le domaine de la Défense, en expliquent d'autres.

Plutôt que de rechercher un improbable absolu en la matière, il apparaît plus accessible à notre assemblée de procéder par étapes. Elle estime ainsi souhaitable, à terme rapproché, au travers d'une coopération renforcée, **l'unification des bases et l'établissement de taux uniques des impôts auxquels sont soumises les entreprises**. La France et l'Allemagne, qui ont désormais des taux effectifs voisins d'impôt sur les sociétés, compte tenu des

<sup>42</sup> Avis *Les perspectives financières de l'Union européenne*, pp. 14, 16 et 17.

<sup>43</sup> Avis *Les objectifs de développement du millénaire : quels financements innovants ?*, rapporté par MM. Georges de La Loyère et Jacques Lemerrier (novembre 2006), p. 21.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>45</sup> Avis *Croissance potentielle et développement*, *op. cit.*, p. 21.



différences d'assiette, pourraient amorcer ce rapprochement<sup>46</sup>. Elle demande que cette question de l'harmonisation juridique et fiscale européenne soit inscrite au prochain calendrier de travail du Parlement européen de façon à permettre aux entreprises européennes de mieux affronter les marchés internes et externes<sup>47</sup>.

#### D - FAVORISER LE MIEUX-DISANT SOCIAL À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

##### **1. L'Union européenne, niveau pertinent de régulation dans la lutte contre le dumping social**

La réponse aux pratiques de dumping social doit passer en priorité par une harmonisation européenne, condition indispensable d'une politique de mieux-disant social. Au sein d'une Europe élargie, les écarts de niveau de vie et les différences de législation suscitent les craintes d'un alignement sur le moins-disant social, fiscal et environnemental. La convergence et l'harmonisation des législations des États-membres représentent dès lors une nécessité forte pour l'ensemble des salariés, des consommateurs et des entreprises, au service du modèle social européen, que notre assemblée souhaite voir préservé et renforcé.

L'UE apparaît aujourd'hui comme un niveau pertinent de régulation. Elle doit renouer avec sa mission initiale de coopération et de convergence entre les États-membres pour éviter une compétition en son sein, stérile à terme, qui favorise le dumping social et fiscal. Une volonté politique affirmée en ce sens doit lui permettre d'avoir une vraie présence sur la scène internationale et de défendre les valeurs d'une mondialisation au service de tous.

##### **2. Veiller à la cohésion économique et sociale au sein de l'Europe élargie**

La réussite de l'intégration communautaire suppose que les conditions économiques soient dans une large mesure harmonisées. Pour affirmer l'importance de l'intégration des Nouveaux États-membres (NEM), notre assemblée considère indispensable de trouver les moyens financiers d'une politique de cohésion à la hauteur de ce qui a été fait en son temps pour l'Espagne, le Portugal, l'Irlande ou la Grèce et souligne la nécessité de faire bénéficier les NEM d'un véritable effort au service de leur développement<sup>48</sup>. À cet égard, un accroissement de l'aide par le budget communautaire au développement des nouveaux entrants serait conforme à l'intérêt bien compris et à la défense des acquis sociaux de l'Union<sup>49</sup>.

---

<sup>46</sup> Avis *La conjoncture économique et sociale en 2007*, p. 15.

<sup>47</sup> Avis *Le tourisme d'affaires : un atout majeur pour l'économie*, rapporté par M. Bernard Plasait (juin 2007), p. 51.

<sup>48</sup> Avis *Enjeux sociaux et concurrence internationale : du dumping social au mieux-disant social*, rapporté par M. Didier Marteau (octobre 2006), pp. 11 et 12.

<sup>49</sup> Avis *Croissance potentielle et développement*, op. cit., p. 11.

Cela suppose aussi de veiller à une meilleure orientation des fonds structurels, instruments de la politique de solidarité entre les États-membres pour réduire les écarts de développement au sein de l'UE, et d'optimiser le niveau et la performance du budget européen au regard des ambitions affichées<sup>50</sup>.

Il conviendrait également de tendre à **l'harmonisation des législations européennes** sur le plan fiscal et social. Outre des mesures permettant une réduction des écarts entre systèmes fiscaux et allant vers une harmonisation fiscale progressive pour l'ensemble des entreprises, comme cela a déjà été évoqué, il conviendrait d'imaginer des mécanismes de rapprochement des niveaux de salaires au sein de l'Union, ainsi que de clarifier et de renforcer les règles de détachement des travailleurs dans un autre pays de l'Union.

Le **dialogue social européen**, outil indispensable à la modernisation économique et sociale de l'Europe et voie privilégiée de régulation au niveau européen, doit par ailleurs être encouragé et développé en renforçant le rôle des partenaires sociaux et la portée des accords collectifs conclu au niveau européen<sup>51</sup>.

Pour **garantir la réalité des droits sociaux**, l'Union européenne devrait par ailleurs porter un discours clair et cohérent contre les pratiques de dumping social, ce qui suppose que le caractère politique de l'Union soit renforcé au delà de ses compétences économiques actuelles. Permettre le contrôle des droits sociaux communautaires, utiliser le mieux-disant social dans les marchés publics et valoriser la responsabilité sociale des entreprises constituent autant de pistes à cet égard. Il convient également d'inclure les objectifs du travail décent dans les politiques de voisinage et les programmes de développement et de fixer des règles sociales minimales pour les importations<sup>52</sup>.

#### E - VERS DE NOUVELLES POLITIQUES EUROPÉENNES COMMUNES : L'EXEMPLE DE L'ÉNERGIE

L'énergie, qui fut à l'origine de la construction européenne, devrait continuer à contribuer au renforcement de l'Union européenne et à la cohérence de sa situation notamment vis à vis de ses partenaires, qui sont pour beaucoup des fournisseurs<sup>53</sup>.

L'énergie se prête en effet assez bien à la coordination des politiques, voire à la formule des coopérations renforcées entre les pays disposés à définir une stratégie à la mesure du caractère critique de la disponibilité énergétique. Alors que les contacts directs se multiplient entre États-Unis, Japon et pays émergents, il est de l'intérêt de l'Europe, si elle souhaite éviter la marginalisation, d'être

<sup>50</sup> Avis *Enjeux sociaux et concurrence internationale : du dumping social au mieux-disant social*, pp. 12 et 13.

<sup>51</sup> *Ibid.*, pp. 14 à 17.

<sup>52</sup> *Ibid.*, pp. 28 et 31.

<sup>53</sup> Avis *Recherches et technologies du futur : quelles orientations pour la production et la consommation d'énergie ?*, op. cit., p. 37.

partie prenante dans les débats internationaux à l'interface entre énergie et sécurité<sup>54</sup>.

L'Union européenne, forte aujourd'hui de près de 400 millions d'habitants, dispose d'atouts certains pour peu qu'elle poursuive et approfondisse la mise en commun de ses savoirs et savoir-faire. Au delà de l'agence européenne pour l'énergie intelligente, créée en 2003, cela devrait conduire à la formulation d'une véritable politique européenne de l'énergie, dépassant la simple harmonisation des politiques nationales.

L'énergie doit faire l'objet d'un traitement à la hauteur des enjeux dans les différents programmes cadres communautaires, afin de renforcer les coopérations au sein de l'Union européenne, aucun de nos pays pris séparément n'ayant véritablement les moyens de mener seul des recherches d'envergure sur plus d'un, voire deux, créneaux de recherche.

Enfin, le Conseil économique et social se prononce pour que, à terme, chaque énergie soit dotée d'une plate-forme technologique européenne en capacité de rivaliser et de coopérer avec ses homologues des autres puissances<sup>55</sup>.

### **III - PROGRESSER DANS L'ÉDIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DU SAVOIR ET DE L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE**

Le Programme national de réforme (PNR) consacre l'une de ses trois parties à la construction d'une économie de la connaissance, en affichant la volonté de stimuler la recherche et l'innovation, de renouveler et dynamiser la politique industrielle, de promouvoir la création et la diffusion des technologies de l'information et de la communication, d'assurer un fonctionnement plus sain des marchés, propice au pouvoir d'achat des ménages, et de faciliter la cohésion et l'attractivité des territoires.

Ces divers points ont, ces dernières années, fait l'objet de nombre d'avis du CES, les principales recommandations formulées ayant été reprises dans le cadre des contributions de notre assemblée aux sommets de printemps 2004, 2005 et 2006, ainsi que 2007, qui contenait les premières réactions du CES au projet de rapport de suivi du PNR.

Au cours des derniers mois, plusieurs travaux de notre assemblée, s'inscrivant pour la plupart dans la saisine-cadre sur le suivi du PNR confiée au CES par le gouvernement, ont à nouveau abordé cette dimension, et il a semblé utile d'appeler l'attention de celui-ci sur certaines de leurs principales préconisations.

---

<sup>54</sup> Avis *L'impact économique de la Défense*, rapporté par M. Henri Feltz (mars 2007), p. 45.

<sup>55</sup> Avis *Recherches et technologies du futur : quelles orientations pour la production et la consommation d'énergie ?*, op. cit., p. 37.

A - DÉVELOPPER LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE POUR CONCILIER GAINS DE PRODUCTIVITÉ ET ACCROISSEMENT DE L'EMPLOI QUALIFIÉ

**1. Combiner la recherche de gains de productivité et le développement de l'emploi qualifié**

La construction d'un cycle vertueux alimentant la croissance en conjuguant progrès de productivité et création d'emplois suppose que l'on améliore en France à la fois la qualification des personnes et celle des emplois.

La « société de la connaissance » repose donc non seulement sur une « amélioration du capital humain », mais aussi sur une structure des activités et des emplois correspondant à une pleine utilisation de ce capital et donnant la priorité à l'emploi qualifié, dans l'industrie ou l'agriculture comme dans les services<sup>56</sup>.

**2. Développer la formation initiale**

Il importe de lutter dès l'origine contre l'échec scolaire et de permettre à tous l'obtention d'une culture commune : nouvelle conception de la carte scolaire garantissant une véritable mixité sociale (ce qui ne peut être isolé d'une nouvelle politique de la ville, du logement et des transports) ; pratiques pédagogiques adaptées et différenciées, soutien individualisé, formation et action contre les incivilités ; valorisation de toutes les formes et dimensions de la culture, formations en alternance - sous statut scolaire en dessous de 16 ans - et développement des passerelles entre les différentes filières.

La lutte contre l'échec universitaire suppose notamment une meilleure articulation secondaire-supérieur et une meilleure orientation, un décroisement des diverses filières post-bac et l'harmonisation vers le haut des taux d'encadrement. Elle passe également par la valorisation de la dimension professionnelle dans tous les cursus, l'encouragement de toutes les formes de coopération entre établissements et centres de recherche et le développement du partenariat avec les entreprises, au niveau national et européen.

Dans un contexte de mondialisation accrue des échanges et des activités productives, il est en effet nécessaire de développer un réseau européen et international d'universités, de grandes écoles et d'entreprises et de favoriser la poursuite de l'harmonisation des diplômes sur le modèle du LMD<sup>57</sup>.

---

<sup>56</sup> Avis *Croissance potentielle et développement*, op. cit., p. 15.

<sup>57</sup> Avis *Enjeux sociaux et concurrence internationale : du dumping social au mieux-disant social*, p. 19.

### 3. Élargir l'accès à la formation continue

Après la loi du 4 mai 2004, qui crée notamment le Droit individuel à la formation (DIF), il reste enfin beaucoup à faire pour garantir un accès plus large et démocratique à la formation continue - notamment au bénéfice des travailleurs les moins qualifiés et des Petites et moyennes entreprises (PME) -, pour élargir les possibilités de formation sur le temps de travail, pour améliorer l'offre et « assainir le marché », ainsi que pour consolider les possibilités de validation des qualifications et des acquis de l'expérience<sup>58</sup>.

Le CES attire à cet égard l'attention des pouvoirs publics et de l'ensemble des acteurs concernés sur le **rôle de la formation professionnelle tout au long de la vie** dans l'acquisition des qualifications, l'évolution des compétences et la nécessité d'un engagement plus fort en ce sens. Les salariés doivent être régulièrement informés de leurs droits à formation et des moyens d'y recourir. Le CES préconise que des services d'orientation professionnelle opérationnels soient accessibles aux salariés tout au long de leur carrière, et que les salariés aient une influence significative dans l'orientation de leurs formations<sup>59</sup>.

## B - INTENSIFIER LA RECHERCHE ET CONFORTER SES LIENS AVEC L'INNOVATION

### 1. Investir massivement dans la recherche-développement et l'innovation aux niveaux national et européen

La priorité à donner aux dépenses dans le savoir implique des investissements à la hauteur des besoins, particulièrement en matière de formation supérieure et de recherche, **un objectif minimum étant, au niveau national, un accroissement de l'effort public de 10 % par an dans les cinq prochaines années**. Cet objectif doit trouver sa traduction au niveau européen et conduire à un relèvement significatif du programme-cadre communautaire. Les entreprises doivent également participer à cet effort par le développement de leur propre recherche, leur contribution à la valorisation des projets publics et la relance de leurs dépenses de formation continue (avec une meilleure mutualisation des fonds au bénéfice des PME).

L'encouragement à la recherche et à l'innovation passe aussi par un soutien au dépôt de brevets, notamment pour les PME, ce qui incite notre assemblée à souhaiter la conclusion rapide des discussions sur le brevet communautaire, ainsi que le renforcement des mesures contre la contrefaçon au niveau de l'Union<sup>60</sup>. L'objectif devrait être de permettre à l'entreprise innovante de déposer un brevet

<sup>58</sup> Avis *Enjeux sociaux et concurrence internationale : du dumping social au mieux-disant social*, p. 16.

<sup>59</sup> Avis *La conjoncture économique et sociale en 2006*, rapporté par M. Michel Didier (mai 2006), p. 21.

<sup>60</sup> Avis *Enjeux sociaux et concurrence internationale : du dumping social au mieux-disant social*, p. 17.

pour l'ensemble de la zone, à un coût acceptable et dans des délais adaptés aux besoins des entreprises<sup>61</sup>.

L'UE doit également accélérer sa progression vers l'objectif de 3 % du PIB pour les dépenses en R&D. Ceci nécessite un investissement soutenu en termes de dépenses publiques ainsi que des moyens plus puissants pour inciter les entreprises à s'engager dans l'innovation et la R&D. Notre assemblée préconise à cette fin de placer la recherche et l'innovation au cœur des politiques de l'Union, mais aussi de leurs financements. Cela impose notamment une amélioration de l'accès des PME au financement, une concentration des fonds structurels sur ce secteur, et un appui à la R&D privée<sup>62</sup>.

## **2. Mettre en œuvre des pôles de recherche et d'enseignement supérieur**

Le Conseil économique et social encourage la mise en œuvre des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) associant universités, grandes écoles et centres de recherche. Ces pôles devraient bénéficier d'une large autonomie, d'une gouvernance efficace et coopérative et d'une plus grande diversification des ressources financières.

Notre système d'enseignement supérieur et de recherche est en effet caractérisé par une double coupure, entre les grandes écoles et les universités, entre la recherche universitaire et celle des grands organismes. Il convient aujourd'hui de réunifier la conception, la gouvernance et l'organisation de notre système d'enseignement supérieur et de recherche en notant que, dans la phase actuelle d'une économie plus imprévisible, très concurrentielle à l'échelle mondiale, plus différenciée, le modèle de recherche et d'innovation doit être en interaction directe avec la réalité (le modèle « interactif » prend le pas sur le système « linéaire » traditionnel) et l'enseignement supérieur être en lien plus étroit avec l'industrie.

Le CES suggère en outre que la France propose à ses partenaires européens d'amorcer la constitution d'un système européen d'universités d'excellence. Chaque pays apporterait dans un délai de deux ans à ce réseau une à deux universités d'excellence et les ressources correspondantes. Ces nouvelles universités de statut européen autonome auraient vocation à s'aligner sur les meilleurs standards mondiaux<sup>63</sup>.

---

<sup>61</sup> Avis *Intelligence économique, risques financiers et stratégies des entreprises*, présenté par M. Roger Mongereau (septembre 2006), p. 16.

<sup>62</sup> Avis *Enjeux sociaux et concurrence internationale : du dumping social au mieux-disant social*, p. 19.

<sup>63</sup> Avis *La conjoncture économique et sociale en 2006*, p. 17.

### 3. Combiner développement et innovation

Les initiatives prises en France ces dernières années pour articuler développement et innovation semblent correspondre à des logiques a priori différentes, qu'il faudrait concilier : les « grands programmes technologiques » mis en œuvre dans l'optique du rapport Beffa procèdent d'une démarche descendante qui s'inscrit dans la lignée des grands projets sectoriels des débuts de la V<sup>ème</sup> République, alors que les « pôles de compétitivité » relèvent d'une démarche ascendante à l'instar des *clusters* américains privilégiant une dynamique territoriale. Il **convient de résoudre les problèmes de mise en cohérence** qui en résultent, de définir des procédures satisfaisantes d'élaboration et d'évaluation des projets, enfin de définir plus clairement les conditions de leur insertion dans la dimension européenne<sup>64</sup>.

## C - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SECTORIELS ET LA NÉCESSAIRE STIMULATION DE L'INNOVATION AU SEIN DES PME

### 1. Stimuler l'innovation orientée vers les PME

Le Conseil économique et social rappelle l'importance qui s'attache à l'instauration d'un partenariat plus solide entre recherche publique et PME, et ce, notamment, dans le domaine de l'acquisition des technologies. Il est de même indispensable que les PME prennent toute leur place dans les pôles de compétitivité, mais pour cela il faut qu'elles disposent très concrètement des moyens d'y participer et d'être partie prenante à leur gouvernance.

La stimulation de l'innovation doit également passer par le développement d'une culture de la propriété intellectuelle dans les PME. Or, 12 % seulement des brevets sont à ce jour déposés par des PME<sup>65</sup>.

Notre assemblée rappelle à cet égard les préconisations formulées dans son avis *Intelligence économique, risques financiers et stratégie des entreprises*, qui souligne notamment la nécessité d'une stratégie claire de l'État à cet égard, d'un fonctionnement en réseau des diverses structures au service des entreprises, mais aussi d'une prise de conscience des chefs d'entreprise, passant parfois par des aménagements de structure ou d'organisation, et, dans tous les cas, par une mobilisation de l'ensemble des salariés. La France doit également s'investir pleinement dans la définition d'une véritable politique d'intelligence économique européenne dont la Stratégie de Lisbonne constitue un premier pas<sup>66</sup>.

<sup>64</sup> Avis *La conjoncture économique et sociale en 2006*, p. 13.

<sup>65</sup> Avis *PME et commerce extérieur*, rapporté par M. Jean-François Roubaud (juillet 2007), pp. 16 et 17.

<sup>66</sup> Avis *Intelligence économique, risques financiers et stratégie des entreprises*, *op. cit.*, p. 19.

## **2. Valoriser les synergies entre recherche publique militaire et recherche privée au service de l'innovation technologique**

Cela suppose de soutenir le tissu d'établissements publics créés pour les besoins militaires dans leur politique de réforme qui les conduit à mieux s'associer avec le monde industriel, surtout pour favoriser les synergies entre recherche privée et recherche publique, notamment dans les secteurs des télécommunications ou du spatial où la dualité de la R&D est avérée. Des progrès sont encore possibles puisque 60 % de la recherche financée par la Défense aurait des retombées dans le secteur civil contre 20 % seulement dans le sens inverse.

Cela nécessite de ne pas réduire le niveau de financement de la R&D y compris s'agissant des grandes entreprises qui ont un rôle moteur en matière de recherche et sont paradoxalement relativement fragiles. Mais, alors qu'aux États-Unis, les PME-PMI bénéficient de 40 % des contrats, ce ratio ne dépasse pas 5 à 10 % en France. Outre la procédure de « recherche exploratoire et d'innovation » mise en place par la Direction générale de l'armement, qui va dans le sens d'une plus grande souplesse, il faut inciter les industriels de l'armement à s'associer aux plus innovantes d'entre elles afin de faciliter leur accès indirect aux marchés de Défense.

À cet égard, les pôles de compétitivité constituent un outil particulièrement prometteur pour fédérer les acteurs publics et privés au service d'une politique industrielle dynamique, à condition de veiller à assurer une réelle coordination avec les initiatives de l'Agence nationale pour la recherche (ANR) et celle de l'Agence de l'innovation industrielle (AII)<sup>67</sup>.

## **3. Augmenter les moyens pour la recherche agricole fondamentale et appliquée**

Les engagements de Lisbonne de construire l'Europe de la connaissance et de la recherche doivent inclure l'agriculture et l'agroalimentaire.

La recherche a été à l'origine du formidable développement de l'agriculture. Compte tenu des nombreux défis auxquels cette dernière doit répondre, les efforts doivent être amplifiés. Ceci implique de porter à hauteur de 3 % du PIB agricole l'ensemble de l'investissement en matière de recherche.

Pour le Conseil économique et social, il est urgent de renforcer la recherche sur la génétique y compris sur les Organismes génétiquement modifiés (OGM) ou d'autres techniques nouvelles qui peuvent être porteurs de progrès dans le respect du principe de précaution. Compte tenu de l'extrême sensibilité du sujet, cette recherche doit être accompagnée et contrôlée par des organismes indépendants. L'enjeu est d'allier performances économiques et environnementales notamment face aux évolutions climatiques et pluviométriques. Il convient également de stopper la dégradation des moyens

---

<sup>67</sup> Avis *L'impact économique de la Défense*, rapporté par M. Henri Feltz (mars 2007), pp. 40 et 41.



matériels des centres de recherche agricoles. En outre, le financement mutualisé des instituts techniques agricoles doit être pérennisé.

Il est indispensable d'assurer le transfert des connaissances auprès de tous les agriculteurs, quels que soient le territoire, la taille de l'exploitation ou la production. Le CES souhaite que l'obligation faite aux États-membres, dans le cadre de l'accord de Luxembourg, de mettre en place un système de conseil agricole, intègre cette dimension qui est, par ailleurs, inscrite dans la logique de la Stratégie de Lisbonne<sup>68</sup>.

#### **IV - DÉVELOPPER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE ET EUROPÉENNE**

Comme cela a été noté dans la communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2007*, le Programme national de réforme fait de l'amélioration de la compétitivité des entreprises voulue par la Stratégie de Lisbonne révisée son deuxième axe de réforme, en mettant en avant la volonté de faciliter la gestion des entreprises et de prévenir leurs difficultés, d'adapter le système fiscal pour renforcer l'attractivité du territoire et de poursuivre la simplification administrative<sup>69</sup>.

Le CES a récemment traité de plusieurs de ces aspects, et il a semblé utile d'appeler l'attention du gouvernement sur certaines des analyses et préconisations formulées dans ce cadre, à l'approche du nouveau sommet de printemps.

##### **A - RÉDUIRE LA DETTE PUBLIQUE DE NOTRE PAYS**

En France, le poids de la dette par rapport au PIB s'est nettement accru ces dernières années, passant de 56,3 % en 2001 à 66,2 % en 2005, avant de se réduire en 2006 à un niveau néanmoins supérieur au critère du pacte de stabilité (60 %) à 63,9 %. Relativement à celui atteint par la zone euro (70 %), ce niveau peut paraître mesuré, mais l'une des caractéristiques de la dette française est qu'elle **sert insuffisamment à préparer l'avenir**. En témoignent la stagnation de l'effort en matière de recherche, l'état de nos universités et le niveau annuel des dépenses d'investissement de l'État inférieur à 30 milliards d'euros. La **charge annuelle que représente le remboursement de la dette** - intérêts et capital - pour les finances publiques (près de 15 % du budget de l'État en 2007) limite par ailleurs d'autant les marges de manœuvres pour procéder aux investissements nécessaires afin de renouer avec une croissance plus forte et engager notre pays sur la voie d'un développement durable et solidaire.

<sup>68</sup> Avis *Quels besoins en services pour l'agriculture du XXI<sup>e</sup> siècle*, pp. 22 et 23.

<sup>69</sup> Communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2007*, présentée par M. Jacques Duron, p. 17.

Réduire le montant de la dette pour réduire sa charge suppose alors d'agir sur tous les leviers disponibles au niveau national, d'autant que, dans le même temps, des **besoins criants immédiats doivent être satisfaits**, entre autres dans le domaine du logement et de l'exclusion. L'amélioration de l'efficacité budgétaire et l'arrêt de la baisse des ressources de l'État doivent pour notre assemblée permettre d'atteindre l'objectif ambitieux mais réaliste d'une **baisse d'un point de PIB par an du niveau de la dette au cours de la prochaine législature**<sup>70</sup>.

L'avis de notre assemblée *Fiscalité et finances locales : à la recherche d'une nouvelle donne*, qui répond à l'interpellation des présidents des principales associations nationales d'élus locaux, rappelle qu'il importe aussi d'entreprendre, en matière fiscale, de nouvelles politiques volontaires visant notamment à :

- envisager par une réhabilitation de l'impôt de restaurer la relation décrite par l'article 13 de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ;
- établir une nouvelle répartition des pouvoirs fiscaux entre collectivités locales avec un double souci de lisibilité et de responsabilité et instituer une nouvelle gouvernance pour les relations financières entre l'État et les collectivités locales ;
- encourager les expérimentations en matière de mutualisation financière et fiscale, en prélude à des évolutions institutionnelles pouvant conduire à des différenciations acceptées<sup>71</sup>.

La situation des comptes sociaux et la persistance de déficits importants de la plupart des régimes de sécurité sociale exigent quant à elles, au delà du paiement des dettes de l'État, des **mesures plus immédiates pour retrouver l'équilibre** que leur impose la loi tant en termes de maîtrise des dépenses que de niveau des ressources<sup>72</sup>.

L'analyse des allègements de cotisations pose par ailleurs la question de leur coût et de leur efficacité, ainsi que le problème de l'amélioration du financement de la protection sociale pour en garantir le niveau et en même temps favoriser l'emploi et contribuer à la compétitivité du pays. Dans cette perspective, la réflexion amorcée notamment dans le cadre du Conseil d'orientation pour l'emploi doit être poursuivie, en précisant mieux les effets des diverses pistes envisagées : contribution assise sur la valeur ajoutée ; création d'une cotisation patronale généralisée ; TVA sociale ; modulation des cotisations en fonction du rapport entre masse salariale et valeur ajoutée. Une telle réforme

<sup>70</sup> Avis *La conjoncture économique et sociale en 2007*, pp. 13 et 14.

<sup>71</sup> Avis *Fiscalité et finances locales : à la recherche d'une nouvelle donne*, rapporté par M. Philippe Valletoux (décembre 2006).

<sup>72</sup> Avis *La conjoncture économique et sociale en 2007*, pp. 13 et 14.

devrait toutefois viser à conforter le caractère progressif du système de prélèvements obligatoires<sup>73</sup>.

## B - AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES INTERVENTIONS PUBLIQUES

Il est nécessaire **d'améliorer l'efficacité de l'État et des dépenses publiques**, sans pour autant conduire au sacrifice des investissements pour l'avenir, ni à remettre en cause les interventions nécessaires à la cohésion sociale, à un aménagement équilibré du territoire et à un développement durable.

La politique budgétaire doit par ailleurs s'intégrer dans une **approche contra-cyclique**. La réforme de l'État ne peut être guidée par le seul souci de réaliser des économies budgétaires : elle suppose une évaluation des politiques publiques et un débat de fond sur la façon dont sont assurées ses missions ; elle nécessite une concertation sur les objectifs poursuivis et les moyens pour les réaliser avec les agents concernés et des représentants des usagers.

La Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) a été mise en œuvre pour favoriser une plus grande transparence et permettre une meilleure maîtrise par le Parlement des choix budgétaires. Mais une véritable rationalisation des choix budgétaires implique l'inscription du budget de l'État dans une perspective pluriannuelle pour définir, dans la concertation, des indicateurs d'efficacité sociale dépassant la portée de la plupart des actuels « *indicateurs de performance* »<sup>74</sup>. Enfin, la mise en œuvre de la LOLF comme l'analyse économique générale nécessiteraient un net progrès de l'information statistique relative aux administrations publiques permettant en particulier l'évaluation de leur efficacité<sup>75</sup>.

## C - SOUTENIR L'INVESTISSEMENT

### 1. Conduire à leur terme les programmes d'infrastructures et les équipements structurants

La réalisation des programmes d'infrastructures et des grands équipements structurants s'inscrit dans le cadre des politiques volontaristes visant à contribuer à la croissance et à s'assurer de la compétitivité des territoires, par un effort continu d'investissement public.

Le financement des investissements ne doit pas être, année après année, la variable d'ajustement de l'équilibre budgétaire. Ceci vaut particulièrement pour les programmes d'infrastructures et pour la réalisation des autres grands équipements structurants. C'est pourquoi, une fois les décisions d'engagement prises, il importe que les pouvoirs publics - soucieux de leur bon

<sup>73</sup> Avis *Croissance potentielle et développement*, pp. 22 et 23.

<sup>74</sup> Avis *Croissance potentielle et développement*, p. 21.

<sup>75</sup> Avis *La conjoncture économique et sociale en 2007*, op. cit., p. 17.

aboutissement - inscrivent leur stratégie financière dans le double souci de la pluriannualité et du respect des engagements contractuels pris<sup>76</sup>.

## **2. Favoriser l'investissement des entreprises et l'apport d'investissements étrangers en France**

La croissance et l'emploi supposent également un effort d'investissement - au sens large - des entreprises. Diverses hypothèses peuvent être examinées concernant des instruments fiscaux et financiers incitatifs pour les investissements productifs, ainsi que pour les dépenses pour l'avenir (formation, recherche...) :

- une imposition plus avantageuse pour les bénéfices réinvestis ;
- des bonifications d'intérêt ou des garanties d'emprunt accordées par l'État, par des fonds régionaux, par l'Union européenne ;
- des politiques de crédit plus sélectives pour le système bancaire et financier, y compris au niveau de la Banque centrale européenne (BCE)<sup>77</sup>.

L'attractivité du territoire doit aussi être favorisée pour l'apport d'investissements étrangers en France. Outre la création des pôles de compétitivité, notre assemblée appuie la volonté affichée en mai 2006 par les pouvoirs publics de mieux valoriser le potentiel économique de la France et de renforcer son attractivité à travers la mise en œuvre de six chantiers prioritaires, parmi lesquels l'amélioration des conditions d'accueil des entrepreneurs et des chercheurs étrangers et la simplification des démarches administratives. Le Conseil préconise également le renforcement de l'action de promotion des atouts français à l'égard des investisseurs tels que la qualification des salariés, une protection sociale de haut niveau, des infrastructures adaptées et des services publics développés.

Enfin, il convient de donner aux entreprises davantage de lisibilité et de stabilité en poursuivant le travail de simplification engagé sur la fiscalité dans le contexte d'une convergence européenne<sup>78</sup>.

## **D - METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE EUROPÉENNE EN MATIÈRE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE**

### **1. Mettre en œuvre une stratégie européenne en matière industrielle et face aux délocalisations**

L'Union européenne a jusqu'à présent mis en œuvre une politique active de garantie de la concurrence sur le marché européen. Il serait souhaitable qu'elle

<sup>76</sup> Avis *La faisabilité financière des programmes d'infrastructures*, M. Philippe Valletoux (mars 2006), pp. 5 et 7.

<sup>77</sup> Avis *Croissance potentielle et développement*, p. 23.

<sup>78</sup> Avis *Enjeux sociaux et concurrence internationale : du dumping social au mieux-disant social*, p. 23.

s'attache désormais à **construire une véritable politique industrielle** préservant les intérêts de l'UE et permettant la constitution de grands groupes compétitifs, notamment dans les secteurs stratégiques. Elle devrait également se donner les moyens de prévenir des prises de contrôle hostiles dans certains secteurs stratégiques ou de parvenir à les contrer, à l'exemple des États-Unis<sup>79</sup>.

Notre assemblée rappelle à cet égard les observations et préconisations formulées dans son avis *L'automobile française : une filière majeure en mutation* : il y a ainsi une certaine urgence à établir une véritable stratégie industrielle européenne en matière automobile, prenant en compte la place des constructeurs de l'Union et leur situation dans la compétition internationale ; les nouveaux équilibres ne doivent pas se gérer aux dépens des pays producteurs qui, tels que la France, se distinguent par le poids économique et social de l'automobile ; l'harmonisation des réglementations techniques au niveau mondial doit par ailleurs être recherchée, dans l'objectif de réduire les obstacles techniques aux échanges ; les normes européennes doivent être promues comme autant d'éléments permettant de tirer vers le haut l'ensemble de la filière sur le plan mondial, et l'Europe doit légitimement poursuivre l'ambition d'imposer progressivement son cadre réglementaire comme la norme de référence<sup>80</sup>.

Une plus grande coordination de la demande d'équipements militaires à l'échelle du continent européen est par ailleurs, à elle seule, une condition nécessaire pour assurer la pérennité de la capacité innovatrice de la Base industrielle et technologique de Défense (BITD) européenne. Il convient d'inviter nos partenaires à s'engager notamment à associer leurs efforts lorsqu'ils souhaitent initier un programme capacitaire répondant à une lacune communément identifiée et à ne pas lancer de programme concurrent ayant le même objet. En contrepartie, le pays initiateur devrait octroyer des conditions égales d'accès à l'information et d'approvisionnement. L'Agence européenne de Défense (AED) pourrait devenir le pivot d'un « espace Schengen » de l'armement, prélude à l'instauration éventuelle d'un dispositif qui, à l'instar du *Buy American Act*, instaure une préférence européenne et oblige à fabriquer sur le sol européen au moins 50% des matériels utilisés par les forces armées des pays concernés. Dans ce cadre, il conviendrait d'encourager la Commission européenne à élaborer une mesure permettant d'exclure les PME du champ de l'accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)<sup>81</sup>.

Il est de même nécessaire de mettre en place une politique européenne face aux délocalisations en anticipant les évolutions pour prévenir les délocalisations. La mise en œuvre d'une politique industrielle ambitieuse et coordonnée, d'une politique de l'emploi, de la recherche et de l'innovation ainsi que d'une politique

<sup>79</sup> Avis *Intelligence économique, risques financiers et stratégie des entreprises*, pp. 16 et 17.

<sup>80</sup> Avis *L'automobile française : une filière majeure en mutation*, rapporté par M. Roland Gardin (juin 2006).

<sup>81</sup> Avis *L'impact économique de la Défense*, rapporté par M. Henri Feltz, (mars 2007), pp. 43 à 45.

structurelle qui réponde aux objectifs de compétitivité constitue les vrais moyens de la prévention des délocalisations. Il convient par ailleurs d'accélérer la mise en place du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation et de prévoir le remboursement des aides de l'UE par les entreprises bénéficiaires qui ne respectent pas leurs engagements.

## **2. Garantir l'équilibre entre liberté des échanges commerciaux internationaux et sauvegarde du marché intérieur européen**

Le multilatéralisme est le gage de relations commerciales équilibrées qui profitent tant aux pays développés qu'aux pays en voie de développement. Pour autant, un équilibre doit être trouvé entre liberté des échanges commerciaux internationaux et sauvegarde du marché intérieur européen en utilisant chaque fois que nécessaire les clauses de sauvegarde prévues par l'OMC dans les importations<sup>82</sup>.

L'**arsenal de défense commerciale de l'Union**, fondé sur des procédures lentes et complexes, très dissuasives pour les PME, devrait être réaménagé quant à la transparence des procédures, au seuil de leur déclenchement, aux modalités d'instruction des enquêtes et au raccourcissement des délais<sup>83</sup>.

Le CES estime par ailleurs que le développement durable doit devenir un axe identifiant fort, reconnu dans les règles du commerce mondial<sup>84</sup>.

## **3. Accroître la capacité d'influence de l'Union européenne dans le monde et de la France en Europe**

Aujourd'hui, l'affichage par l'UE de positions réellement communautaires n'existe qu'en matière de négociations commerciales, dans lesquelles un commissaire s'exprime au nom de tous les pays membres. L'UE a engagé ces dernières années des actions en faveur de la coordination entre États et le rapprochement des points de vue défendus par ces derniers au sein du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. Toutefois, pour que l'UE pèse dans la gouvernance mondiale, il est indispensable que les pays membres renforcent leur concertation et s'expriment d'une seule voie au sein des institutions internationales<sup>85</sup>.

La France devrait par ailleurs s'efforcer de renforcer l'efficacité de son action auprès des autorités européennes et notamment de la Commission. Un lobbying intense doit être mené, les négociations doivent être suivies avec attention et les propositions françaises, dûment étayées, doivent être expliquées de manière convaincante à nos partenaires<sup>86</sup>. La communication de notre

<sup>82</sup> Avis *Enjeux sociaux et concurrence sociale : du dumping social au mieux-disant social*, op. cit., pp. 19 à 21.

<sup>83</sup> Avis *PME et commerce extérieur*, op. cit., pp. 23 et 24.

<sup>84</sup> Avis *Quels besoins en services pour l'agriculture du XXI<sup>e</sup> siècle ?*, p. 22.

<sup>85</sup> Avis *Enjeux sociaux et concurrence internationale : du dumping social au mieux-disant social*, p. 21.

<sup>86</sup> Avis *Intelligence économique, risques financiers et stratégie des entreprises*, pp. 16 et 17.

assemblée *De l'élaboration de la législation communautaire à sa mise en œuvre en droit national : contribution du Conseil économique et social à la réflexion sur « Mieux légiférer »* offre sur ce point un ensemble d'analyses et de propositions visant à faciliter une meilleure inscription des acteurs français, qu'ils relèvent de la sphère gouvernementale ou de la société civile, dans les processus décisionnels européens<sup>87</sup>.

## E - FACILITER LA VIE DES ENTREPRISES ET LE DÉVELOPPEMENT DES PME

### 1. Poursuivre les efforts de simplification administrative

Le PNR consacrait l'un de ses points à la politique de simplification administrative, qu'il traitait à travers des mesures visant à développer la politique de simplification réglementaire et une meilleure évaluation des charges administratives.

Pour le CES, la simplification administrative s'impose comme une nécessité, notamment pour les PME. Les toutes petites entreprises, notamment artisanales, sont en effet toujours confrontées à de grandes difficultés face à un environnement fiscal et réglementaire dont la complexité augmente sans cesse. Les efforts de simplification administrative doivent donc être poursuivis.

Notre assemblée rappelle à cet égard les axes forts des recommandations formulés dans son avis *Entreprises et simplifications administratives*<sup>88</sup> :

- trois niveaux de simplification possibles, allant d'une amélioration de la lisibilité des textes existants, en passant par la codification à droit « quasi-constant » et l'expérimentation réglementaire, jusqu'à des modifications plus profondes de nos organisations et de nos bases juridiques ;
- une méthode d'ingénierie dédiée à la simplification, de type « organisation de projet », de façon transversale entre les services administratifs concernés pour mener à bien les propositions de simplification les plus lourdes en termes d'objectifs, d'enjeux et de parties prenantes, pouvant aller jusqu'à une refonte de type « base zéro » ;
- une règle générale, celle de la confiance, à créer ou à développer et à entretenir entre l'administration - qui définit et fait appliquer les procédures - et les « usagers », à accueillir comme des « clients ». Une séparation des services d'accueil et d'accompagnement des services de contrôle et un allègement éventuel des sanctions, par

<sup>87</sup> Communication *De l'élaboration de la législation communautaire à sa mise en œuvre en droit national : contribution du Conseil économique et social à la réflexion sur « Mieux légiférer »*, rapportée par Mme Catherine Dumont (juillet 2007).

<sup>88</sup> Avis *Entreprises et simplifications administratives*, rapporté par Mme Anne Duthilleul (mai 2005).

modification du droit si nécessaire, est indispensable pour aller au terme de cette démarche ;

- l'utilisation des outils électroniques, comme un support efficace de simplification des procédures pour les services administratifs comme pour les usagers ;
- une production législative et réglementaire de meilleure qualité pour soutenir le niveau de notre droit écrit par rapport à nos voisins, sans confondre la loi et la réglementation, et réduire la complexité « à la source »<sup>89</sup>.

Dans l'avis *Consommation, commerce et mutations de la société*, le CES confirme par ailleurs l'intérêt de la réforme de la loi Galland engagée par la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, et souhaite qu'elle débouche sur une réglementation simple, claire et précise fixant le seuil de revente à perte au « triple net », c'est-à-dire au prix d'achat effectif, toutes marges arrières déduites<sup>90</sup>.

## **2. Mettre en place en France une stratégie visant à « Mieux légiférer »**

La portée de l'effort en cours de simplification administrative est condamnée à demeurer modeste si, parallèlement, aucun effort n'est fait sur la **production des lois**<sup>91</sup>. C'est l'une des sources de la complexité excessive, sans doute la principale, dans laquelle sont enfoncés les citoyens et les entreprises<sup>92</sup>.

L'importance de « Mieux légiférer », problématique liée à la Stratégie de Lisbonne et à la recherche d'une meilleure gouvernance européenne, a été soulignée par le Conseil européen de mars 2005, et, dans une logique d'efficacité et de compétitivité, plusieurs pays européens ont créé des structures visant à mesurer l'impact de la législation communautaire sur les entreprises<sup>93</sup>.

Dans sa communication *De l'élaboration du droit communautaire à sa mise en œuvre en droit national : contribution du Conseil économique et social à la réflexion sur « Mieux légiférer »*, notre assemblée souligne la nécessité à cet égard :

- de renforcer la coordination des affaires européennes en France, de mieux diffuser les informations recueillies au titre de la veille et d'associer étroitement à la gestion des dossiers européens les fonctionnaires ultérieurement chargés de leur application ;
- de renforcer la synergie avec les représentants des assemblées parlementaires sur les grands dossiers européens ;

<sup>89</sup> Avis *La conjoncture économique et sociale en 2006*, p. 16.

<sup>90</sup> Avis *Consommation, commerce et mutations de la société*, *op.cit.*, p. 14.

<sup>91</sup> Avis *La conjoncture économique et sociale en 2006*, p. 16.

<sup>92</sup> Communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2007*, p. 55.

<sup>93</sup> Communication *De l'élaboration du droit communautaire à sa mise en œuvre en droit national : contribution du Conseil économique et social à la réflexion sur « Mieux légiférer »*, p. 3.



- de développer, très en amont, la consultation de la société civile et des collectivités territoriales, en l'éclairant par des évaluations préalables et des études d'impact ex post, ainsi qu'en développant en France, pour l'élaboration des normes nationales, les pratiques européennes de consultation publique et d'études d'impact ;
- de poursuivre en France l'amélioration en cours de la transposition des directives européennes et de l'application du droit européen ;
- de faciliter la connaissance de l'UE dans notre pays en renforçant la sensibilisation des citoyens à l'Europe, et celle du droit européen en favorisant son accès et la codification, ainsi qu'en formant aux réalités européennes les fonctionnaires et les responsables de la société civile<sup>94</sup>.

La participation de la société civile organisée, favorisée par les consultations auxquelles procède la Commission européenne aux différents stades de l'élaboration des décisions, constitue en effet un enjeu essentiel pour « Mieux légiférer ». Elle peut notamment contribuer à permettre en amont la définition d'un droit européen mieux adapté aux besoins de l'ensemble des usagers du droit (entreprises, associations, salariés, travailleurs indépendants, citoyens, consommateurs...) et donc mieux accepté de ceux auxquels il s'applique ; à appeler l'attention, après l'adoption d'un texte européen, sur les difficultés soulevées par sa mise en œuvre et sur les adaptations qui devraient lui être apportées ; à favoriser enfin l'application homogène du droit européen sur l'ensemble du territoire de l'Union<sup>95</sup>.

### **3. Réduire les obstacles à l'internationalisation des PME**

Si la France, cinquième puissance commerciale mondiale, demeure parmi les toutes premières nations exportatrices, le maintien et le renforcement de sa force commerciale, nécessaires, passent par un plus grand nombre d'entreprises présentes à l'international, et notamment les PME. Notre assemblée formule à cette fin un ensemble de propositions<sup>96</sup>.

Le plan visant à créer 1 000 groupements d'entreprises à l'export, mis en place dans le cadre des « programmes de croissance PME » et dans le prolongement du dispositif « Cap export », doit être relancé. Il n'y a en effet à ce jour que 48 groupements labellisés regroupant au total 287 entreprises. Le CES suggère pour ce faire les améliorations suivantes :

- l'attribution de la procédure à un seul ministère et un suivi déconcentré de sa gestion ;

---

<sup>94</sup> Communication *De l'élaboration du droit communautaire à sa mise en œuvre en droit national : contribution du Conseil économique et social à la réflexion sur « Mieux légiférer »*, pp. 145 à 167.

<sup>95</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>96</sup> *Avis PME et commerce extérieur, op. cit.*, pp. 7 et 8.

- l'accélération du versement des aides financières aux groupements ;
- le lancement d'une campagne de promotion nationale auprès des PME ;
- l'extension de l'assiette du crédit d'impôt export aux dépenses liées aux services de conseil.

Afin de réduire les obstacles à l'internationalisation des PME **au niveau de l'entreprise** elle-même, les pistes suivantes méritent d'être explorées plus à fond :

- mieux utiliser le réseau des conseillers du commerce extérieur et recourir plus systématiquement aux cadres export retraités ;
- créer un cadre propice au détachement et à l'expatriation de façon à susciter un nombre plus élevé de candidatures ;
- sensibiliser dans les écoles et universités les futurs cadres à l'importance de l'international dans la vie des entreprises ;
- promouvoir davantage le Volontariat international en entreprise (VIE) auprès des PME par l'institution d'une plate-forme régionale favorisant la mise en relation des candidats et des entreprises, le resserrement des liens entre universités, écoles et entreprises, la mise en place d'un « ticket modérateur » pour diminuer le coût des indemnités mensuelles facturées aux PME et l'institution d'un système de « coaching » pour permettre au VIE d'acquérir plus vite une culture internationale ;
- améliorer les ressources financières des PME en popularisant, au delà des mécanismes d'assurance Coface, les alternatives aux financements classiques, tels les Fonds d'investissement de proximité (FIP) ou les Fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI)<sup>97</sup>.

Au niveau de **l'environnement réglementaire des échanges**, il est nécessaire, pour que les PME appréhendent pleinement les potentialités que leur offre le grand marché européen, que celui-ci se traduise par des **simplifications réelles** dans leur quotidien ainsi que des coûts moindres grâce à une concurrence et une sécurité juridique effectives. Des initiatives comme la base de données PRISM développée par le Comité économique et social européen, le portail européen « Priorité PME » créé par la Commission ou le réseau SOLVIT devraient à cet égard être davantage promus. Un véritable partenariat devrait être institué entre les douanes et les entreprises, accompagné d'une dématérialisation et d'une mise en ligne des titres et formulaires sur une plate-forme unique, accessible gratuitement, ainsi que de l'installation d'un « guichet unique » pour l'exportation des produits sensibles.

---

<sup>97</sup> Avis PME et commerce extérieur, pp. 17 à 22.

Des aménagements devraient de même être apportés au **dispositif public d'accompagnement**. UbiFrance doit privilégier une fonction d'animation et de pilotage, en approfondissant sur la base d'engagements contractualisés sa politique de partenariats avec les réseaux consulaires, les agences régionales de développement, sans omettre le pôle privé sur les aspects techniques ; une définition claire doit être posée des rôles respectifs du secteur public (État/collectivités locales), parapublic et du pôle privé pour instituer entre ces structures la coordination indispensable au montage d'actions concertées, le niveau national étant dédié à la diffusion d'informations et des bonnes pratiques ainsi qu'à la « qualification » des réseaux ; les missions économiques ont, pour leur part, un rôle de premier plan à jouer dans l'analyse des marchés étrangers pour faire bénéficier les PME d'une veille économique et commerciale. **La politique d'accompagnement des PME devrait enfin être plus ciblée** : celles-ci devraient notamment pouvoir bénéficier de prestations adaptées à leurs besoins et à leurs capacités financières, ainsi que d'un outil de diagnostic unique, partagé et mis gratuitement à leur disposition, à créer pour appréhender la capacité des entreprises à se lancer dans une démarche internationale ; une fois engagés dans une telle démarche, ces « exportateurs occasionnels » doivent ensuite être soutenus par une aide à la définition d'une stratégie à plus long terme visant à la consolidation de leur action à l'export<sup>98</sup>.

#### 4. Développer l'action en faveur des PME au niveau européen

Il conviendrait que la Commission européenne dispose des moyens nécessaires pour mettre en œuvre les sept axes d'action décrits dans sa communication de 2005 sur *Une politique des PME modernes pour la croissance et l'emploi*. Les crédits attribués aux PME dans le cadre du 6<sup>ème</sup> Programme cadre de recherche et développement (PCRD) ne représentent que 15 % du total et, sur la période 2000-2006, les PME ont reçu 11 % du montant des fonds structurels. Ces chiffres sont bien inférieurs à la contribution des PME au PIB de l'Union européenne.

La *Small Business Administration* (SBA) aux États-Unis coordonne les actions en faveur des PME. L'Union européenne devrait se doter, à son niveau, d'une structure semblable, capable de porter, en toute occasion, les préoccupations des PME de l'Union. Le représentant à la Commission pour les PME (*SME envoy*) pourrait être l'embryon de cette nouvelle structure et veiller aux intérêts des PME lors de l'élaboration des directives<sup>99</sup>. Notre assemblée réitère par ailleurs son souhait d'un *Small Business Act* au niveau français et européen, permettant notamment de réserver une partie des commandes publiques aux PME<sup>100</sup>.

<sup>98</sup> Avis *PME et commerce extérieur*, pp. 27 à 33.

<sup>99</sup> Avis *Intelligence économique, risques financiers et stratégie des entreprises*, pp. 16 et 17.

<sup>100</sup> Avis *Croissance potentielle et développement*, p. 13.

### **5. Organiser le développement agricole**

L'agriculture, par sa dimension spécifique, ne peut être livrée aux seules règles du marché et doit être organisée et régulée, tant au niveau européen que national.

Les interprofessions ont bien sûr leur rôle à jouer dans ces régulations, dans la gestion des filières, notamment en matière de promotion du produit, de régulation de prix et de prévention des crises. Pour le CES, une plus grande responsabilisation des opérateurs sur le marché passera par une adaptation du droit de la concurrence au niveau communautaire.

En cas de crise, elles ne peuvent pas toujours dépasser les intérêts contradictoires internes. Il est donc indispensable de maintenir un outil stratégique de régulation au niveau de l'État.

C'est pourquoi le CES souhaite que l'État dispose de moyens d'intervention, le seul marché ne pouvant pas réguler les productions, sauf à prendre le risque de disparition complète de certaines productions et de fragilisation des territoires<sup>101</sup>.

## **V - DYNAMISER LA POLITIQUE DE L'EMPLOI**

Le Programme national de réforme fait du développement de l'emploi, objectif majeur de la Stratégie de Lisbonne, son premier axe de réforme.

Pour le Conseil économique et social, le travail est un élément essentiel de construction de la personne mais aussi de son utilité sociale, pour la personne elle-même et dans le regard des autres. Cette exigence en appelle une autre : celle d'un travail de qualité dans un environnement sécurisé<sup>102</sup>.

### **A - DONNER LA PRIORITÉ À LA CRÉATION D'EMPLOIS**

#### **1. Faire de l'élévation du taux d'emploi une priorité nationale**

Les créations d'emplois sont d'abord liées à la croissance : les chefs d'entreprises sont incités à embaucher de nouveaux salariés en priorité pour répondre à un supplément de demande. Même si cette relation n'est pas linéaire, le rythme de l'activité économique permet de créer plus ou moins d'emplois. Les perspectives de croissance française pour 2007 (autour de 2 %) confirment les tendances observées ces dernières années : une consommation des ménages relativement soutenue mais des investissements des entreprises en deçà de leur potentiel et surtout un déficit important du commerce extérieur qu'expliquent largement l'augmentation du prix du pétrole (hors énergie, la balance est excédentaire grâce aux échanges agro-alimentaires) et la forte appréciation de

<sup>101</sup> Avis *Quels besoins en services pour l'agriculture du XXI<sup>e</sup> siècle ?*, op. cit., p. 21.

<sup>102</sup> Avis *La sécurisation des parcours professionnels*, rapporté par Mme Édith Arnoult-Brill (mai 2007), p. 6.

l'euro. Mais le solde industriel s'est encore dégradé en 2006 en raison de handicaps plus structurels.

Ces handicaps se traduisent naturellement en termes d'emplois. Même si des circonstances plus favorables sur le plan démographique contribuent à la baisse du chômage et si le niveau des créations d'emplois s'est élevé en 2006, la France se distingue toujours par un taux de chômage parmi les plus élevés de l'Union européenne. Pour notre assemblée, il est plus que temps de tirer les enseignements de ce chômage persistant et de dégager des priorités d'actions déterminées des pouvoirs publics pour élever le taux d'emploi.

## **2. Construire un cercle vertueux entre progrès de productivité et création d'emplois**

Un premier champ doit être privilégié : la construction d'un cercle vertueux entre progrès de productivité et création d'emplois, qui suppose d'améliorer à la fois la qualification des personnes et celle des emplois, une croissance suffisante et une répartition de ses fruits appropriée. L'amélioration de la productivité passe par la mise en œuvre d'innovations techniques et organisationnelles s'appuyant sur le développement et la valorisation des qualifications individuelles et des compétences collectives et sur les résultats de la R&D. Elle implique des investissements massifs, matériels et immatériels, qui supposent des financements suffisants pour franchir à nouveau la « frontière technologique » et la conduite d'une politique industrielle résolue.

## **3. Tirer toutes les potentialités des secteurs en devenir en matière de créations d'emplois, notamment de celui des services à la personne**

Un second champ concerne les secteurs d'activité en devenir. Outre ceux directement concernés par la **lutte contre le réchauffement climatique** et ceux du **bâtiment** qu'impose la pénurie de logements accessibles, le domaine des **services à la personne** offre des perspectives importantes liées tout à la fois au vieillissement de la population et à la forte hausse des naissances que connaît notre pays depuis plusieurs années, atout majeur de la France pour l'avenir. Ces perspectives conduisent à préconiser une évaluation approfondie et le réexamen des aides publiques accordées aux entreprises et en faveur de l'emploi pour en assurer une meilleure visibilité en les simplifiant et les orienter vers les secteurs potentiellement créateurs d'emplois, à court et moyen termes : la recherche et l'innovation, la formation, les PME, l'environnement, les services à la personne<sup>103</sup>.

---

<sup>103</sup> Avis *La conjoncture économique et sociale en 2007*, pp. 10 à 12.

Le **développement des services à la personne** constituant un enjeu de société majeur en termes de création d'emploi et de cohésion sociale, qui a fait l'objet de la loi du 26 juillet 2005 et de l'un des volets du *Rapport de suivi 2006 du Programme national de réforme*<sup>104</sup>, notre assemblée a choisi de consacrer un avis spécifique à cette thématique<sup>105</sup>. L'avis émet un ensemble de propositions sur ce thème dans quatre directions principales.

Pour le CES, le **Chèque emploi service universel (CESU)** mis en place par la loi du 26 juillet 2005, par refonte des régimes du chèque-emploi service et du titre emploi-service, **devrait entrer dans le champ de la négociation collective**, le succès passant dans une large mesure par celui du CESU préfinancé. Si la négociation sociale s'engage dans les domaines de la conciliation de la vie professionnelle et familiale, les masses financières injectées tant par les entreprises directement que par les comités d'entreprises favoriseront les créations d'emplois de services aux personnes. Afin de faciliter la montée en charge du CESU dans les entreprises, le CES suggère que sa mise en œuvre devienne un élément de la négociation annuelle d'entreprise, indépendamment des négociations salariales. Il considère que la gestion du CESU doit, chaque fois que possible, être confiée au comité d'entreprise.

Les **conditions d'accès aux services à la personne doivent être facilitées**, notamment pour les très petites entreprises et les artisans par l'assouplissement de la condition d'exclusivité. Il faut rendre par ailleurs, pour les personnes à revenus modestes, l'accès à ces services plus universels, en poursuivant l'amélioration des dispositifs sociaux et fiscaux. Pour le CES, l'objectif est de faire en sorte, grâce à la création d'un crédit d'impôt et à la modulation du préfinancement, que ces personnes atteignent au moins le même niveau d'aide pour le même niveau de services que celles disposant de revenus importants. Le gouvernement a commencé de répondre à certaines de ces recommandations en introduisant le dispositif de crédit d'impôt dans le cadre de la loi n° 2007/290 du 5 mars 2007 instituant un droit opposable au logement et portant sur diverses mesures d'ordre social. Parallèlement, le CES suggère qu'un effort important soit mené en matière de développement des services collectifs, en particulier pour la garde des enfants et le soutien scolaire.

La **coordination entre les départements et les services d'aide à domicile doit être renforcée**, et les **modes de financement améliorés**. Le CES considère tout d'abord qu'il faut distinguer les interventions relevant de l'action sanitaire ou sociale des autres services davantage liés à la recherche d'une meilleure qualité de vie et au confort des bénéficiaires qui ne nécessitent pas le même degré d'intervention et de contrôle de la puissance publique. Parallèlement, notre assemblée invite les départements à s'inscrire de manière plus systématique dans une démarche de conventionnement avec les services d'aide à domicile, prenant mieux en compte les coûts réels (formation, qualifications, encadrement...).

<sup>104</sup> Dans sa partie 2 intitulée « La bataille pour l'emploi au service de la croissance sociale ».

<sup>105</sup> Avis *Le développement des services à la personne*, rapporté par M. Yves Vérollet (janvier 2007).

Les **conditions d'emploi doivent être revalorisées** et la **formation initiale et continue développée**. Pour le CES, il convient d'harmoniser davantage et de revaloriser les conditions d'emploi et les qualifications requises, pour rendre les métiers plus attractifs, diminuer le temps partiel subi et ouvrir des perspectives d'évolution professionnelle. Cela nécessite aussi d'accélérer le processus de validation des acquis de l'expérience et d'engager un effort massif de formation et de qualification. Le CES recommande en particulier de développer la formation initiale et continue utilisant la voie de l'alternance<sup>106</sup>.

Des **gisements importants d'emploi indépendants demeurent** par ailleurs, notamment dans le secteur des services, et il revient à la politique économique d'en favoriser l'émergence. Le développement de l'emploi non salarié observé dans la plupart des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) s'est en effet souvent appuyé sur des politiques adaptées<sup>107</sup>.

Le **commerce de détail**, qui occupe une part importante des actifs dans notre pays, est de même l'un des secteurs les plus dynamiques dans la création d'emplois de toutes catégories et offre souvent à des jeunes la possibilité d'une première expérience professionnelle. L'un des principaux enjeux auxquels le secteur est confronté réside dans l'inégalité de la répartition des sexes dès lors qu'elle est croisée avec la répartition des qualifications et des emplois tenus, sans compter naturellement les âges. Il convient alors d'encourager une embauche plus équilibrée entre les sexes dans toutes les catégories professionnelles et de réfléchir à la représentation de l'ensemble des métiers dès l'orientation scolaire, dans un effort conjoint entre l'Éducation nationale et la profession. De même, la promotion de la diversité doit être accélérée<sup>108</sup>.

#### B - AMÉLIORER L'INSERTION ET MOBILISER LA FORCE DE TRAVAIL EN AUGMENTANT LE TAUX D'EMPLOI

Les mutations du travail et de l'emploi appellent pour le CES des réponses nouvelles pour garantir le droit au travail - à un emploi « décent » au sens de l'Organisation internationale du travail (OIT) -, et favoriser l'insertion de tous. Plusieurs enjeux sont liés à cet égard, tels que, notamment, mobiliser et valoriser la force de travail, faciliter les créations d'emplois et assurer les reconversions nécessaires.

<sup>106</sup> Le CES formule dans ces quatre directions principales 52 recommandations ou propositions de mesures dans cet avis sur *Le développement des services à la personne*, développées aux pages 17 à 43.

<sup>107</sup> Avis *La conjoncture économique et sociale en 2006*, op.cit., p. 22.

<sup>108</sup> Avis *Consommation, commerce et mutations de la société*, op. cit., pp. 34 et 35.

### **1. Améliorer les conditions d'emploi des femmes et leur place dans les lieux de décision**

L'amélioration du taux et des conditions d'emploi des femmes passe d'abord par l'application des mesures législatives sur l'emploi des femmes, mais aussi par des changements à tous les niveaux, y compris dans les comportements : celui de l'orientation scolaire et de la formation, d'une offre plus large et diversifiée (y compris de la part des employeurs privés ou publics) des structures de garde des enfants, du congé parental et, plus généralement, d'une politique familiale dynamique et ambitieuse, de la répartition des tâches au sein de la famille, de l'organisation du travail et de l'aménagement du temps de travail<sup>109</sup>. L'égalité professionnelle doit également se traduire par une égalité salariale<sup>110</sup>.

Une place accrue des femmes dans les lieux de décision, qui reste en deçà de leur part dans la population active (46 %) et surtout de leur proportion dans l'enseignement supérieur (55,6 %), suppose en outre de mobiliser divers types de leviers pour « briser le plafond de verre » et parvenir à un management partagé : il faut, entre autres, favoriser une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans la vie politique ; assurer l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques ; promouvoir la mixité du management dans toutes les entreprises en agissant sur le recrutement et sur l'environnement professionnel (parrainage et poursuite de l'effort pour mieux prendre en compte la parentalité dans le cadre professionnel, notamment), en diversifiant les parcours et en faisant progresser la mixité dans les instances de gouvernance des grandes entreprises, qui ont valeur d'exemple et d'entraînement<sup>111</sup>.

### **2. Favoriser un meilleur emploi des travailleurs plus âgés**

La réforme des retraites de 2003 visait à assurer le financement des retraites mais ne garantit pas, pour les salariés qui le souhaitent, le maintien dans l'emploi en fin de carrière, y compris avant 60 ans. Les mesures relatives aux Contrats à durée déterminée (CDD) senior et les propositions consistant à « durcir » les cessations anticipées négligent les formules qui pourraient être développées de retraite choisie et progressive.

Le meilleur emploi des travailleurs plus âgés suppose une véritable gestion des effectifs et des emplois par les âges ; celle-ci va de pair avec une organisation du travail réduisant la pénibilité des tâches et aménageant les horaires, une utilisation des « ressources humaines » valorisant l'expérience et la capacité de tutorat des plus âgés, ainsi que le développement d'actions de

<sup>109</sup> Avis *Croissance potentielle et développement durable*, op. cit., p. 18.

<sup>110</sup> Avis *Consommation, commerce et mutations de la société*, op. cit., p. 34.

<sup>111</sup> Communication *La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité*, rapportée par Mme Monique Bourven (janvier 2007), pp. 111 à 125.



formation permettant une adaptation aux changements dans le contenu des tâches ou des reconversions.

### 3. Quel appui pour l'insertion des jeunes ?

Le Programme national de réforme fait de l'insertion professionnelle des jeunes l'un des cinq volets de la bataille pour l'emploi au service de la croissance sociale.

Le Conseil économique et social a traité de ce sujet dans plusieurs de ses travaux récents<sup>112</sup>, a organisé à Paris, en janvier 2007, une journée franco-allemande sur le thème *Insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes*. Une nouvelle édition des *Assises nationales de la jeunesse*, qu'il avait organisées dans ses locaux en septembre 2006, devrait par ailleurs avoir lieu en son sein dans les prochains mois.

L'insertion des jeunes dans le monde du travail est d'autant plus difficile que, quand ils trouvent un emploi, il est trop souvent temporaire (intérim, contrats aidés ou à durée déterminée). Ces difficultés sont particulièrement fortes pour les jeunes peu qualifiés et habitant des quartiers sensibles. Notre assemblée a prévu d'approfondir dans un prochain avis les préconisations formulées en 2001 dans son avis *Familles et insertion économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans*.

On peut poser, en particulier, la question de l'attribution d'une allocation à ceux ayant un projet validé d'insertion-formation, dont le financement serait sur fonds publics, en envisageant toutefois que la partie de l'allocation correspondant à une activité professionnelle soit rémunérée par les employeurs. Son taux serait équivalent à celui des salariés de même qualification, avec des incitations qui pourraient prendre la forme de crédits bonifiés en cas d'embauche stable<sup>113</sup>.

### 4. Garantir la réalité des droits sociaux au niveau national

Il faut faire en sorte de rendre la **politique du travail plus cohérente et plus efficace** par un droit du travail plus lisible et plus effectif, un recours au travail illégal davantage sanctionné et des moyens des corps de contrôle renforcés. Par ailleurs, le bénéfice des aides publiques versées aux entreprises doit être conditionné à leur bonne utilisation dans le temps, et notamment au maintien de l'emploi en France. Enfin, il paraît nécessaire de sensibiliser les citoyens au respect des normes sociales par la mise en place d'une **traçabilité des produits** pour permettre l'information des consommateurs<sup>114</sup>.

<sup>112</sup> Entre autres, en 2005, la communication *Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen pour la jeunesse* et l'avis *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur*.

<sup>113</sup> Avis *Croissance potentielle et développement durable*, op. cit., pp. 18 et 19.

<sup>114</sup> Avis *Enjeux sociaux et concurrence internationale : du dumping social au mieux-disant social*, pp. 31 à 33.

## C - SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS

Pour le Conseil économique et social, la sécurisation des parcours professionnels suppose, non seulement de gérer les situations de rupture, mais de prendre en compte, dans le cadre d'une approche centrée sur la personne, la globalité des situations professionnelles, inscrites dans une trajectoire de vie. Un nouveau système, promouvant des parcours professionnels maîtrisés et favorisant, pour les salariés, les entreprises et le service public, une nouvelle relation de confiance, est de ce fait aujourd'hui devenu indispensable.

### **1. Déterminer les fondements d'un parcours maîtrisé**

La sécurisation des parcours professionnels doit reposer sur un travail de qualité, une formation tout au long de la carrière et une reconnaissance du temps personnel et collectif. Elle s'appuie sur un socle de principes : un équilibre entre les besoins des entreprises et la sécurité des salariés ; un engagement réciproque entre le salarié ou le demandeur d'emploi et le service public de l'emploi au sens large, permettant un parcours maîtrisé par l'individu ; la transférabilité de certains droits.

### **2. Repenser les objectifs des parcours professionnels.**

Pour accéder à l'emploi pendant toute la vie professionnelle, il convient d'assurer des débuts de parcours plus sécurisés, notamment en modifiant la philosophie de l'insertion des jeunes par un recours limité aux contrats spécifiques, en améliorant leur orientation en lien avec le monde du travail et en facilitant leur autonomie financière ; de garantir des parcours dans un cadre d'égalité de traitement, en améliorant les conditions d'accès à l'emploi et de travail des femmes, en anticipant mieux les retours après l'exercice de droits à congés et en luttant contre les discriminations ; de repenser les fins de parcours et d'accroître le taux d'emploi de seniors<sup>115</sup>.

Pour gérer et faciliter les transitions, une indemnisation suffisante doit être garantie aux demandeurs d'emplois, et un accompagnement personnalisé assuré en fonction de leur situation par rapport à l'emploi ; les périodes de rupture doivent être gérées intelligemment par des formations adaptées et qualifiantes ; des droits transférables, cumulables tout au long de la vie professionnelle, doivent être garantis collectivement.

Pour anticiper et maîtriser la vie professionnelle, il convient par ailleurs de développer la formation continue et la reconnaissance de l'expérience par la VAE, d'encourager et faciliter les mobilités professionnelles choisies, ainsi que de favoriser des passerelles entre Fonction et secteur publics et secteur privé, entre salariat et travail indépendant.

---

<sup>115</sup> Avis *La sécurisation des parcours professionnels*, op. cit., pp. 13 à 21.

### 3. Dessiner les composantes d'un nouveau système

La concrétisation de ces objectifs suppose une réforme des structures, des outils, du financement, et une attention particulière sur la méthode.

Il s'agit d'une part de **définir un ensemble de services cohérents**, de manière à favoriser les interactions entre eux, **et accessibles à tous**. Afin de tenir compte de la diversité des parcours, notre assemblée considère à cet égard qu'il convient d'imaginer un même service pour l'ensemble des actifs (personnes au travail et demandeurs d'emploi) sur l'ensemble de leur parcours (orientation, emploi, formation). Ce nouveau système repose au minimum sur trois volets dont il convient de revoir le fonctionnement et l'articulation dans le cadre d'une réforme globale : un service public de l'emploi davantage tourné vers l'utilisateur et individualisé ; un dispositif de formation professionnelle plus efficace ; un service de l'orientation tout au long de la vie intégrant le système éducatif et ouvert à l'entreprise et au marché de l'emploi<sup>116</sup>.

**Les entreprises sont actrices de la sécurisation des parcours professionnels** par les richesses qu'elles produisent et les emplois qu'elles créent, mais aussi dans leurs démarches de long terme centrées sur le capital humain. La sécurisation des parcours professionnels demande alors à être inscrite dans le cadre de la stratégie de l'entreprise, au travers d'une gestion qualitative des ressources humaines ; les pratiques de mutualisation des compétences (groupements d'employeurs, travail à temps partagé) méritent d'être développées et le rôle spécifique de l'insertion par l'activité économique pour les situations d'exclusion mieux reconnu.

Le financement doit être envisagé avec une **approche avantages/inconvénients sur le moyen et sur le long terme**, en se plaçant dans une logique d'activation des dépenses de la politique de l'emploi ; par ailleurs, l'articulation des financements nécessaires à la sécurisation des parcours professionnels, notamment entre les systèmes d'assurance et de solidarité, doit être analysée en vue d'une **réallocation plus efficace** des moyens existants.

Cette réforme appelle une **négociation collective globale préalable** au niveau interprofessionnel. Au delà, sa mise en œuvre doit passer par une organisation associant étroitement les **pouvoirs publics** (État et régions) et les **partenaires sociaux**, une réelle **coordination des acteurs par la Région** et un **dialogue social régional**<sup>117</sup>.

---

<sup>116</sup> Avis *La sécurisation des parcours professionnels*, pp. 22 à 30.

<sup>117</sup> *Ibid.*, pp. 30 à 35.

## VI - FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE PAR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE DE TOUS

La promotion d'une « croissance sociale » est le titre du Programme national de réforme. Notre assemblée, dans nombre de ses avis récents, formule des propositions qui visent à concrétiser cet objectif.

### A - PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE DE TOUS

#### 1. Améliorer la statistique publique en matière sociale

La disponibilité des statistiques est moindre en matière sociale qu'économique, ce qui laisse se développer des zones d'ombre dommageables pour le grand public. Ici, plus encore que dans le domaine économique, on ne peut que déplorer un retard considérable de la production de données concernant l'Outre-mer, dont les populations sont pourtant confrontées à des difficultés comparativement plus importantes que dans la métropole. Des controverses récurrentes concernent aussi la mesure du chômage, l'évolution réelle du pouvoir d'achat et celle des inégalités de revenus et de patrimoine. Elles ont été réactivées avec la décision prise par l'INSEE de reporter la publication de l'enquête emploi et à la suite de travaux menés au sein du Conseil national de l'information statistique (CNIS)<sup>118</sup>.

S'il serait vain de rechercher une « bonne mesure du chômage » à substituer à la définition du Bureau international du travail, il est important **d'établir une batterie d'indicateurs cohérents entre eux** permettant de mesurer les degrés et les formes de sous-utilisation des capacités de travail disponibles. Une information régulière et suffisamment fine en termes de secteurs et de métiers concernant les offres d'emplois non pourvues serait ainsi utile. Une autre priorité consiste à améliorer la connaissance de ces catégories intermédiaires entre emploi et chômage qui peuvent correspondre à des trajectoires d'accès à l'emploi stable mais qui n'engendrent souvent que la précarité.

S'agissant du pouvoir d'achat, la persistance d'un décalage entre l'évolution des prix à la consommation et sa perception par les ménages est d'abord liée au fait que leurs budgets sont de plus en plus contraints par des dépenses contractuelles (logement et transport, notamment). Il serait utile de compléter les indicateurs existants en établissant un **indice relatif au pouvoir d'achat hors dépenses pré-engagées pour une période déterminée**, et l'INSEE pourrait engager des travaux méthodologiques pour **tenir compte de l'effet qualité**.

---

<sup>118</sup> Avis *La conjoncture économique et sociale en 2007*, p. 17.

Enfin, on ne dispose que d'une **vision réduite des inégalités de ressources** en raison d'une sous-estimation chronique des revenus dans la partie haute de la distribution et du niveau de vie des propriétaires de leur logement, mais aussi de la non-prise en compte des revenus des populations sans résidence fixe. **Un groupe de travail du CNIS a avancé des propositions qui mériteraient d'être prises en compte**, parmi lesquelles l'élargissement du revenu monétaire à travers la notion de loyer imputé, la production domestique et la valorisation monétaire des consommations de services publics individualisables tels que l'éducation et la santé<sup>119</sup>.

## 2. Dynamiser les négociations sociales

Dans son avis *Consolider le dialogue social*, notre assemblée note que le bon fonctionnement du dialogue social « *peut permettre de résoudre des problèmes sociaux, d'encourager la bonne gestion des affaires publiques, de favoriser la stabilité sociale tout en stimulant le progrès économique. En définitive, son objectif principal n'est autre que de favoriser une démarche participative* »<sup>120</sup>. Une nouvelle ère a peut-être été initiée à cet égard par la loi de modernisation du dialogue social du 31 janvier 2007, qui prévoit que le gouvernement doit désormais laisser les syndicats et le patronat négocier avant de légiférer en matière de droit du travail. Notre assemblée souhaite, suite à son avis déjà cité de novembre 2006, que **cette loi soit complétée par des dispositions organisant ce dialogue**.

Il convient par ailleurs d'initier un processus de discussions permettant l'établissement d'un diagnostic concerté de la situation en matière d'emploi et de revenus pour amener la puissance publique à jouer son rôle de régulateur dans le développement des politiques économiques, fiscales et sociales. Son objectif doit consister à soutenir la création de richesse et à rechercher une plus grande équité dans sa répartition et la redistribution, ainsi que la réduction des inégalités<sup>121</sup>.

Au-delà de la Conférence pour l'emploi et les revenus du 14 décembre 2006, il apparaît en effet indispensable d'approfondir la réflexion sur ces deux thèmes par le développement d'un dialogue associant les partenaires sociaux et les pouvoirs publics. Celui-ci devrait s'attacher à fixer les conditions du développement de l'emploi, notamment qualifié, et d'une progression des salaires suivant celle de la productivité du travail, afin de garantir une distribution équitable des fruits de la croissance permettant le soutien de la consommation, de l'investissement et de la compétitivité<sup>122</sup>.

---

<sup>119</sup> Avis *La conjoncture économique et sociale en 2007*, pp. 18 et 19.

<sup>120</sup> Avis *Consolider le dialogue social*, rapporté par MM. Paul Aurelli et Jean Gautier (novembre 2006).

<sup>121</sup> Avis *La conjoncture économique et sociale en 2007*, pp. 19 et 20.

<sup>122</sup> Avis *Croissance potentielle et développement durable*, p. 21.

### 3. Engager une action déterminée contre la précarité et la pauvreté

La lutte contre la précarité et la pauvreté suppose la mobilisation de nombreuses politiques publiques : fiscale, économique et sociale, familiale, de l'emploi, de la santé, de l'éducation et du logement. **Des actes sont nécessaires à court terme dans les domaines de la couverture complémentaire santé, du logement et des transports.** La question du logement, en particulier, est centrale dans la lutte contre la pauvreté. Le droit au logement opposable institué par la loi du 5 mars 2007 doit, afin de devenir effectif pour tous, s'accompagner de la construction des 900 000 logements économiquement accessibles qui font défaut dans notre pays et d'une réévaluation des aides en direction des ménages et des personnes dont les besoins sont les plus criants.

La nécessité à court terme d'une revalorisation significative des minima sociaux, dont le pouvoir d'achat stagne depuis quinze ans, ne devrait pas empêcher la **mise à l'étude rapide de la proposition de Revenu de solidarité active (RSA)** consistant à ce que chaque heure travaillée se traduise par une baisse des prestations inférieure à ce que rapporte le travail<sup>123</sup>.

#### B - PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX CATÉGORIES DE PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ OU DE FRAGILITÉ ÉCONOMIQUE ET/OU SOCIALE

Dans un contexte de croissance modeste et de faibles créations d'emplois, à l'échelon européen et national, l'instabilité économique entraîne une précarité accrue pour certaines catégories, marquées dans notre pays par un niveau élevé du chômage, par l'interruption de la tendance au recul des inégalités et de la pauvreté comme par l'augmentation du nombre des allocataires du revenu minimum d'insertion, notamment Outre-mer. Cette situation est très insatisfaisante et notre assemblée souhaite que des recherches approfondies soient engagées sur les moyens de l'améliorer. Elle préconise une approche pragmatique tenant compte des réalités économiques et sociales et renforçant la sécurisation économique des personnes dans notre pays. Tous les acteurs de la vie économique sont concernés dans la lutte contre la précarité que les politiques publiques doivent favoriser<sup>124</sup>.

Notre assemblée, sur saisine gouvernementale ou de sa propre initiative, a consacré plusieurs travaux récents à des catégories de personnes confrontées à des difficultés particulières, des adaptations apparaissant nécessaires aux dispositifs publics mis en œuvre pour y répondre. Malgré l'hétérogénéité présentée par ces ensembles de personnes, les difficultés qu'elles rencontrent et les dispositifs en cause, il a semblé souhaitable d'en rendre compte dans ce point sur la cohésion économique et sociale, volet à part entière de la Stratégie de Lisbonne, pour marquer l'importance qu'elle y attache.

<sup>123</sup> Avis *La conjoncture économique et sociale en 2007*, pp. 20 et 21.

<sup>124</sup> Avis *La conjoncture économique et sociale en 2006*, pp. 23, 24 et 25.

### 1. Favoriser l'insertion des jeunes en difficulté

Une partie de la jeunesse de notre pays doit faire face à un cumul de difficultés d'ordre scolaire et social qui la confronte à des situations d'échec au moment même de son entrée dans la vie d'adulte. Certains jeunes se sont volontairement engagés dans une démarche contraignante, dans le cadre du plan « Défense 2<sup>ème</sup> chance », pour réussir leur insertion dans la société par l'accès à un emploi. S'adressant à des jeunes, femmes et hommes, âgés de 18 à 21 ans, connaissant un cumul de difficultés d'ordre scolaire et social, ce programme propose une formation triple - comportementale, scolaire et pré-professionnelle - dans un objectif d'accès à l'emploi ; à cette fin, le dispositif est construit prioritairement en direction des secteurs en difficulté de recrutement.

Notre assemblée a formulé à ce sujet, dans le droit fil des orientations tracées dans le cadre de son avis *L'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous*<sup>125</sup>, quatre axes de propositions qui lui semblent devoir guider aujourd'hui la poursuite du projet.

En premier lieu, il apparaît essentiel d'affirmer la nécessité d'un engagement national reconnaissant l'utilité sociale de la « Défense 2<sup>ème</sup> chance », en inscrivant cette démarche dans le cadre des politiques de prévention et d'insertion de droit commun, et en favorisant une adhésion nationale sur cet enjeu social majeur<sup>126</sup>.

Il s'agit ensuite de construire avec les jeunes les moyens de leur insertion, ce qui suppose notamment de mieux diffuser l'information pour tous les jeunes potentiellement concernés, en envisageant l'allongement de la tranche d'âge d'accueil dans le dispositif jusqu'à 23 ans, en pensant l'accès au dispositif pour les jeunes de Métropole, sans condition de nationalité, et en conservant le dispositif Service militaire adapté (SMA) Outre-mer en lui donnant les moyens adaptés.

Il convient par ailleurs :

- d'éviter la désaffection entre la détection et l'entrée effective en centre, de conserver et de renforcer le volontariat à chaque étape du parcours ;
- d'accompagner les jeunes dans toutes les dimensions de l'insertion et d'organiser les transitions vers les réalités de la vie sociale ;

<sup>125</sup> Avis *L'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous*, rapporté par M. Didier Robert, (juin 2003).

<sup>126</sup> Avis « *Défense 2<sup>ème</sup> chance* » : *favoriser l'insertion professionnelle des jeunes*, rapporté par Mme Françoise Geng (juin 2006).

- de favoriser la participation à des missions d'intérêt général au service de la population ;
- de prendre en compte l'ensemble des difficultés d'environnement social (logement) et d'organiser un tuilage à la sortie de la formation, ainsi qu'un suivi dans le temps.

Il importe également de mobiliser les acteurs économiques en suscitant l'engagement des entreprises, en utilisant les capacités du secteur public et en mobilisant le tissu local pour construire un partenariat durable, la viabilité du dispositif devant être assurée avant son déploiement<sup>127</sup>.

## **2. Améliorer la situation des enfants de harkis et renforcer la lutte contre les discriminations**

Si certains enfants de harkis connaissent ou ont connu une intégration parfaitement réussie, d'autres, près de 45 ans après l'arrivée et l'installation de leurs parents en France, cumulent ou ont cumulé une série de difficultés sociales en termes de formation, d'emploi et de logement, et constituent le public prioritaire d'actions spécifiques mises en place par les pouvoirs publics. La France se devait en effet de reconnaître des droits spécifiques aux anciens harkis qui se sont battus pour notre pays. Dans une étude, le CES<sup>128</sup> rappelle le drame vécu par les harkis, dresse le bilan des politiques publiques en leur faveur, analyse les rapports récents sur le sujet et les pistes de réflexion méritant d'être approfondies.

Le principe selon lequel la situation des enfants de harkis doit **essentiellement être traitée avec les dispositifs de droit commun n'exclut pas des mesures spécifiques**, notamment sous forme de bourses scolaires. L'effort de mémoire et de reconnaissance doit être poursuivi. Le dispositif d'accompagnement renforcé vers l'emploi destiné aux enfants de harkis doit être maintenu et son efficacité renforcée, notamment par un travail en réseau au niveau départemental. La **lutte contre les discriminations doit être renforcée** dans le cadre de la politique nationale de lutte contre les discriminations, sans distinguer la population des enfants de harkis par rapport aux autres habitants de notre pays, notamment les jeunes issus de l'immigration originaires d'Afrique du Nord. Enfin, la libre circulation des anciens harkis et de leurs familles entre la France et l'Algérie doit être facilitée<sup>129</sup>.

<sup>127</sup> Avis « Défense 2<sup>ème</sup> chance » : favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

<sup>128</sup> Étude *La situation sociale des enfants de harkis*, rapportée par Mme Hafida Chabi (janvier 2007).

<sup>129</sup> Le Premier ministre a par ailleurs saisi notre assemblée, le 30 juillet 2007, d'un avis sur *Les politiques conduites en faveur des Français rapatriés*.



### 3. Réformer les tutelles pour mieux protéger les majeurs vulnérables

Notre système de protection des majeurs vulnérables présente des dysfonctionnements, la France comptant aujourd'hui plus de 700 000 mesures de protection pour seulement 80 juges des tutelles en équivalent temps plein. Or, la protection des personnes doit s'adapter aux évolutions de notre société pour aider les personnes les plus fragiles à faire face aux aléas de la vie, dans le respect de leur dignité et de leur autonomie de vie. Aussi, notre assemblée a formulé des recommandations sur certaines des dispositions et sur les conditions de mise en œuvre du projet de réforme en cours.

**Certaines dispositions juridiques du projet de réforme doivent ainsi être précisées ou complétées** : il s'agit notamment de mettre en place un dispositif d'aide et de conseil aux tuteurs familiaux, d'améliorer certaines étapes du processus décisionnel (entre autres, renforcement de l'information des familles et du majeur protégé, instauration d'un principe de confidentialité, formation des médecins et réversibilité effective des mesures de protection), d'affirmer les droits des personnes protégées, d'envisager l'intervention de l'avocat dans la procédure, de maintenir la sauvegarde de protection de justice par déclaration médicale, de remédier aux difficultés de mise en œuvre du mandat de protection future, de délimiter raisonnablement le champ de la responsabilité des organes tutélaires et d'encadrer l'activité exercée par les préposés des établissements hébergeant des majeurs.

**L'accompagnement social doit être privilégié** en ciblant les publics visés par la Mesure d'assistance judiciaire (MAJ) et en associant le majeur à sa mise en œuvre, et le **volet financier aménagé** en entourant de garanties le recours sur actif successoral et en réévaluant le calcul de l'abattement budgétaire pour les majeurs en établissement.

**Les conditions de mise en œuvre de la réforme doivent enfin être prévues pour en assurer le succès** : la compensation financière du transfert des compétences et des charges au département doit être affinée, les dispositions législatives accompagnées d'un volet réglementaire, les moyens des services de l'État et de la justice adaptés en termes de personnel, le partenariat des services tutélaires avec les services sanitaires, sociaux et médico-sociaux étant par ailleurs favorisé<sup>130</sup>.

---

<sup>130</sup> Avis *Réformer les tutelles*, rapporté par Mme Rose Boutaric (septembre 2006), pp. 28 à 37.

C - CONFORTER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES POUR FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

**1. Conforter les services publics au plan européen et national**

Dans tous les pays, les services publics sont confrontés à des mutations économiques, sociales, technologiques, institutionnelles... La définition d'un service public rénové au cœur du concept plus large de services au public paraît d'autant plus indispensable à notre assemblée que ces services constituent un facteur essentiel de l'attractivité et du développement des territoires, un noyau dur de la cohésion sociale et un élément structurant pour l'aménagement du territoire.

L'Union européenne recourt à la notion de service d'intérêt général (SIG). Le concept européen inclut la notion de service universel qui impose aux prestataires l'obligation de proposer leurs services à des conditions spécifiées. Il repose sur une approche sectorielle axée sur le service rendu à l'utilisateur et sur la liberté laissée aux pays en matière de modalités d'organisation, aucun lien de nécessité n'étant établi entre obligations de service public et intervention publique. Les SIG relèvent d'un traitement différent selon qu'ils appartiennent aux Services d'intérêt général non économique, qui sont de la compétence exclusive des États, ou aux Services économiques d'intérêt général (SIEG), relevant pour leur part d'une responsabilité partagée entre l'Union et les États.

Notre assemblée invite notamment dans ce cadre le gouvernement à susciter une réflexion approfondie sur la limite du champ concurrentiel en Europe et à poursuivre son action pour l'adoption d'une directive-cadre sur les SIG, afin de :

- conforter les services publics dans le droit communautaire ;
- faire prévaloir la priorité des obligations de service public par rapport à la concurrence, notamment en cas de litiges ;
- fournir un socle de principes communs aux services d'intérêt général et applicables dans les différents États aux membres de l'Union<sup>131</sup>.

Le Conseil économique et social a conduit une initiative conjointe avec le CES du Luxembourg pour marquer l'importance qu'il attache à cette évolution ; l'introduction, dans le mandat confié à la Conférence intergouvernementale (CIG) par le Conseil européen de juin 2007, de dispositions concernant les SIG, devrait en favoriser l'aboutissement.

---

<sup>131</sup> Avis *Aménagement du territoire, services publics et services au public*, rapporté par M. Jean-Alain Mariotti, (janvier 2006), pp. 1, 6, 7 et 16.

## **2. Mettre en place une nouvelle réglementation appropriée en matière d'urbanisme commercial**

À défaut d'harmonisation juridique au niveau européen, il appartient à chaque État membre de définir les modalités d'implantation de l'appareil commercial à condition de respecter le principe communautaire de liberté d'établissement. La conformité de la législation française aux règles communautaire est contestée par la Commission européenne, qui, après une première mise en demeure en 2005, a adressé en décembre 2006 un avis motivé à notre pays. Une nouvelle réglementation devra donc être adoptée prochainement pour définir les modalités d'implantation de l'appareil commercial. À ce stade, les propositions du Conseil économique et social portent sur la nécessité de :

- maintenir une dynamique de développement et de modernisation en simplifiant les procédures et en associant tous les acteurs du commerce à l'élaboration des documents d'urbanisme ; outre leur application homogène sur l'ensemble du territoire - à l'exception des zones urbaines sensibles qui devraient bénéficier d'un traitement de faveur - ils doivent pouvoir s'adapter à l'évolution de la consommation et du jeu concurrentiel et éviter les mécanismes protectionnistes cachés ;
- développer le commerce indépendant et l'artisanat de centre-ville ; à cet égard, il est recommandé que : le droit de préemption des communes portant sur les fonds de commerce s'exerce au prix de la promesse de vente du fond ; le produit de la Taxe d'aide au commerce et à l'artisanat (TACA) soit intégralement affecté au Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) ; les commerçants franchisés fassent partie des bénéficiaires des aides à l'installation ; les difficultés de stationnement et de circulation en centre ville soient résolues par une offre accessible de parking et un renforcement des transports en commun ; les schémas d'urbanisme intègrent une « locomotive » - commerces de notoriété de moyenne surface - entraînant la création de pôles d'activités commerciales de même nature ;
- multiplier les initiatives accélérant l'usage des Technologies de l'information et de la communication (TIC) auprès des commerçants ;
- améliorer la desserte des communes rurales en implantant des points multiservices dans les communes de moins de 2000 habitants disposant d'une zone de chalandise suffisante<sup>132</sup>.

---

<sup>132</sup> Avis *Consommation, commerce et mutations de la société*, op. cit., pp. 17 à 22.

### 3. Optimiser les potentialités des diverses formes de tourisme dans la dynamisation du territoire et le développement local

Le tourisme, sous ses diverses formes, représente pour notre pays un atout majeur : sur le plan économique, le montant des recettes dues à la seule fréquentation des voyageurs internationaux serait en 2005, selon l'OMC, de 40,8 milliards de dollars pour la France, plaçant notre pays au troisième rang mondial, et le solde recettes/dépenses de ce secteur, toujours largement positif, est le plus important de la balance des paiements devant l'automobile<sup>133</sup>.

Au cours de la dernière période, notre assemblée a consacré aux différentes composantes de cette activité économique plusieurs avis<sup>134</sup> dans lesquels elle souligne **l'apport qu'elles représentent en termes d'emploi non délocalisables** (dans le seul secteur de la branche « hôtels, restaurants et cafés », l'hôtellerie permet l'emploi d'un million de personnes au 31 mars 2006 et, malgré le ralentissement de l'activité hôtelière, plus de 15 000 emplois nouveaux y ont été créés en 2005<sup>135</sup>), **leur intérêt pour le développement local et l'aménagement du territoire** (le tourisme d'affaires concerne ainsi de plus en plus de régions, offre une possibilité de pallier les effets de la trop forte saisonnalité du tourisme d'agrément et permet aux PME, en s'exposant sur les salons français, de trouver des marchés<sup>136</sup>), mais aussi pour **permettre au plus grand nombre de Français de partir en vacances**, le tourisme associatif en milieu rural, notamment, ayant à cet égard des incidences positives en termes de **cohésion sociale**.

Face à la concurrence internationale croissante émanant de rivaux traditionnels ou de nouvelles destinations, à l'évolution de la demande, voire aux difficultés spécifiques que connaissent certains segments de ce secteur d'activité (petite hôtellerie à trop faible rentabilité et tourisme associatif en milieu rural, notamment), notre assemblée formule un ensemble de préconisations.

Celles-ci tendent entre autres à **reconnaître l'intérêt économique et social** de ces diverses formes de tourisme, à **mieux les appréhender sur le plan statistique**, à **promouvoir une organisation cohérente** définissant les rôles des différents acteurs (ODIT-France et Maison de la France, notamment) et permettant de fédérer les énergies, à **adopter une stratégie coordonnée pour développer l'offre, améliorer sa qualité et sa capacité d'adaptation à la demande**<sup>137</sup>.

<sup>133</sup> Avis *Quelle stratégie pour l'hôtellerie française ?*, rapporté par M. André Daguin (octobre 2006), p. 6.

<sup>134</sup> Avis *Le tourisme associatif en milieu rural, source de développement local et de cohésion sociale*, présenté par M. Jean-Pierre Marcon (mars 2006), Avis *Quelle stratégie pour l'hôtellerie française ?*, *op. cit.*, Avis *Le tourisme, perspective d'avenir de l'Outre-mer français* rapporté par Mme Cécile Felzines (janvier 2007) et Avis *Le tourisme d'affaires : un atout majeur pour l'économie*, rapporté par M. Bernard Plasait (juin 2007).

<sup>135</sup> Avis *Quelle stratégie pour l'hôtellerie française ?*, *op. cit.*, p. 7.

<sup>136</sup> Avis *Le tourisme d'affaires : un atout majeur pour l'économie*, *op. cit.*, p. 25.

<sup>137</sup> Avis *Quelle stratégie pour l'hôtellerie française ?*, *op. cit.*, pp. 13 à 30 et avis *Le tourisme d'affaires : un atout majeur pour l'économie*, *op. cit.*, pp. 31 à 48.

Elles appellent également à un **soutien des segments qui en ont le plus besoin**, en particulier la petite hôtellerie à trop faible rentabilité et le tourisme associatif en milieu rural (ce dernier étant confronté au désengagement de l'État et des organismes sociaux qui contribuaient à son développement)<sup>138</sup>, mais aussi, **pour l'ensemble du secteur, à des efforts de formation et d'amélioration des conditions de travail** pour développer l'emploi de qualité, accroître la qualité du service rendu aux clients et l'attractivité de ce type d'emploi<sup>139</sup>. Notre assemblée demande enfin l'adoption de solutions pour **améliorer la situation des saisonniers** (conditions de couverture sociale, de sécurisation des parcours professionnels entre deux périodes d'emploi, d'accès à la formation continue) et que la question de leur logement soit étudiée en associant l'ensemble des parties prenantes<sup>140</sup>, la valorisation d'anciens bâtiments agricoles rénovés pouvant dans certains cas et sous certaines conditions présenter une solution adéquate<sup>141</sup>.

Le CES propose enfin que, pour des raisons d'équité et de cohérence commerciale, l'autorisation d'ouverture le dimanche pour les commerces situés en zones ou communes touristiques soit collective et s'applique à l'ensemble des commerces<sup>142</sup>.

#### **4. Impulser dans les territoires une nouvelle dynamique du sport, vecteur d'éducation et de lien social**

L'avis de notre assemblée *Le sport au service de la vie sociale* souligne notamment que **le sport doit être reconnu comme vecteur d'éducation** : à l'école, le sport doit être valorisé autant que n'importe quelle autre discipline ; en tant qu'outil de diffusion de la culture, le sport, jusqu'ici peu utilisé, implique les différents lieux d'éducation : l'éducation formelle (famille, école), non formelle (dans les diverses pratiques, notamment associatives) et informelles (médias). Le CES invite alors le ministère de l'Éducation nationale, à travers ses inspections académiques, à se mobiliser avec les collectivités territoriales, enseignants, parents d'élèves, associations scolaires, le mouvement sportif, les associations de jeunesse, d'éducation populaire, familiales, culturelles, étudiantes... pour mettre en œuvre des projets associant sport, culture et science.

**Une nouvelle dynamique du sport doit être impulsée dans les territoires.** Les conférences régionales du sport devraient ainsi être le lieu d'un dialogue débouchant sur des projets et programmes concrets, et les Contrats de projets État-régions (CPER) intégrer le sport. Le recours à l'intercommunalité doit permettre d'intégrer l'activité sportive dans les politiques de développement

<sup>138</sup> Avis *Le tourisme associatif en milieu rural, source de développement local et de cohésion sociale* et avis *Quelle stratégie pour l'hôtellerie française ?*, *op. cit.*, pp. 37 à 42.

<sup>139</sup> Avis *Quelle stratégie pour l'hôtellerie française ?*, *op. cit.*, pp. 31 et 32 et avis *Le tourisme d'affaires : un atout majeur pour l'économie*, *op. cit.*, pp. 49 à 51.

<sup>140</sup> Avis *Quelle stratégie pour l'hôtellerie française ?*, *op. cit.*, p. 33.

<sup>141</sup> Avis *Un atout pour le monde rural : la valorisation du bâti agricole*, rapporté par M. Michel de Beaumesnil (octobre 2006), pp. 20 et 21.

<sup>142</sup> Avis *Consommation, commerce et mutations de la société*, *op. cit.*, p. 31.

local, en favorisant l'accès à de meilleurs équipements par la mutualisation de ceux-ci. L'émergence de contrats territoriaux du sport équitable devrait aussi être favorisée<sup>143</sup>.

Il importe également de **développer le lien social par le sport**, et, tout le monde n'ayant pas la même chance d'accéder au sport, de lutter contre les inégalités pour que le plus grand nombre puisse en bénéficier. Pour mobiliser les associations, il est nécessaire de mettre en valeur le bénévolat et de lui faciliter la tâche, notamment en le soutenant par la professionnalisation. Ainsi, secteur public, secteur marchand et secteur non marchand pourront, par des politiques concertées dans un contrat du sport équitable, équilibrer la pratique hommes/femmes, favoriser l'accès des plus démunis, permettre une meilleure participation des personnes handicapées<sup>144</sup>.

#### D - POURSUIVRE ET CONFORTER LE DÉVELOPPEMENT DE L'OUTRE-MER FRANÇAIS

Trois avis récents de notre assemblée portent sur différents aspects du développement économique et social des collectivités d'Outre-mer, et il a semblé souhaitable d'en rendre compte dans ce point traitant de la cohésion sociale et territoriale, partie intégrante de la Stratégie de Lisbonne. L'Outre-mer, grâce à laquelle la France dispose de la deuxième Zone économique exclusive (ZEE) au monde et est présente dans tous les grands océans, bénéficie du reste de crédits européens, les quatre Départements d'Outre-mer (DOM) étant intégrés à l'Union (pour la période 2000-2006, les institutions européennes ont dégagé plus de 3,4 milliards d'euros au titre des fonds structurels en faveur des départements et régions d'Outre-mer) et les pays et territoires associés recevant des concours du Fonds européen de développement<sup>145</sup>.

##### **1. Quelles améliorations concernant la loi de programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003 ?**

La **loi de programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003** prévoyant une évaluation de ce dispositif tous les trois ans, notre assemblée, saisie par le gouvernement, a rendu en juillet 2006 un premier avis sur ce thème, dans lequel elle s'efforce d'apprécier l'impact des dispositifs d'exonération et de défiscalisation mis en place par la loi, exercice rendu difficile par l'hétérogénéité des situations des collectivités d'Outre-mer et l'insuffisance des statistiques récentes<sup>146</sup>. En se fondant sur le « ressenti » des acteurs locaux, elle a toutefois pu vérifier leurs effets positifs (croissance de l'emploi salarié, baisse du travail illégal, diversification des activités, construction de logements), identifier des

<sup>143</sup> Avis *Le sport au service de la vie sociale*, rapporté par M. André Leclercq (avril 2007) pp. 25, 26, 30 et 31.

<sup>144</sup> Avis *Le sport au service de la vie sociale*, pp. 32 et 33.

<sup>145</sup> Avis *Évaluation de la loi de programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003*, présenté par M. Alain Saubert, (juillet 2006), p. 19.

<sup>146</sup> *Ibid.*, pp. 16 à 22.

lacunes (effets de seuil, inadaptation à la rénovation hôtelière, effet négatif sur le logement social...) et formuler des préconisations visant à l'améliorer.

Le CES propose d'une part **d'aménager les mesures pour mettre un terme aux dérives constatées** : exonérer de charges sociales les entreprises quel que soit leur effectif, en maintenant le calcul de l'exonération sur les dix premiers salariés ; accroître la déconcentration en matière de défiscalisation, en rendant plus transparentes les décisions qui concernent l'agrément et en améliorant la traçabilité des opérations sans agrément ; orienter davantage l'aide fiscale vers le logement social et intermédiaire, tout en la réservant dans le secteur libre aux logements occupés par leur propriétaire comme résidence principale ; rendre la recherche et développement éligible à la défiscalisation en reformulant, voire en abrogeant l'article correspondant du code général des impôts (199 *unedecies* B1d).

Il s'agit d'autre part de les **adapter aux besoins spécifiques de l'Outre-mer**, et à cette fin : diversifier les secteurs éligibles - et/ou les taux - en fonction des handicaps identifiés pour chacun des territoires ; aider le tourisme et l'hôtellerie autrement, par exemple en créant des sociétés foncières propriétaires du bâti et distinctes des entreprises exploitantes ; utiliser l'aide fiscale pour conforter les fonds propres des entreprises, compte tenu du nombre très élevé de TPE.

Il convient par ailleurs de **mettre en place des mécanismes d'évaluation également adaptés** : en encourageant, pour des statistiques plus homogènes, la collaboration interinstitutionnelle, en définissant des indicateurs établis avec les acteurs locaux et en prévoyant une représentation du CES dans la composition de la commission d'évaluation en cours de mise en place<sup>147</sup>.

Le CES souligne enfin la nécessité de respecter l'engagement pluriannuel inscrit dans la loi de programme et, ces mesures étant indispensables mais non suffisantes, d'inscrire le développement de l'Outre-mer dans une vision globale et prospective, impliquant de l'État une réflexion d'ensemble sur le long terme et de chaque collectivité ultramarine l'élaboration de schémas de développement et la volonté de les mettre en œuvre<sup>148</sup>.

## 2. Le tourisme, une perspective d'avenir pour l'Outre-mer français

Si les collectivités d'Outre-mer ont chacune leurs atouts et handicaps, le tourisme représente pour la quasi-totalité d'entre elles, parmi d'autres secteurs, une ressource particulièrement importante, confrontée à des problématiques souvent analogues ou convergentes : forte concurrence des destinations voisines, dépendance importante vis-à-vis de la desserte aérienne, insuffisante

<sup>147</sup> Avis *Évaluation de la loi de programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003*, pp. 46 à 55.

<sup>148</sup> *Ibid.*, pp. 56 et 57.

diversification de la clientèle, mais aussi de l'offre, niveau de coût élevé par rapport à leurs voisins et existence de particularismes fonciers<sup>149</sup>.

La compétence tourisme relève depuis les lois de 1987 et 1992 davantage des régions et entièrement des territoires pour la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie, et c'est donc d'abord de leurs élus ainsi que de l'adhésion des populations que dépend la volonté de faire du tourisme un secteur important, l'État accompagnant de son côté par des mesures adaptées les décisions locales. Mais, le tourisme restant l'un des secteurs porteurs de développement économique et de développement durable dans des collectivités où la démographie est forte et le chômage élevé, notre assemblée formule de ce fait des propositions visant notamment :

- à améliorer les outils statistiques et à sensibiliser la population ;
- à respecter l'environnement, matière première du tourisme dans ces collectivités, et à établir un schéma de développement touristique concerté dans le cadre d'un document contractuel pour tous les partenaires concernés (élus, population, professionnels) ;
- à aménager la destination et à promouvoir une destination à forte identité pour chaque collectivité ;
- à proposer des produits attrayants par un effort de promotion adapté, en assurant un véritable marketing et en associant l'agriculture et l'artisanat ;
- à rechercher des solutions à la question foncière ;
- à se donner les moyens d'un développement pérenne, entre autres en réorientant, simplifiant et améliorant l'utilisation de la défiscalisation des investissements du secteur touristique ;
- à mettre en cohérence la politique des transports avec les objectifs de développement touristique<sup>150</sup>.

### **3. Le développement de la pêche, une chance à saisir pour l'Outre-mer français**

Si la pêche représente une activité traditionnelle essentielle pour l'équilibre économique et social des collectivités d'Outre-mer et pour l'aménagement de leur territoire, et si l'importance de la ZEE française lui donne de réelles opportunités de développement, elle doit faire face à de nombreux défis : gestion des ressources, même si ce problème est de manière générale moins contraignant qu'il ne l'est pour la pêche métropolitaine et européenne, modernisation de l'outil de pêche, structuration de la profession, insertion dans les politiques de

---

<sup>149</sup> Avis *Le tourisme, perspective d'avenir de l'Outre-mer français*, rapporté par Mme Cécile Felzines (janvier 2007), pp. 9 à 36.

<sup>150</sup> Avis *Le tourisme, perspective d'avenir de l'Outre-mer français*, pp. 37 à 67.



pêche des pays ou territoires environnants et celle de l'Union européenne pour ce qui concerne les DOM...<sup>151</sup>

Conscient de ces enjeux, le Conseil économique et social formule sur le développement de la pêche et de l'aquaculture en Outre-mer, dont les potentialités apparaissent importantes, des recommandations tendant à :

- mieux connaître les ressources halieutiques et à les protéger ;
- continuer la modernisation de la filière en Outre-mer par la poursuite du renouvellement de la flotte de pêche pour l'adapter au niveau de la ressource disponible ;
- favoriser le gain en productivité des diverses filières en mutualisant les moyens et en créant une interprofession rassemblant l'ensemble des acteurs du secteur ;
- développer par la formation les compétences des professionnels du secteur et rendre plus attractifs les métiers de la pêche ;
- créer localement un environnement favorable à l'innovation technologique et à l'investissement dans le secteur aquacole ;
- développer la recherche développement pour disposer des données nécessaires à une exploitation durable de la ressource halieutique et poursuivre l'aménagement équilibré et durable des zones marines côtières et des ports ;
- promouvoir l'exploitation de nouvelles ressources halieutiques abondantes ;
- développer des stratégies de coopération avec les pays voisins ;
- améliorer la commercialisation, conquérir le marché local face à la prédominance actuelle des importations et rechercher de nouveaux débouchés.

La politique volontariste nécessaire pour l'ensemble de la pêche Outre-mer et pour chaque collectivité n'aura toutefois de résultats que si elle s'appuie sur des organisations professionnelles et interprofessionnelles structurées, sur une forte mobilisation des collectivités concernées, ainsi que sur la fermeté et la constance de la France dans les négociations internationales<sup>152</sup>.

---

<sup>151</sup> Avis *La pêche et l'aquaculture en Outre-mer*, rapporté par M. Gérard d'Aboville (juin 2007), pp. 5 à 11.

<sup>152</sup> *Ibid.*, pp. 11 à 25.



## **CHAPITRE II**

### **PREMIÈRES OBSERVATIONS SUR LE PROJET DE RAPPORT DE SUIVI 2007 DU PROGRAMME NATIONAL DE RÉFORME 2005-2008**

Comme cela avait déjà été le cas en septembre 2006, le gouvernement a souhaité pouvoir disposer des observations du Conseil économique et social sur le projet de *Rapport de suivi 2007 du Programme national de réforme 2005-2008*.

Le Conseil économique et social souligne l'intérêt de cette procédure, qui participe de la création d'un rendez-vous annuel, dans chaque État membre, sur l'avancement des politiques conduites par les pouvoirs publics au niveau national, dans le champ de la Stratégie de Lisbonne.

La mise en place de ce rendez-vous constitue un élément de la création de l'Agenda européen que notre assemblée appelait de ses vœux dans le cadre de sa communication *Contribution du Conseil économique et social au Livre blanc sur une politique de communication européenne*.

La consultation des CES nationaux et de la société civile sur le suivi des Programmes nationaux de réforme, demandée par le Conseil européen, contribue par ailleurs à favoriser une meilleure appropriation nationale de ces politiques.

Si les délais impartis à la consultation sont très brefs au regard de la diversité et de l'ampleur des domaines embrassés par la Stratégie de Lisbonne, celle-ci permet néanmoins la formulation de premières observations, et le projet de *Rapport de suivi 2006* avait du reste reçu, après consultation du CES, plusieurs modifications allant dans le sens des préconisations qu'il avait formulées dans sa communication préparatoire au sommet de printemps 2007.

Ce deuxième projet de *Rapport de suivi du PNR*, transmis pour consultation à notre assemblée dans le cadre de la saisine permanente sur le suivi du PNR, analyse les mesures engagées depuis octobre 2005 pour l'application du PNR et présente certains des résultats enregistrés dans le champ de la Stratégie de Lisbonne. Il accorde par ailleurs une large place aux décisions adoptées ou prévues par le gouvernement constitué à l'issue des élections présidentielles et législatives du printemps 2007.

Il s'efforce ainsi de présenter, outre les mesures mises en œuvre depuis 2005 par les pouvoirs publics, des éléments de bilan sur les évolutions constatées depuis l'engagement du PNR. Si celles-ci restent limitées, cela peut dans une certaine mesure s'expliquer par le temps relativement faible écoulé depuis le lancement du PNR, par les délais nécessaires à la collecte des données statistiques et par le fait que nombre de ces mesures - à l'image de ce qui vaut en matière de recherche, par exemple - relèvent de politiques dont les résultats ne seront perceptibles qu'à relativement long terme.

C'est du reste tout l'intérêt de l'échéance relativement lointaine (10 ans) initialement fixée pour la Stratégie de Lisbonne. Aussi, une partie des observations effectuées par le CES dans le cadre de la présente contribution se fonde-t-elle sur les indicateurs structurels de long terme définis par le Conseil européen, que notre assemblée suit, à périodes régulières, dans le cadre de communications centrées sur la situation de la France au regard de ces indicateurs<sup>153</sup>.

Les premières observations du CES formulées dans ce 2<sup>ème</sup> chapitre s'appuient aussi sur les préconisations formulées par notre assemblée dans le cadre de ses travaux récents, dont une partie est rassemblée et présentée dans le 1<sup>er</sup> chapitre de la présente communication. Elles seront complétées d'ici au sommet de printemps 2008 par les analyses et propositions adoptées par notre assemblée dans les travaux engagés dans le cadre de la saisine permanente qui lui a été confiée pendant la durée du PNR, au fil de leur achèvement, et dans le cadre des récentes saisines qui lui ont été adressées par le gouvernement, notamment sur le financement de la protection sociale.

Une attention a aussi été apportée à la prise en compte par ce deuxième rapport d'étape des recommandations qu'avaient formulées à l'occasion du premier rapport de suivi le Conseil européen, la Commission européenne, et, dans un registre différent, notre assemblée.

Le deuxième rapport d'étape apparaît, même si c'est dans des proportions peut-être un peu moindres que le précédent, encore trop exclusivement centré sur les mesures et la politique gouvernementale<sup>154</sup>. Rien n'y est dit, ou à peu près, sur les actions engagées par les autres acteurs qui contribuent à la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme national de réforme, de l'implication de l'artisanat dans l'apprentissage, par exemple, des efforts des organisations dans la gestion paritaire de l'Unedic ou des organismes de retraite complémentaires, de la formation professionnelle, du 1 % logement ou de la mutualité, qui ont pourtant des répercussions importantes en matière d'insertion professionnelle, sociale, économique, de lutte contre le chômage ou quant à l'évolution des dépenses de protection sociale et de leur remboursement. Cette carence, déjà signalée par notre assemblée dans ses premières observations sur le projet de rapport de suivi 2006 du PNR, résulte de la méthode adoptée pour l'élaboration du rapport de suivi ; fondé sur des contributions des différentes administrations aux divers champs du PNR, il tend logiquement à surreprésenter la part de l'État et des autorités publiques dans la présentation de sa mise en œuvre, alors que la Stratégie de Lisbonne révisée vise en principe à une large implication des acteurs dans le Programme national de réforme et son suivi. L'absence de participation des organismes paritaires à ce travail de recensement d'information et de

<sup>153</sup> Communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*, rapportée par Mme Anne Duthilleul (février 2007) ; *Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*, rapportée par Mme Évelyne Pichenot (février 2005).

<sup>154</sup> Communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du sommet de printemps 2007*, p. 46.

formalisation, ainsi que les délais limités laissés à la consultation du Conseil économique et social ou du Comité du dialogue social sur les questions européennes et internationales (CDSEI) ne permettent pas, ensuite, de corriger ces lacunes.

De même, le projet de rapport de suivi 2007 du PNR 2005-2008 met à nouveau surtout l'accent, comme cela avait déjà été le cas pour celui de 2006, sur les résultats positifs engrangés dans les différents champs de la Stratégie de Lisbonne. Aussi, une partie des observations formulées par la présente communication a-t-elle pour objet de montrer certains des écueils ou difficultés rencontrés, ou les domaines dans lesquels doivent porter les efforts.

Notre assemblée rappelle enfin, à l'heure où la présidence portugaise a inscrit la rénovation de la Stratégie de Lisbonne au nombre de ses priorités, **l'importance essentielle, pour la réussite de la stratégie, du maintien d'un équilibre et d'une synergie permanente entre ses piliers économique, social et environnemental.**

### **Observations sur l'introduction du projet de *Rapport de suivi***

*L'introduction du projet de rapport de suivi annonce le bilan de deux ans de mise en œuvre du PNR et les principaux chantiers de réformes ouverts pour relever le potentiel de croissance et accompagner la consolidation budgétaire : il explique principalement l'infériorité du PIB français par habitant par rapport aux États-Unis par la faiblesse du taux d'emploi, et présente la stratégie globale prévue pour y répondre : amélioration de la mobilisation sur le marché du travail, accroissement de la concurrence sur le marché des produits, renforcement de l'investissement public et privé pour maintenir la France à la frontière technologique mondiale.*

L'introduction du projet de rapport de suivi fait état de « *marges de progression importantes* » pour l'économie française et annonce que « *l'un des principaux objectifs du gouvernement, fixé par le Président de la République, consiste à relever le taux de croissance de l'économie française d'au moins 1 % grâce à des réformes structurelles de grande ampleur*<sup>155</sup> ».

Le Conseil économique et social a souligné, en 2007, qu'il est possible d'atteindre l'objectif plus ambitieux d'un potentiel annuel de croissance de 3 %, et c'est dans cette perspective que devraient en particulier s'inscrire les politiques publiques menées dans le cadre du Programme national de réforme. Cela suppose notamment d'agir à deux niveaux : relever le taux d'emploi, dont la faiblesse résulte de l'importance du taux de chômage et de la médiocrité du taux d'activité de la population en âge de travailler, notamment pour les jeunes et les seniors ; alimenter le moteur de « croissance endogène » que constituent les investissements dans la R&D et l'enseignement supérieur<sup>156</sup>.

<sup>155</sup> Projet de *Rapport de suivi 2007 du PNR*, p. 2.

<sup>156</sup> Avis du CES *Croissance potentielle et développement*, rapporté par M. Duharcourt, p. 10.

Développement de l'emploi et effort de R&D sont en effet complémentaires : la recherche est susceptible de jouer un rôle majeur de soutien à la croissance et de susciter la création d'emplois nombreux et hautement qualifiés, grâce aux activités économiques nouvelles dont elle permet le développement ; mais cette dynamique opère surtout à moyen et long terme, les effets induits par la recherche n'étant pas immédiats ; d'autres types de mesures peuvent par ailleurs favoriser l'accroissement de l'activité, la création d'emplois et l'enrichissement de la croissance en emplois, les richesses ainsi créées concourant à fournir les moyens nécessaires pour financer l'accentuation de l'effort de recherche.

Des débats se sont fait jour au sein de la délégation pour l'Union européenne sur certains des termes utilisés. L'ambiguïté de la formule « *maintenir la France à la frontière technologique mondiale* », employée à la deuxième page du projet de rapport de suivi a ainsi été notée. La France apparaît en effet en retard dans certains domaines majeurs de la recherche, comme les biotechnologies, par exemple, et c'est donc bien un effort supplémentaire important, une « *réaction vigoureuse devant le constat d'un écart qui se creuse avec de nombreux pays*<sup>157</sup> », qui s'imposent pour atteindre les objectifs fixés à Lisbonne.

À l'inverse, le bien-fondé du constat formulé à la troisième page du projet de rapport de suivi, selon lequel ce document constitue un rendez-vous important pour effectuer un bilan des réformes mises en œuvre ces dernières années, a été souligné. Il correspond à la demande souvent effectuée par le CES d'un développement de l'évaluation régulière des politiques publiques, celle-ci restant de manière générale trop rare.

### **1. Partie 1 du projet de Rapport de suivi : « Créer les conditions d'une croissance soutenable et durable »**

*Le projet de Rapport de suivi 2007 du PNR rappelle comme l'édition 2006, la nécessité d'une accentuation de la croissance économique ; il met toutefois l'accent sur la durabilité de celle-ci, alors que l'édition précédente insistait sur le partage des bénéfices de la croissance (« croissance sociale »).*

Notre assemblée a beaucoup travaillé au cours des dix-huit derniers mois sur la durabilité de la croissance, notamment à travers l'avis *Croissance potentielle et développement* et ceux qu'elle a consacrés à la dimension environnementale (dont les principales recommandations sont synthétisées dans le premier point du chapitre I). Elle ne peut donc qu'approuver le souci du développement durable manifesté par le gouvernement, tout en soulignant que la redistribution de ses fruits constitue une question essentielle.

---

<sup>157</sup> Avis *Projet de loi de programme pour la recherche*, rapporté par M. François Ailleret, novembre 2005, p. 9.

*1.1. « Le souci de retrouver des marges de manœuvre budgétaires »*

*Ce point du projet de rapport de suivi rappelle la stratégie de plein emploi du gouvernement pour augmenter durablement la croissance et les objectifs annoncés par le Président de la République à l'Eurogroupe : le retour à l'équilibre des finances publiques françaises et de la dette publique à 60 % du PIB d'ici à 2010, si la croissance atteint 3 % sur la période, ou en 2012 à défaut.*

*Il énonce les mesures décidées pour y parvenir : économies en matière d'assurance maladie, division par deux de l'évolution des dépenses publiques en volume, indexation sur l'inflation de la majorité des transferts de l'État vers les collectivités territoriales, révision générale des politiques de l'État fondée sur l'évaluation, règle d'affectation prévue des surplus de croissance au désendettement, réforme de la structure des prélèvements obligatoires pour accroître la compétitivité de l'économie française en diminuant leur taux autant que le permettra l'équilibre des finances publiques.*

Le Conseil économique et social a consacré à la réduction de la dette publique de la France un point de son avis sur la *Conjoncture économique et sociale en 2007* intitulé « *la question de la dette publique ne peut plus être différée* ». Il y est noté que le poids de la dette publique par rapport au PIB est passé de 56,3 % en 2001 à 63,9 % en 2006, niveau supérieur au critère du pacte de stabilité, que l'une des caractéristiques de la dette française est qu'elle sert insuffisamment à préparer l'avenir, et que la charge annuelle représentée par le remboursement de la dette (intérêts et capital) atteint près de 15 % du budget de l'État. Notre assemblée mettait de ce fait en avant l'objectif de baisse d'un point de PIB par an du niveau de la dette au cours des cinq prochaines années<sup>158</sup>.

Eurostat, office statistique des Communautés européennes, a par ailleurs émis une récente recommandation visant à requalifier en dette publique la dette logée depuis 1991 dans le Service annexe d'amortissement de la dette (SAAD) de la SNCF. Il en résulte une révision des chiffres de dette française de 1993 à 2006, le ratio dette/PIB au 31 décembre 2006 étant ainsi rehaussé de 63,7 % du PIB à 64,2 % du PIB<sup>159</sup>.

La croissance française a, selon Eurostat, atteint depuis le lancement de la Stratégie de Lisbonne, un taux de 3,9 % en 2000, 1,9 % en 2001, 1 % en 2002, 1,1 % en 2003, 2,5 % en 2004, 1,7 % en 2005 et 2 % en 2006. Pour 2007, le « consensus » des économistes s'établit à 1,8 % en septembre 2007<sup>160</sup>.

<sup>158</sup> Ces aspects sont aussi évoqués de manière plus développée que ces quelques constats dans la première partie de la présente communication.

<sup>159</sup> Communiqué de presse INSEE n°181/DG75-H452/ ; communiqué de presse du ministère de l'Économie, des finances et de l'emploi du 19 septembre 2007.

<sup>160</sup> *Consensus forecasts*, 10 septembre 2007.

Aussi, le CES, se fondant sur son avis sur *La conjoncture économique et sociale en 2007*, juge-t-il nécessaire d'appeler l'attention du gouvernement sur la réalité économique et financière du pays, qui va s'aggravant : le déficit public risque fort, avec le ralentissement actuel de la croissance, de dépasser à nouveau le seuil de 3 %. Or, un tel déficit implique une montée cumulative de la dette publique. De plus, la croissance ne se décrète pas, et l'efficacité qu'auront les mesures prises sur son redressement est encore incertaine.

Les recommandations du Conseil européen adressées à la France en mars 2007, comme cela a été fait pour la plupart des États-membres, demandaient que la France « assure la viabilité de ses finances publiques à travers un approfondissement de la consolidation budgétaire et une réduction de sa dette », le rendez-vous sur les systèmes de retraite de 2008 devant « préserver les gains liés à la mise en place de la réforme de 2003. »

La délégation s'interroge sur le bien fondé de l'affirmation du projet de rapport de suivi, à la page 9, selon laquelle « la stratégie des finances publiques est placée sans ambiguïté sous le signe d'une maîtrise des dépenses publiques ».

Le Conseil rappelle à cet égard les observations formulées par notre assemblée dans le cadre de son avis *Prélèvements obligatoires : compréhension, efficacité économique et justice sociale* : « Les prélèvements obligatoires sont avant tout l'expression de choix politiques sur le degré de socialisation de la satisfaction des besoins, présents ou à venir, et de mutualisation des risques. On peut donc aujourd'hui s'accorder sur la nécessité d'un assainissement. Il reste que plusieurs orientations sont possibles pour y parvenir, entre lesquelles cet avis n'a pas vocation de trancher : augmentation de certaines recettes, réduction des dépenses, combinaison des deux... Tout au plus peut-on faire remarquer qu'il y a une certaine contradiction - tout particulièrement en période de faible croissance - à affirmer vouloir, simultanément, diminuer le déficit public (donc, à terme, l'endettement), maintenir globalement le niveau des dépenses et réduire les ressources fiscales comme tendent à le faire plusieurs décisions récentes des pouvoirs publics : abaissement de l'impôt sur le revenu, exonérations et créations de nouvelles « dépenses fiscales » (renoncement à certaines dépenses fiscales) »<sup>161</sup>.

Il a bien noté l'objectif de réduction du déficit public à - 2,4 % en 2007 fixé par le projet de rapport de suivi, ainsi que la règle d'affectation des plus-values fiscales au désendettement dont prévoit de se doter le gouvernement sur l'ensemble de la législature<sup>162</sup>.

<sup>161</sup> Avis *Prélèvements obligatoires : compréhension, efficacité économique et justice sociale*, rapporté par M. Philippe Le Clézio (novembre 2005), pp. 6 et 7.

<sup>162</sup> *Projet de rapport de suivi 2007 du Programme national de réforme 2005-2008*, p. 9.



La délégation a par ailleurs relevé « *l'objectif de stabilisation de l'endettement des collectivités locales grâce à une maîtrise de leurs dépenses* », défini à la page 10 du projet de rapport de suivi et le principe selon lequel « *la plus grande partie des transferts de l'État vers les collectivités territoriales - celles qui relèvent du contrat de croissance et de solidarité - ne sera désormais plus indexée sur la croissance, mais sur l'inflation* »<sup>163</sup>, en contrepartie d'une plus grande association des collectivités territoriales « *aux décisions les concernant dans le champ des compétences décentralisées* »<sup>164</sup>. Elle s'est interrogée sur leur compatibilité et sur la réalité de la baisse des déficits publics si la réduction des dépenses de l'État est obtenue par le transfert aux collectivités territoriales, et notamment aux conseils généraux, de politiques coûteuses sans les moyens financiers correspondants.

Quant à « *la nouvelle génération de contrats de projets entre l'État et les régions* » évoquée à la page 11 du projet de rapport de suivi, l'avis *Décentralisation, nouvelle politique contractuelle et avenir des contrats de plan État régions* signalait : « *Dans la même logique, il est tout à fait envisageable que, à l'avenir, l'État s'engage, y compris financièrement, dans des contrats situés dans des champs de compétences décentralisés. Le critère d'intervention doit se situer davantage dans la pertinence du contrat par rapport à une stratégie cohérente de développement que dans le niveau d'exercice de la compétence. En tout état de cause, le CES souhaite que le transfert de compétences lié à l'approfondissement de la décentralisation soit évalué et ne corresponde pas à un désengagement de l'État dans la contractualisation, même s'il peut être à l'origine d'un redéploiement des crédits* »<sup>165</sup>.

La France doit par ailleurs respecter ses engagements en matière d'aide publique au développement.

Une augmentation de la part du budget européen destinée à financer les dépenses communautaires de R&D pourrait enfin jouer un rôle d'accélérateur de la croissance. L'effet de masse critique représenté par l'Union jouerait en effet à plein en ce domaine, de même que l'augmentation du budget fédéral américain a permis, à une certaine époque, une stimulation de l'activité économique et a ainsi favorisé le rétablissement financier des États fédérés de l'Union.

---

<sup>163</sup> *Projet de rapport de suivi 2007 du Programme national de réforme 2005-2008*, p. 11.

<sup>164</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>165</sup> *Avis Décentralisation, nouvelle politique contractuelle et avenir des contrats de plan État régions*, rapporté par M. Francis Vandeweeeghe (juin 2004), p. 28.

1.2. « L'amélioration du cadre budgétaire et l'efficacité des politiques publiques »

Ce point du projet de rapport de suivi met en avant les efforts engagés ou prévus en matière de gouvernance publique : mise en œuvre de la LOLF depuis janvier 2006 ; regroupements ministériels ; lancement de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) pour optimiser la gestion des moyens de l'État, mais aussi des politiques d'emploi, de formation professionnelle, du logement et de la ville, de la famille, de l'assurance-maladie et de lutte contre la pauvreté ; poursuite de la mise en œuvre de la Loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale (LOLFSS) d'août 2005.

Le gouvernement a prévu d'engager pour la durée de la législature une démarche de Révision générale des politiques publiques (RGPP) dans une « triple exigence d'efficacité, de qualité du service rendu et d'économie dans la gestion des finances publiques »<sup>166</sup>. Notre assemblée souligne à cet égard, comme cela est rappelé de manière plus développée en première partie de cette communication, que, s'il est nécessaire d'améliorer l'efficacité de l'État et des dépenses publiques, la réforme de l'État ne peut être guidée par le seul souci de réaliser des économies budgétaires : elle suppose une évaluation des politiques publiques et un débat de fond sur la façon dont sont assurées ses missions ; elle nécessite une concertation sur les objectifs poursuivis et les moyens de les réaliser avec les agents concernés et les représentants des usagers<sup>167</sup>.

Dans son avis de conjoncture 2006, le Conseil économique et social approuvait la démarche entreprise avec la LOLF et les souplesses qu'elle permet<sup>168</sup> - même si celles-ci ne sont pas toujours mises à profit - ainsi que l'accent qu'elle met sur la culture de la performance dans la gestion publique. Il considère pour autant que la mise en œuvre de la LOLF nécessiterait un net progrès de l'information statistique relative aux administrations publiques permettant en particulier l'évaluation de leur efficacité<sup>169</sup>.

Le projet de rapport de suivi annonce la réalisation, pour alimenter la Révision générale des politiques publiques (RGPP), de 150 « audits de modernisation » lancés depuis le lancement du PNR<sup>170</sup>. Il y aurait intérêt à ce que le CES en soit destinataire pour son information et soit saisi des résultats de certains d'entre eux. Ces audits correspondent en effet à la nécessité de développer dans notre pays les études d'évaluation des programmes et des

<sup>166</sup> Mentionnée à la page 13 du *projet de Rapport de suivi pour 2007*.

<sup>167</sup> Avis *Croissance potentielle et développement*, p. 21.

<sup>168</sup> Avis *La conjoncture économique et sociale en 2006*, rapporté par M. Michel Didier, *op. cit.*, p. 40.

<sup>169</sup> Avis *La conjoncture économique et sociale en 2007*, *op. cit.*

<sup>170</sup> *Projet de Rapport de suivi 2007 du Programme national de réforme 2005-2008*, p. 13.

services publics, « condition pour que la LOLF produise les conséquences espérées »<sup>171</sup>.

Dans le domaine des achats publics, dont la rationalisation est évoquée en page 14 du projet de rapport de suivi 2007, le recours à la pratique du mieux disant reste faible en France. La politique de l'État en matière de marchés publics, de construction et de gestion immobilière, ainsi que de fonctionnement des administrations, devrait par ailleurs prendre en compte les objectifs que notre pays s'est fixé en matière de développement durable, comme le prévoyait la Stratégie nationale de développement durable<sup>172</sup>.

En matière de gestion immobilière de l'État, dont la modernisation est également mentionnée par le projet de rapport de suivi, des progrès restent à faire dans la connaissance par l'État de son propre patrimoine et de sa valeur exacte pour permettre une optimisation de sa gestion. Par ailleurs, si les opérations de cessions d'immeubles et de relogement des services concernés dans des locaux loués, conduites par l'État et certaines entreprises publiques dans le cadre de politiques visant à moderniser la gestion immobilière publique, permettent d'afficher provisoirement une amélioration de leurs finances, les recettes tirées des cessions étant nécessairement supérieures à court terme au coût des loyers, il n'est pas avéré que cette politique ne se révèle pas en revanche plus coûteuse à terme dans certains cas.

### 1.3. « Assurer la viabilité à long terme du modèle social »

*Ce point du projet de rapport du suivi évoque la préparation du rendez-vous sur les retraites en 2008 prévu par la réforme de 2003, l'enjeu constitué par l'accroissement du taux d'emploi des seniors, le devenir du dispositif de retraites anticipées pour les longues carrières et de l'objectif du taux de remplacement de 85 % pour les carrières complètes cotisées au SMIC, ainsi que la réflexion à venir sur les régimes spéciaux. Il mentionne les mesures prévues pour le redressement des comptes de l'assurance maladie et l'amélioration de la qualité de l'offre de soins, qui concernent les assurés, les professionnels de santé, l'industrie des produits de santé, ainsi que la lutte contre la fraude sociale, et annonce que des mesures supplémentaires pourraient être prises en 2008.*

Le point du projet de rapport de suivi 2007 consacré au « suivi de la réforme de l'assurance maladie » indique que « les dispositifs incitatifs à la maîtrise des dépenses de santé (...) mis en place pour encourager les changements de comportements tant des professionnels de santé que des assurés (...) sont un succès ». Le point traitant du « redressement des comptes de l'assurance maladie et au renforcement de la qualité de l'offre de soins »

<sup>171</sup> Communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2007*, rapportée par M. Jacques Duron, p. 52.

<sup>172</sup> Comité interministériel pour le développement durable, *Stratégie nationale de développement durable* (juin 2003), pp. 8, 22, 74 et 75.

comporte par ailleurs un paragraphe introductif indiquant que « *le rapport annuel du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) de 2007 insiste sur la nette diminution des déficits, tout en soulignant que les 'déficits de l'assurance maladie pour 2005 et 2006 se situent encore à des niveaux élevés, mais en net retrait par rapport à la situation analysée en 2004'* »<sup>173</sup>.

Le Conseil estime nécessaire à cet égard de mentionner les conclusions du *Rapport 2007 de la Commission des comptes de la sécurité sociale*, qui soulignent la reprise de la croissance des dépenses d'assurance maladie : « *la croissance des dépenses d'assurance maladie, qui a été de 3,1 % en 2006, soit la hausse la plus modérée depuis 1999, est estimée à 4,2 % en 2007, ce qui correspond à un montant de 147,7 Md€, dépassant de 2,9 Md€ l'objectif de la loi de financement pour 2007. Ce dépassement porterait intégralement sur les soins de ville dont le sous-objectif avait été fixé à un niveau très bas. Les prévisions faites en juillet avant l'annonce de mesures d'économie se trouvent ainsi révisées à la hausse de 300 M€. (...) Sur les huit premiers mois de 2007, les remboursements de soins de ville du régime général ont augmenté de 5,1 % par rapport à la période correspondante de 2006* »<sup>174</sup>.

Les conclusions du *Rapport sur l'exécution des lois de financement de la sécurité sociale*, émanant de la Cour des comptes (septembre 2007) permettent de compléter ces éléments pour les autres branches de la sécurité sociale : « *En 2006, le déficit du régime général a été réduit à 8,7 Md€, contre 11,6 Md€ en 2005 ; celui de l'ensemble des régimes de base de 11 Md€ à 8 Md€ ; enfin celui des deux fonds de financement, FSV et FFIPSA de 3,4 Md€ à 2,6 Md€. Mais cette amélioration de la situation financière reste à la fois fragile et partielle.*

*Fragile, car elle repose sur le dynamisme des produits, lui-même fondé sur une conjoncture économique plus favorable, mais aussi sur les hausses de cotisation intervenues en 2006 et sur un montant élevé de recettes exceptionnelles (pour environ 2 Md€). En outre, si des inflexions ont été constatées en 2006 dans la progression des charges, cette amélioration ne semble pas se confirmer. Notamment, après une progression de l'ONDAM inférieure en 2006 à la progression du PIB en valeur, les prévisions pour 2007 témoignent d'une reprise de la dynamique des dépenses.*

*Cette amélioration est en outre partielle : en 2006, alors que la LFSS prévoyait une évolution des charges de retraite de 2,9 %, la progression a été de 4 %, hausse s'expliquant à la fois par l'impact des départs anticipés et par le faible report de l'âge de départ en dépit des mesures incitatives de la loi de 2003.*

*Les déficits des régimes et des fonds de financement restent ainsi à un niveau très élevé, conduisant à un nouveau report d'une partie significative du coût de la protection sociale sur les générations futures. Malgré la reprise par la*

<sup>173</sup> *Projet de Rapport de suivi 2007 du Programme national de réforme 2005-2008*, p. 16.

<sup>174</sup> *Rapport 2007 de la Commission des comptes de la sécurité sociale*, p. 15.

CADES entre 2004 et 2006 de 50 Md€ de déficits de la branche maladie du régime général, le total des déficits des autres branches, des fonds de financement et de ceux prévus pour les prochaines années par l'annexe à la LFSS devrait dépasser 40 Md€ d'ici 2009. (...)

Dans ce contexte de forts déficits, la Cour appelle à un redressement volontariste des comptes qui passe par la résorption des dettes de l'État (à l'égard de la sécurité sociale), l'arrêt du mitage de l'assiette des cotisations et la recherche d'économies substantielles en matière de gestion et de prestations. (...) Les travaux de la Cour montrent que les solutions actuellement retenues ne sont pas à la hauteur de la gravité de la situation financière de la sécurité sociale et de l'importance de son endettement »<sup>175</sup>.

Pour la préparation du rendez-vous sur les retraites en 2008, le projet de rapport de suivi 2007 met en avant la priorité constituée par « l'amélioration rapide du taux d'emploi des seniors, une condition indispensable du rétablissement de l'équilibre des régimes ». Le Conseil économique et social, qui a consacré une série de travaux à cette thématique<sup>176</sup> souligne que la réforme des retraites de 2003 ne garantit pas, pour les salariés qui le souhaitent, le maintien dans l'emploi en fin de carrière, y compris avant 60 ans. Les mesures relatives au CDD senior et les propositions consistant à durcir les cessations anticipées négligent les formules de retraite choisie et progressive. Un meilleur emploi des travailleurs plus âgés exige une véritable gestion des effectifs et des emplois par les âges, allant de pair avec une organisation du travail réduisant la pénibilité des tâches et aménageant les horaires, ainsi qu'une utilisation des « ressources humaines » valorisant l'expérience<sup>177</sup>.

Le Rapport de suivi évoque également, parmi les trois axes de réflexion prioritaires dégagés par le Conseil d'orientation des retraites (COR), la modernisation des avantages familiaux et conjugaux<sup>178</sup>. Les travaux du COR montrent en effet l'importance des disparités en matière de retraite entre hommes et femmes, liées en particulier à l'importance du temps partiel féminin, et la diversité des droits familiaux et conjugaux selon les régimes<sup>179</sup>. Notre assemblée signale par ailleurs l'idée de « politique familiale durable » émise par le Comité économique et social européen dans un avis exploratoire initié à la demande de la présidence allemande de l'Union européenne et intitulé *La famille et l'évolution démographique*, qui appelle notamment à la signature d'un Pacte européen pour la famille<sup>180</sup>.

<sup>175</sup> Conclusion générale du *Rapport sur l'exécution des lois de financement de la sécurité sociale*, de la Cour des Comptes, (septembre 2007).

<sup>176</sup> Notamment l'étude *Scénarii et stratégie pour une France plus active*, rapporté par MM. Dominique Taddéi, Gérard Alezard, Jean Billet, Bernard Gevrey et Bernard Quintreau (juillet 2004) et l'avis *Âge et emploi à l'horizon 2010*, rapporté par M. Bernard Quintreau.

<sup>177</sup> *Avis Croissance potentielle et développement*, op. cit., p. 18.

<sup>178</sup> *Projet de rapport de suivi 2007 du Programme national de réforme 2005-2008*, p. 16.

<sup>179</sup> Conseil d'orientation des retraites, réunion du Conseil du 28 mars 2007, *Éléments de constats sur les droits familiaux et conjugaux en matière de retraite en France*.

<sup>180</sup> Avis du CESE *La famille et l'évolution démographique*, rapporté par M. Buffetaut, (mars 2007).

Le renforcement du secteur public hospitalier n'est pas évoqué dans le projet de rapport de suivi quant à la réforme de l'assurance maladie. Cette absence, déjà constatée pour le projet de rapport de suivi 2006 du PNR, apparaît surprenante, car le PNR y consacrait un développement, prévoyant une relance significative de l'investissement hospitalier pour accompagner les priorités sanitaires nationales et une amélioration de la gestion hospitalière<sup>181</sup>. L'étude de notre assemblée *L'hôpital public en France : bilan et perspectives*<sup>182</sup> a souligné l'importance de cet enjeu et formulé nombre de propositions, reprises sous forme synthétique dans la contribution de notre assemblée au premier rapport de suivi du PNR<sup>183</sup>. Il semblerait utile au CES que soit effectué dans le cadre de cette dernière étape du PNR 2005-2008 un premier bilan de la mise en œuvre du Plan hôpital 2007.

Le Conseil économique et social appelle par ailleurs l'attention du gouvernement quant aux incidences, sur les secteurs de la santé et de l'accompagnement social, de l'allongement de la durée de vie et de l'augmentation prévisible du nombre de personnes âgées dépendantes. L'accroissement de la proportion de personnes âgées dans la population globale, s'il ne signifie pas un accroissement proportionnel de la dépendance et des charges qui y sont associées, mettra néanmoins en tension la plupart des éléments du système de protection sociale, et, s'il n'est pas correctement anticipé, risque de mettre à mal le système de solidarité entre les générations. La France s'est orientée, à travers le plan gouvernemental « solidarité grand âge », vers le scénario du libre choix, qui implique à la fois de développer et d'améliorer l'offre de soins en établissements et de permettre aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible à domicile, avec le soutien de services et de soins à des coûts supportables. Cela suppose des investissements importants, qui posent la question de la répartition de la charge du financement entre les familles et les collectivités. Notre assemblée formule en la matière un ensemble de propositions : celles-ci tendent notamment à développer la prévention, entre autres en favorisant le maintien en activité, à améliorer les ressources humaines en gériatrie, à soutenir davantage l'effort de recherche français sur les maladies neuro-dégénératives, à favoriser le maintien à domicile, à améliorer la prise en charge sanitaire, et notamment hospitalière, des personnes âgées, à renforcer l'équité et à maîtriser le reste à charge<sup>184</sup>.

---

<sup>181</sup> *Programme national de réforme pour une croissance sociale* : « Moderniser la gestion du secteur hospitalier (Plan hôpital 2007) », pp. 16 et 17.

<sup>182</sup> Étude *L'hôpital public en France : bilan et perspectives*, rapportée par M. Éric Molinier (juin 2005).

<sup>183</sup> Communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2007*, op. cit., p. 29.

<sup>184</sup> Avis *L'impact de l'allongement de la durée de vie sur les systèmes d'aides et de soin*, rapporté par M. Michel Coquillion (septembre 2007).

Plusieurs travaux du CES devraient prochainement permettre de compléter et d'approfondir ces premiers éléments, une saisine sur *Le financement de la protection sociale* ayant été confiée à notre assemblée par le gouvernement pour le mois de décembre 2007, et un avis sur *Les fonds de pension à long terme et la régulation financière* figurant dans la liste des sujets retenus par le Bureau de notre assemblée dans le cadre du suivi du PNR.

1.4. « Favoriser une croissance qui profite à tous »

*Ce point du projet de rapport de suivi met l'accent sur la relance de la négociation salariale en vue de la conclusion d'accords sur les grilles salariales conformes au SMIC. Il décrit la politique d'allègement de l'impôt sur le revenu, la mise en place du « bouclier fiscal » et son amplification par la loi de 2007, l'augmentation de la Prime pour l'emploi, ainsi que les mesures prévues par le Plan national d'action pour l'inclusion sociale (PNAI).*

Sur le principe, notre assemblée déclarait, dans son avis de conjoncture économique et sociale 2006, être sensible à l'objectif central de « croissance sociale » mise en avant dans la présentation du PNR.

Quant à la relance de la négociation salariale, le projet de rapport de suivi indique, page 18, que, parmi les 84 branches regroupant 4,5 millions de salariés qui avaient nécessité un suivi de l'administration pour leur retard de négociation sur les salaires, « 62 avaient, en mai 2006, réussi à conclure un accord ou à proposer un texte à la signature des organisations syndicales ». Proposer un texte à la signature en vue d'un accord et conclure un accord n'étant pas équivalent, il serait souhaitable qu'une distinction puisse être opérée dans les statistiques fournies entre ces deux réalités.

Par ailleurs, comme cela a été souligné dans la première partie de cette communication, au delà de la Conférence pour l'emploi et les revenus du 14 décembre 2006, il apparaît indispensable d'approfondir la réflexion sur ces deux thèmes par le développement d'un dialogue associant les partenaires sociaux et les pouvoirs publics. « Celui-ci devrait s'attacher à fixer les conditions du développement de l'emploi, notamment qualifié, et d'une progression des salaires (...), afin de garantir une distribution équitable des fruits de la croissance permettant le soutien de la consommation, de l'investissement et de la compétitivité<sup>185</sup>. »

Les travaux de la Commission Attali, dont l'objet est de rechercher les voies d'une accélération de la croissance, qui seront prochainement rendus, devraient apporter des éléments susceptibles de nourrir cette réflexion et ce dialogue.

---

<sup>185</sup> Avis *Croissance potentielle et développement*, op. cit., p. 21.

Quant aux mesures d'allègement de l'impôt sur le revenu, notre assemblée, dans son avis *Prélèvements obligatoires : compréhension, efficacité économique et justice sociale*, exprimait notamment son inquiétude quant aux effets de cette politique de baisse de l'IR, qui complique l'équation budgétaire et tend à réduire la redistribution par les prélèvements<sup>186</sup>.

Si l'on se réfère aux indicateurs de la liste restreinte fixée par le Conseil européen en décembre 2003, dont notre assemblée assure un suivi régulier, le taux de risque de pauvreté après transferts sociaux<sup>187</sup> s'élève en France, en 2005 et en 2006, à 13 %, soit un taux inférieur à la moyenne européenne (UE 25 et UE 15 à 16 % en 2006).

Ce taux place notre pays dans une situation intermédiaire au sein de l'Union entre des pays comme l'Irlande, la Slovaquie et les pays du sud de l'Europe, où le risque de pauvreté après transferts sociaux est élevé, et d'autres pays comme le Danemark, la Finlande, la Suède, la Slovénie ou la République tchèque, où ce risque est plus faible<sup>188</sup>.

Le CES formule par ailleurs dans la première partie de cette communication (point VI, A) des préconisations tendant à dynamiser les négociations sociales et à lutter contre la précarité et la pauvreté, en notant que cette lutte suppose la mobilisation d'un ensemble de politiques publiques, notamment en matière fiscale, économique et sociale, familiale, de l'emploi, de la santé, de l'éducation et du logement.

Des actes sont en effet nécessaires à court terme dans les domaines de la couverture complémentaire santé, du logement et des transports pour alléger le poids des charges contraintes qui pèsent sur un nombre croissant de ménages, la question du logement, en particulier, étant centrale dans la pauvreté<sup>189</sup>.

Notre assemblée devrait, au cours des prochains mois, approfondir certains aspects de ces premiers éléments, à travers deux avis respectivement intitulés *Le surendettement*, qui fait suite à plusieurs travaux du CES sur ce même thème, et *L'obligation alimentaire*, concernant notamment les aspects familiaux de la pauvreté.

*1.5. « Promouvoir une croissance garante de l'indépendance énergétique et du respect de l'environnement »*

*Ce point du rapport de suivi traite de l'ouverture totale à la concurrence de la vente de gaz et d'électricité par la loi de 2006, des grands axes de la*

<sup>186</sup> Avis *Prélèvements obligatoires : compréhension, efficacité économique et justice sociale*, p. 14.

<sup>187</sup> Ce taux mesure la proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent (après transferts sociaux et rapporté à la « taille équivalente » du ménage) se situe en dessous du seuil de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national.

<sup>188</sup> Communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*, rapportée par Mme Anne Duthilleul (février 2007), p. 63.

<sup>189</sup> Avis *La conjoncture économique et sociale en 2007*, rapporté par M. Philippe Le Clézio (mai 2007), p. 20.



*politique énergétique française définis par la loi d'orientation de 2005, de l'autorisation de la construction de l'European Pressurized Reactor (EPR) par le décret de 2007 et du plan biocarburant. Sont aussi évoqués au titre de la lutte contre le changement climatique, le renforcement du Plan climat en 2006, les instruments incitatifs visant à une utilisation rationnelle de l'énergie, les réflexions sur les « outils économiques » (rapport Landau) et la Recherche et développement en environnement.*

Notre assemblée a consacré de nombreux avis, dans la période récente, aux questions énergétiques et à la dimension environnementale, dont certaines des conclusions, présentées de manière synthétique, font l'objet du premier point du chapitre I de cette communication, qui souligne la nécessité d'intégrer systématiquement les préoccupations environnementales dans nos raisonnements économiques et sociaux, et en développe différents aspects.

Plusieurs de ses membres participent aux travaux du « Grenelle de l'environnement », dont la conclusion pourrait se tenir au Palais d'Iéna. Une commission *ad hoc* du CES prépare par ailleurs une contribution à la réflexion engagée, dont la date d'adoption, prévue le 9 octobre 2007, ne permet pas d'utiliser les éléments dans le cadre de la présente communication, mais qui devrait pour autant être transmise au gouvernement avant la transmission par celui-ci du *Rapport de suivi 2007 du PNR* à la Commission européenne.

Il est pour le moins surprenant que le projet de *Rapport de suivi* n'en fasse pas mention. Malgré cette lacune, ce projet reste très centré en matière d'environnement comme dans les autres domaines qu'il aborde sur les mesures gouvernementales, ainsi que cela a été souligné dans l'introduction de cette partie. D'autres acteurs contribuent pourtant aux progrès dans ce domaine et s'agissant d'un Programme national de réforme, il serait logique qu'il évoque certaines de ces avancées ; à titre d'exemple, une évaluation des activités des entreprises menées dans le **cadre d'engagements volontaires de responsabilité sociale ou sociétale** aurait pu être conduite, de grandes multinationales d'origine française ayant signé des accords cadre internationaux en matière de Responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Dans sa contribution à l'avis du Comité économique et social européen sur *La définition d'une politique énergétique pour l'Europe (Stratégie de Lisbonne)*, le Conseil économique et social souligne le caractère indispensable d'une politique européenne de l'énergie, ambitieuse et ordonnée autour des enjeux de long terme, qui devrait s'attacher aussi bien à la demande qu'à l'offre.

Il faut ainsi limiter la croissance de la demande - et même la réduire si possible - par une meilleure efficacité énergétique dans tous les usages de l'énergie. Des gisements de progrès considérables sont accessibles au prix d'évolutions significatives des comportements, et d'un recours généralisé aux technologies avancées existantes ou émergentes.

Sur l'offre, toutes les options doivent rester ouvertes et il convient d'y consacrer des moyens financiers et humains proportionnés aux progrès qu'elles peuvent apporter. Cela concerne aussi bien le nucléaire que les renouvelables, la biomasse, les centrales à charbon « propres », le captage et le stockage du CO<sub>2</sub>, l'accroissement du volume extrait des gisements de pétrole et de gaz...

L'innovation et la volonté de progrès doivent aussi trouver leur place dans l'organisation et la gestion des systèmes énergétiques : prise en compte du long terme, harmonisation entre les missions d'intérêt général et les règles de concurrence, régulation européenne, incitations fiscales ou commerciales pertinentes et cohérentes, instruments de marché nouveaux, sécurisation juridique des investissements...

La question des investissements en matière de production, de transport et de distribution d'énergie est cruciale pour assurer un bon équilibre entre offre et demande, pour éviter des hausses brutales ou une volatilité excessive des prix. La politique européenne de l'énergie devra s'y attacher, d'une façon sans doute différenciée selon qu'il s'agit d'électricité, de gaz ou d'autres énergies, tout en laissant à chaque pays des degrés de liberté compte tenu de sa situation spécifique et de sa conception de l'organisation de l'ensemble des moyens<sup>190</sup>.

Le Conseil économique et social rappelle par ailleurs que la Stratégie nationale de développement durable (SNDD), adoptée en juin 2003, retenait parmi ses objectifs l'intégration du développement durable dans les modes de production et de consommation des biens et services. Dans une économie ouverte à la concurrence, l'acheteur, et tout particulièrement le consommateur final, a un fort pouvoir d'orientation des modes de production. Par les produits et services qu'il choisit de privilégier, il peut influencer sur l'empreinte environnementale qu'il laisse. Il faut donc mettre l'acheteur (État, collectivités territoriales, entreprises, mais aussi consommateurs individuels, de plus en plus sensibilisés) en état de connaître les impacts sur le développement durable des produits qu'il acquiert, afin qu'il puisse choisir en connaissance de cause.

La SNDD soulignait qu'il convient en parallèle d'agir sur les produits, et prévoyait, dans le cadre d'un « plan produits » arrêté sous un an, une adaptation à la taille des entreprises des procédures d'obtention de l'écolabel, de manière à y entraîner davantage de PME.

Il serait intéressant qu'un suivi de ces engagements puisse être fait dans le cadre de ce projet de rapport de suivi, par exemple quant à l'objectif de se doter d'un dispositif de signalisation des produits et services respectueux des principes du développement durable, accessible à l'ensemble des opérateurs, que la SNDD se fixait à cinq ans (c'est-à-dire d'ici à 2008)<sup>191</sup>.

---

<sup>190</sup> Avis du CESE *La définition d'une politique énergétique pour l'Europe (stratégie de Lisbonne)*, Contribution du Conseil économique et sociale de France : « Définition d'une politique européenne de l'énergie », (juillet 2007), pp. 26 et 27.

<sup>191</sup> Comité interministériel pour le développement durable, *Stratégie nationale de développement durable*, p. 8 (juin 2003).

Le Conseil économique et social devrait rendre prochainement une étude sur *La nature dans la ville : urbanisme et biodiversité*, et le thème : *Une agriculture productive dans une France et une Europe soucieuses de prévenir les risques sanitaires* figure par ailleurs dans la liste des sujets retenus dans le cadre du suivi du PNR par le Bureau de notre assemblée, ce qui devrait permettre d'approfondir ces premiers éléments.

*1.6. « Favoriser la cohésion sociale et le développement durable des territoires dans une logique cohérente avec le PNR »*

*Ce point du rapport de suivi fait état du renforcement des priorités « enseignement supérieur et recherche », « environnement » et « infrastructures de transport non routières » pour la nouvelle période de programmation 2007-2013 des contrats de plan État-région, décrit l'état de la programmation 2000-2006 du Fonds européen de développement régional (FEDER) et l'utilisation du Fonds social européen (FSE) 2000-2006 en appui de la Stratégie de Lisbonne.*

Le Conseil économique et social a confirmé les analyses comparatives de la situation française et européenne, selon lesquelles notre pays est relativement bien placé parmi les pays européens, pour la cohésion sociale, sur le taux de risque de pauvreté, surtout après transferts sociaux, et la dispersion des taux d'emploi régionaux, nettement inférieurs à la moyenne européenne<sup>192</sup>.

Le CES a consacré, dans le premier chapitre de la présente communication, d'importants développements (point VI, B, C et D) à la cohésion sociale et territoriale, en soulignant notamment la nécessité de conforter un développement équilibré des territoires pour favoriser la cohésion sociale, de porter une attention particulière aux catégories de personnes en situation de précarité, et de poursuivre le développement de l'Outre-mer français.

Il rappelle le problème posé par la sous-consommation des fonds structurels en France, sur laquelle il avait appelé l'attention du gouvernement dans le cadre de son avis *Les fonds structurels comme outils d'aménagement du territoire* et dans ses premières observations sur le projet de *Rapport de suivi 2006 du PNR*. Il serait intéressant que le projet de rapport de suivi 2007, qui note en page 24 que « *les programmes de la politique européenne de cohésion économique et sociale de la période 2000-2006 sont en fin de réalisation* », assortisse cette information d'un éclairage sur l'état de la consommation des fonds en France au terme de cette période de programmation, afin de pouvoir en tirer les enseignements pour la période de programmation suivante.

---

<sup>192</sup> Communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*, p. 117.

**Le fait que la participation des fonds communautaires au financement des grands projets soit, de manière générale, moins mise en valeur en France** que dans d'autres pays européens, déjà souligné par notre assemblée<sup>193</sup>, contribue vraisemblablement à ce phénomène, en ne facilitant pas à l'ensemble des bénéficiaires potentiels la connaissance des potentialités qu'ils offrent.

Il serait à cet égard intéressant de pouvoir disposer d'un bilan des programmes nationaux conduits dans le cadre du FSE, notamment au regard des incitations à la création d'entreprise évoquées à la page 25 du projet de rapport de suivi. Cette évaluation pourrait être conduite au niveau régional, le FSE venant abonder des financements nationaux ou locaux.

Cela pourrait permettre également de valoriser aux yeux de l'ensemble des citoyens les contributions européennes à des actions communes.

Le CES regrette par ailleurs, comme il l'avait déjà fait pour le projet de rapport de suivi 2006 du PNR, que la « *relance des grands chantiers d'infrastructures européens* » n'apparaisse pas dans le projet de rapport de suivi 2007, alors qu'il faisait l'objet d'un développement important dans la partie consacrée aux mesures visant à « *favoriser la cohésion et l'attractivité du territoire* »<sup>194</sup>.

Le Conseil économique et social devrait rendre prochainement un avis intitulé *Quel budget de l'Union européenne au service de la croissance et de l'emploi ?*, ainsi qu'un avis sur saisine gouvernementale consacré à *La contribution des programmes de rénovation urbaine à l'intégration des quartiers et de leurs habitants dans les quartiers*, qui devraient permettre d'approfondir ces premiers éléments. Un futur travail de notre assemblée sur le thème *Quelles solidarités européennes faut-il renforcer face aux défis de la mondialisation ?* devrait également y contribuer.

## **2. Partie 2 du projet de Rapport de suivi : « Le travail au cœur de la politique économique »**

*Cette partie du projet de rapport de suivi note le niveau élevé des créations d'emploi (256 000 créations nettes en 2006, après 159 000 en 2005), la poursuite de la baisse du chômage, même si les difficultés rencontrées par l'enquête Emploi de l'INSEE empêchent d'en mesurer l'ampleur, et la place donnée au travail parmi les priorités de l'action gouvernementale.*

Le Conseil économique et social souligne l'importance cruciale de l'enjeu constitué par le développement de l'emploi et la nécessité de renforcer l'investissement dans le capital humain, évoquées à la page 29 du projet de rapport de suivi, alors que le taux de chômage s'élève en France, selon Eurostat, à 8,5 % en juillet 2007.

<sup>193</sup> Communication *Contribution du Conseil économique et social au Livre blanc sur une politique de communication européenne*, p. 7.

<sup>194</sup> *Programme national de réforme pour une croissance sociale 2005-2008*, p. 53.

Les recommandations adressées à la France en mars 2007, par le Conseil européen, comme cela a été fait pour la plupart des États-membres, demandaient que la France « *modernise la protection de l'emploi et renforce la formation tout au long de la vie pour favoriser la sécurité et la flexibilité sur le marché de l'emploi et combattre la segmentation entre types de contrat en facilitant les transitions entre contrats à durée déterminée et contrats à durée indéterminée*<sup>195</sup> ».

L'enrichissement de la croissance en emplois constaté dans les années 1990 a contenu le chômage, mais au prix d'une moindre progression de la productivité du travail, et la limitation du coût du travail peu qualifié a contribué à déformer vers le bas la structure des emplois, engendrant des « trappes à bas salaires ».

La construction d'un cercle vertueux alimentant la croissance en conjuguant progrès de productivité et création d'emplois suppose donc d'améliorer à la fois la qualification des personnes et celles des emplois, et d'associer aides à l'emploi et encouragements à la formation<sup>196</sup>.

En outre, notre assemblée rappelle que l'amélioration de l'emploi recherchée ne devra pas se faire au détriment de la productivité, mais doit être à la fois qualitative et quantitative et accompagnée d'une plus grande cohésion sociale, selon les objectifs définis à Lisbonne. Ceci suppose de poursuivre les progrès en matière d'emploi et d'inclusion sociale, avec un effort tout particulier d'éducation et de formation tout au long de la vie, seul à même d'améliorer la qualité du travail. L'articulation de cette politique avec la démographie, notamment pour les régimes de retraite, en ce début de *papy boom*, et plus généralement avec la situation des régimes sociaux, qui contribuent fortement à la cohésion sociale en France, doit faire l'objet d'une attention particulière au plan macro-économique<sup>197</sup>.

La société de la connaissance repose, pour notre assemblée, non seulement sur une amélioration du « capital humain », mais aussi sur une structure des activités et des emplois correspondant à la pleine utilisation de ce capital et donnant la priorité à l'emploi qualifié, dans l'industrie ou l'agriculture comme dans les services<sup>198</sup>.

Elle suppose également une meilleure adéquation de la formation aux besoins de l'économie, trop de personnes sortant encore aujourd'hui du système éducatif sans aucune qualification, ce qui rend plus difficile leur adaptation ultérieure aux besoins de l'appareil productif, d'autant que la formation permanente bénéficie en moyenne davantage, en France, aux salariés dont le niveau de qualification initiale est le plus élevé.

---

<sup>195</sup> Recommandations du Conseil européen concernant la mise à jour 2007 des grandes orientations de politique économique des États-membres et de la Communauté et la mise en œuvre des politiques de l'emploi des États-membres (mars 2007).

<sup>196</sup> Avis *Croissance potentielle et développement*, op. cit., p. 15.

<sup>197</sup> Communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*, p. 118.

<sup>198</sup> Avis *Croissance potentielle et développement*, op. cit., p. 15.

La lutte contre le vieillissement démographique, qui figure parmi les défis à relever listés par le projet de rapport de suivi<sup>199</sup>, passe notamment par une politique familiale dynamique, à travers, entre autres, des politiques actives de l'emploi en faveur des mères et l'organisation des modes de garde des enfants - car c'est en favorisant la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale des mères et des pères que l'on permettra aux parents d'avoir et d'élever le nombre d'enfants qu'ils désirent - mais aussi par l'amélioration du niveau de vie des familles et par un soutien spécifique apporté aux familles connaissant des difficultés particulières<sup>200</sup>.

Une récente étude du Centre d'analyse stratégique (CAS)<sup>201</sup> consacrée aux effets des transferts sociaux et fiscaux<sup>202</sup> sur la situation des « classes moyennes » signale que la France est caractérisée à cet égard par une courbe en U, au sens où les « gains » les plus importants liés au fait d'avoir deux enfants concernent les ménages les plus pauvres et les ménages les plus aisés. À l'inverse, les « classes moyennes », dont les revenus se situent entre 50 et 120 % du revenu moyen, se trouvent au creux du U, et donc les plus défavorisées par le système de transfert.

### 2.1. « Développer l'emploi pour favoriser la croissance »

*Ce point du projet de rapport de suivi analyse l'allègement des prélèvements sociaux amplifié par la loi en faveur du Travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA) et les mesures engagées pour y contribuer : plan de développement des services à la personne et création de l'Agence nationale des services à la personne, notamment.*

Ce point a suscité parmi les membres de la délégation pour l'Union européenne des observations contrastées.

Certains ont noté l'importance des charges que représentent, en France, les cotisations sociales employeurs et salariés, qui accroissent le coût du travail pour les entreprises, et de la différence entre le niveau de ce coût et le salaire effectivement perçu par les salariés. C'est à ces problèmes que visent à répondre les politiques d'allègement des prélèvements sociaux et de valorisation financière du travail récemment adoptées.

À l'inverse, d'autres se sont interrogés sur l'efficacité de la politique des allègements de charges sur les bas salaires et des autres aides publiques à

<sup>199</sup> Projet de *Rapport de suivi 2007 du PNR 2005-2008*, p. 29.

<sup>200</sup> Notre assemblée a développé ces thématiques dans son avis *Rééquilibrer les structures d'âge en France : natalité, fécondité, quelle politique de long terme ?*, rapportée par M. Jean Billet.

<sup>201</sup> Centre d'analyse stratégique, *Note de veille n° 74*, « Classes moyennes et redistribution : le cas français dans une perspective internationale », 24 septembre 2007.

<sup>202</sup> Sont pris en compte dans cette note, fondée sur des données de l'OCDE :

- au titre des transferts sociaux : les prestations d'aide sociale, les aides au logement, les allocations familiales et les prestations d'incitation au retour à l'emploi (hors prestations d'assurance chômage) ;
- au titre des transferts fiscaux : les impôts sur les revenus et les cotisations sociales payées par les salariés.

l'emploi sur la nature des emplois et de la spécialisation qu'elle peut entraîner. Les données citées dans le deuxième alinéa de la page 31 du projet de rapport de suivi, selon lesquelles l'allègement de cotisations sociales patronales sur les bas salaires représenteraient plus de 20 milliards d'euros en 2007, et 800 000 emplois seraient liés à cette mesure, signifient ainsi, à titre d'exemple, que chacun de ces emplois créés ou préservés coûterait aux finances publiques 25 000 euros, ce qui paraît considérable.

Un consensus s'est établi sur le fait que les questions sous-jacentes sont celles de l'importance des transferts sociaux, considérés comme du salaire différé en France par rapport à d'autres pays européens, et, de manière corrélative, de l'étendue du système français de protection sociale, auquel, si celui-ci a effectivement un coût, les citoyens comme les assurés sont attachés. Ce sujet, dont notre assemblée a déjà étudié certains aspects à travers son avis *Prélèvements obligatoires : compréhension, efficacité économique et justice sociale*, devrait être traité par le CES dans le cadre de ses futurs travaux consacrés à la saisine sur le financement de la protection sociale que lui a confiée le gouvernement.

Plusieurs travaux récents de notre assemblée ont traité d'autres aspects de ce point du projet de rapport de suivi.

Le développement des services à la personne, évoqué en page 31 du projet de rapport de suivi, a fait l'objet d'un avis récent dans le cadre de la saisine permanente sur le PNR, qui souligne notamment la nécessité d'une approche qualitative en ce domaine, fondée en particulier sur une revalorisation des conditions d'emploi et le développement de la formation initiale et continue<sup>203</sup>.

Dans l'avis *Aménagement du territoire, services publics et services au public*, le Conseil économique et social a donné une définition des services au public, en considérant que cette notion recouvrait « l'ensemble des services publics et privés nécessaires aux populations, répondant aux besoins des usagers et indispensables à la vie des territoires ». Parmi ces services, notre assemblée a mentionné « les services privés associatifs ou à but lucratif, considérés comme de première nécessité sur un territoire », qui peuvent être encadrés à des degrés divers par la puissance publique (réglementation, conventions, modes de financement...), en citant en particulier des activités en direction des personnes âgées, des personnes handicapées et des familles.

En confirmant cette orientation, notre assemblée considère qu'il faut distinguer les services en direction des personnes âgées en perte d'autonomie, ou en faveur des personnes handicapées et des familles avec de jeunes enfants de moins de trois ans, des autres services davantage liés à la recherche d'une meilleure qualité de vie ne nécessitant pas le même degré d'intervention et de contrôle de la puissance publique.

---

<sup>203</sup> Les principales propositions de cet avis sont développées dans le premier chapitre de la présente communication (point V, A, 2).

Pour l'essentiel, les services en direction des personnes dépendantes ou des parents de jeunes enfants relèvent d'un financement collectif, qu'il provienne des organismes de sécurité sociale, de l'État, des collectivités territoriales, de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ou des régimes complémentaires. La puissance publique se doit déjà d'être exigeante sur la bonne utilisation de ces prestations sociales et d'action sociale. Ce mode de financement se distingue des aides générales qui visent au développement d'emploi dans les services à domicile, dont la qualité doit être également assurée, même s'il s'agit d'un financement individuel.

Quel que soit le statut ou la nature juridique de l'opérateur, les exigences de qualité de ces services au public impliquent la garantie d'un égal accès pour tous, la continuité et l'adaptabilité du service, la recherche de la meilleure efficacité économique, le respect de clauses sociales précises, en particulier sur les questions de qualification et les moyens d'une véritable évaluation. L'émergence du secteur marchand ne doit pas se faire au détriment de ces exigences.

Le secteur des services à la personne est de plus en plus concerné, dans le cadre du développement de son activité, par la réglementation communautaire. En effet, toute activité considérée comme économique au sens du traité de la Communauté européenne, c'est-à-dire « toute activité consistant à offrir des biens ou des services sur un marché donné par une entreprises, indépendamment du statut juridique de cette dernière ou de son mode de financement », est susceptible d'entrer dans le champ d'application du droit européen de la concurrence et des règles du marché intérieur relatives à la liberté de prestation et d'établissement des opérateurs.

Le secteur des services à la personne a été directement impacté par une directive sur les services dans le marché intérieur, qui vient d'être définitivement adoptée en novembre 2006. L'article 4.1 de la directive définit ce qu'est un service : « toute activité économique non salariée visée à l'article 50 du Traité consistant à fournir une prestation qui fait l'objet d'une contrepartie économique ». La notion de contrepartie économique s'entend même si le service en cause n'est pas payé directement par ceux qui en bénéficient, mais aussi indépendamment des modalités de financement de la contrepartie économique qui fait l'objet de la rémunération<sup>204</sup>.

Dans la liste des sujets retenus par le Bureau de notre assemblée en préparation de la présidence française de l'Union européenne figure un avis intitulé *Quel budget de l'Union européenne au service de la croissance et de l'emploi ?*, qui devrait permettre d'approfondir certains de ces aspects.

---

<sup>204</sup> Avis *Aménagement du territoire, services publics et services au public*, pp. 13 et 14.



La question des transferts sociaux liés aux allongements de cotisations destinés à soutenir l'emploi sera également traitée dans le cadre de la saisine sur *Le financement de la protection sociale*, confiée par le gouvernement à notre assemblée pour la fin de l'année 2007.

## 2.2. « Inciter à l'entrée, au retour et au maintien dans l'emploi »

*Ce point du projet de rapport de suivi décrit les mesures visant à valoriser le travail sur le plan financier, avec la réforme de l'intéressement, l'expérimentation du Revenu de solidarité active (RSA) visant à compléter de façon pérenne les revenus des travailleurs à faibles salaires et l'augmentation de la Prime pour l'emploi (PPE) dont 9,1 millions de foyers bénéficiaient en 2006.*

*Il note les résultats obtenus - ainsi que leurs limites - en matière de taux d'emploi des seniors et de réduction des inégalités salariales entre femmes et hommes et analyse les politiques conduites pour lutter contre les discriminations, avec l'accroissement des activités de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE), l'accord national interprofessionnel sur la diversité d'octobre 2006 et la modernisation de la loi sur l'emploi des travailleurs handicapés.*

Dans le suivi qu'elle effectue de la situation française au regard des indicateurs de Lisbonne, notre assemblée note que, avec un taux d'emploi des 15-64 ans de 63,1 % en 2005, la France est seulement proche de la moyenne de l'UE 25 (63,8 %) et accuse un certain retard par rapport à l'UE 15 (65,2 %). Ce taux progresse pour les femmes, mais régresse pour les hommes depuis 2001 et demeure éloigné de l'objectif, fixé à 70 % pour 2010, que quatre pays, (Danemark, Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni) ont déjà dépassé<sup>205</sup>. Ces données sont restées stables dans notre pays en 2006 (taux de 63 %, soit une variation non significative sur le plan statistique).

Le taux d'emploi des « seniors » de 55-64 ans (37,9 % en 2005) marque pour sa part un progrès (+ 9,1 points depuis 1999), mais reste très loin de l'objectif de Lisbonne (50 % pour 2010) et en dessous de la moyenne de l'UE 25 (42,5 %) ou de l'UE 15 (44,1 %)<sup>206</sup>. Le taux pour 2006 (37,6 %) est pratiquement stable<sup>207</sup>. L'écart entre les taux d'emplois des 55-59 ans et celui des 60-64 ans est par ailleurs particulièrement élevé en France<sup>208</sup>.

Le taux de chômage de longue durée s'établissait en France à 3,9 % en 2005, soit un taux égal à la moyenne de l'Union européenne à 25. La même année, la moyenne de l'UE à 15 était de 3,3 %. Le taux pour 2006 (4 %) est pratiquement stable dans notre pays.

<sup>205</sup> Communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*, rapportée par Mme Anne Duthilleul (février 2007), pp. 20, 22 et 24.

<sup>206</sup> Communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*, *op. cit.*

<sup>207</sup> La variation s'explique selon le projet de rapport de suivi, par l'arrivée à 60 ans de la première génération du baby-boom, qui renforce la part des retraités au sein de la grande classe d'âge des 55-64 ans (cf. *Projet de rapport de suivi 2007 du PNR 2005-2008*, p. 34).

<sup>208</sup> Communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*, *op. cit.*

Quant à l'expérimentation du Revenu de solidarité active (RSA) ouverte par la loi d'août 2007<sup>209</sup>, le Conseil économique et social souligne dans son avis de conjoncture 2007, la nécessité à court terme d'une revalorisation significative des minima sociaux, dont le pouvoir d'achat stagne depuis 15 ans, et le fait que celle-ci ne devrait pas empêcher la mise à l'étude rapide de la proposition de Revenu de solidarité active (RSA) avancée par le rapport Hirsch d'avril 2005, garantissant que chaque heure travaillée se traduise par une baisse des prestations inférieure à ce que rapporte le travail.

Le projet de *Rapport de suivi 2007* met l'accent dans ce point sur quatre « publics prioritaires » : les seniors, les femmes, les personnes subissant des discriminations, l'exclusion ou en situation de handicap.

En juillet 2007, le CES de France a participé, au sein du réseau constitué avec le CESE et les CES nationaux dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne, à une réflexion sur le thème « Augmenter les possibilités d'emploi pour les catégories prioritaires » qu'avait demandé le Conseil européen de mars 2006 en vue du Conseil européen de mars 2008. Notre assemblée a élaboré dans ce cadre une contribution en vue du Sommet de printemps 2008. Les développements qui figurent dans la contribution du Conseil économique et social, concernant les quatre « catégories prioritaires » évoquées par le projet de rapport de suivi, sous les titres « *accroître le taux d'emploi des seniors et repenser les fins de parcours* », « *améliorer les conditions d'accès à l'emploi et de travail des femmes* », « *permettre l'insertion professionnelle des personnes immigrées* » et « *favoriser le travail des personnes en situation de handicap* », sont présentés ci après, avec des compléments visant à préciser certains aspects.

La fin des parcours professionnels représente un enjeu essentiel pour notre société. Les politiques à mener doivent permettre de passer de l'âge comme variable d'ajustement de l'emploi à la valorisation des compétences à tous les âges. Même si l'augmentation du taux d'emploi des salariés de plus de 55 ans est une priorité et exige des mesures spécifiques, des préconisations uniquement axées sur les salariés âgés peuvent contribuer, en stigmatisant ce groupe, à maintenir ces barrières et à empêcher une gestion plus fluide des carrières.

La campagne engagée pour donner une image positive à l'embauche des seniors devrait permettre d'augmenter la prise de conscience des employeurs sur l'intérêt de maintenir au travail les salariés les plus âgés. Sans négliger la piste des contrats spécifiques mis en place récemment, notre assemblée est favorable à l'accroissement du taux d'emploi des seniors par les voies de droit commun. De nouvelles pratiques, aujourd'hui limitées, doivent être développées dans les entreprises, les branches et les territoires, en matière de conditions de travail, de gestion de la mi-carrière, de formation et d'aménagement des fins de carrière.

---

<sup>209</sup> Évoquée par le projet de *Rapport de suivi pour 2007* en page 32.

Elles s'inscrivent dans des politiques de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qui doivent permettre aux salariés seniors de rester au travail<sup>210</sup>.

Le travail des femmes est indispensable à l'avenir de notre société<sup>211</sup>, tant du point de vue économique que de celui de l'évolution des mentalités sur le partage des temps de vie entre les hommes et les femmes. Notre assemblée préconise d'accroître le niveau de formation initiale, même s'est déjà supérieur pour les filles à celui des garçons, et la formation continue pour toutes. Le droit à la formation tout au long de la vie devrait permettre d'atteindre cet objectif même si, pour les générations à venir, l'orientation doit éviter l'écueil des représentations négatives dans certaines filières, afin d'assurer concrètement l'égalité des chances.

Par ailleurs, la question du temps partiel subi, qui touche principalement les femmes, et l'insuffisance des revenus qui y est liée, exige qu'une réflexion soit engagée tant au niveau politique que dans le champ de la négociation officielle afin de trouver les moyens de garantir plus de sécurité aux salariés. Enfin, le développement des services à la petite enfance s'avère indispensable pour donner réellement aux femmes le libre choix entre le travail et les responsabilités familiales et leur permettre de concilier vie professionnelle et vie familiale<sup>212</sup>.

L'amélioration des conditions d'emploi des femmes suppose l'application des mesures sur l'égalité professionnelle, mais aussi des changements à tous les niveaux, y compris dans les comportements : orientation scolaire et formation, offre plus large et diversifiée des structures de garde des enfants, congé parental et plus généralement politique familiale dynamique et ambitieuse, répartition des tâches au sein de la famille, organisation du travail et aménagement du temps de travail<sup>213</sup>.

La communication de notre assemblée *La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité* souligne qu'agir sur l'orientation des filles et l'élargissement du choix des filières passe par la formation des enseignants et des conseillers d'orientation, mais aussi par le témoignage dans les lycées de jeunes diplômées de grandes écoles venant de débiter leur activité professionnelle<sup>214</sup>.

La question de la sous-représentation des femmes dans les instances décisionnelles n'apparaît pas dans le projet de rapport de suivi. Dans sa communication précitée sur la place des femmes dans les lieux de décision, notre assemblée approche de manière quantitative et qualitative le problème du « plafond de verre », et formule des propositions qui, sans vouloir systématiser

<sup>210</sup> Contribution du CES de France à l'avis du CESE *L'emploi pour les catégories prioritaires (stratégie de Lisbonne)* (juillet 2007), p. 32.

<sup>211</sup> Cf. chapitre I, V, B, 1.

<sup>212</sup> Contribution du CES de France à l'avis du CESE *L'emploi pour les catégories prioritaires (stratégie de Lisbonne)* (juillet 2007), p. 32.

<sup>213</sup> Avis *Croissance potentielle et développement*, op. cit., p. 18.

<sup>214</sup> Communication *La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité*, rapportée par Mme Monique Bourven, (février 2007).

les politiques de quotas, se prononcent pour des actions positives fondées sur des objectifs chiffrés de représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les instances dirigeantes. Outre un renforcement des mesures favorisant une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans la vie politique, l'égalité d'accès des hommes et des femmes aux emplois supérieurs de la Fonction publique devrait notamment être assurée grâce à la fixation d'objectifs chiffrés de nominations de femmes et à la diffusion des bonnes pratiques initiées par certains ministères ; pour promouvoir la mixité du management dans les entreprises, la communication formule des préconisations tendant à agir sur le recrutement et l'environnement professionnel, à diversifier les parcours et à faire progresser la mixité dans les instances de gouvernance des grandes entreprises, qui ont valeur d'exemple.

Quant à l'insertion professionnelle des personnes immigrées, le Conseil économique et social estime que le recours à une immigration maîtrisée et organisée peut contribuer dans les décennies à venir à relever le taux d'emploi des personnes en âge de travailler et concourir à la croissance économique, au développement de l'emploi, au financement des retraites et de la protection sociale. Il convient de développer l'insertion des personnes immigrées dans des emplois de qualité et de lutter contre toute forme d'exploitation ou de discrimination en lien avec les partenaires sociaux<sup>215</sup>.

La progression des réclamations enregistrées par la HALDE est à interpréter avec une certaine prudence ; d'un côté, une part des réclamations déposées se révèle en effet *in fine* non éligibles, et de l'autre, nombre de personnes victimes de discriminations ne s'adressent pas à la HALDE, notamment par méconnaissance des voies de recours qu'elle offre ou par peur de porter plainte. Cette progression des réclamations enregistrées témoigne alors sans doute pour partie de la notoriété croissante de la Haute autorité, qui incite certaines des victimes de discriminations à se déclarer.

Notre assemblée a souligné les enjeux liés à la nécessité de garantir aux personnes en situation de handicap une participation pleine et entière à la société. Se fondant sur un certain nombre de préconisations, la loi du 11 février 2005 a en particulier affirmé le principe de non discrimination, qui impose que tous les emplois soient considérés comme pouvant être occupés par un travailleur handicapé et renforce les sanctions financières pour les employeurs qui ne respectent pas l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés de 6 % de l'effectif. Elle comporte des dispositions importantes sur l'aménagement des postes de travail, la formation ou encore le cumul de l'Allocation adulte handicapé avec le salaire. Ces mesures supposent des moyens ambitieux pour réussir à mettre en œuvre dans la réalité quotidienne les principes qu'elle édicte, en particulier en matière d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Il s'agit d'un enjeu fondamental tant l'accès à un emploi est, pour

---

<sup>215</sup> Contribution du CES de France à l'avis du CESE *L'emploi pour les catégories prioritaires (stratégie de Lisbonne)* (juillet 2007). p. 33.

ces personnes en particulier, un élément essentiel de leur indépendance et de leur épanouissement personnel<sup>216</sup>.

Le rapport *Sur le bilan de la loi du 11 février 2005 et de la mise en place des Maisons départementales des personnes handicapées*, montre les progrès introduits par cette loi, dont le bilan est jugé « globalement positif » en matière d'insertion professionnelle des personnes handicapées, mais estime que celle-ci est à « mi-chemin de sa réalisation » et montre un certain nombre d'obstacles à lever. Il rappelle ainsi, entre autres, les listes d'attentes en Établissements et service d'aide par le travail (ESAT, ex CAT), appelle à la poursuite de la politique de réservation de certains marchés publics aux entreprises adaptées, ou à des assouplissements à promouvoir en matière de formation, de recherche d'emplois et de placements<sup>217</sup>.

Enfin, quant à la lutte contre l'exclusion, le Conseil économique et social a confirmé que ce sujet restait prioritaire et qu'il demeurerait préoccupé notamment par la persistance en France de faiblesses sur le chômage de longue durée, malgré une amélioration limitée, ainsi que par le nombre de personnes vivant dans un ménage sans emploi. Notre assemblée souhaitait que certains indicateurs complémentaires soient retenus pour le PNR, en particulier le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans, les taux d'emploi respectifs des 54-59 ans et 60-64 ans, l'évolution du revenu médian, le taux de risque de pauvreté absolue par rapport à la moyenne européenne, un indicateur sur les migrations et le marché du travail, ou même un indicateur de pauvreté non monétaire ou d'inclusion sociale ou de progrès social plus qualitatif, en distinguant systématiquement hommes et femmes dans tous ces indicateurs<sup>218</sup>.

Le Conseil économique et social devrait mener à bien dans les prochains mois plusieurs travaux sur certaines de ces thématiques, notamment un avis sur saisine gouvernementale consacré à *La contribution des programmes de rénovation urbaine à l'intégration des quartiers et de leurs habitants dans la cité*, un avis visant à établir, à la demande du gouvernement, un *Bilan des politiques conduites en faveur des Français rapatriés*, ainsi qu'une communication sur *Les femmes face au travail à temps partiel*, qui permettront de compléter ces premiers éléments sur tel ou tel aspect.

Il tient, en conclusion de ces premières observations sur ce point du projet de rapport de suivi, à souligner que, si la situation de l'emploi au regard de ces différentes catégories de personnes appelle un certain nombre de réponses spécifiques, celles-ci doivent être ciblées et rester ponctuelles tant il importe de ne pas cloisonner le marché du travail en segments étanches. L'un des axes

<sup>216</sup> Contribution du CES de France à l'avis du CESE *L'emploi pour les catégories prioritaires (stratégie de Lisbonne)* (juillet 2007), p. 33.

<sup>217</sup> Cf. M. Patrick Gohet, rapport *Sur le bilan de la loi du 11 février 2005 et de la mise en place des Maisons départementales des personnes handicapées*, demandées par le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité et par la secrétaire d'État en charge de la solidarité et de la solidarité, (août 2007), p. 8, pp. 22 à 29.

<sup>218</sup> Communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*, p. 119.

fondamentaux d'une politique propre à répondre aux objectifs de croissance économique durable, d'amélioration quantitative, mais aussi qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale est alors incontestablement la formation tout au long de la vie<sup>219</sup>.

### 2.3. « Investir dans le capital humain »

*Ce point, le plus développé du projet de rapport de suivi, note l'augmentation du nombre des bacheliers, des boursiers, des apprentis et des élèves handicapés scolarisés, mais aussi la faible progression des sorties précoces du système scolaire au regard des objectifs fixés par la LOLF, le niveau élevé de l'illettrisme, et l'accroissement, en matière de dialogue social, des accords traitant de la formation professionnelle.*

*Il présente les mesures prises depuis 2005 pour favoriser la réussite de tous les élèves et réduire l'échec scolaire, ainsi que les innovations introduites par la loi d'août 2007 « relative aux libertés et responsabilités des Universités ». Il rappelle les dispositions engagées pour améliorer l'orientation professionnelle des jeunes, développer l'apprentissage et la professionnalisation et favoriser l'insertion des jeunes en difficulté (contrat d'insertion dans la vie sociale et mise en place dans les quartiers en difficultés des groupes emploi solidarité).*

*Il traite également des actions conduites en matière de formation tout au long de la vie, avec le choix du gouvernement de confier la restructuration du système de formation professionnelle aux partenaires sociaux pour 2008, l'accroissement du nombre des accords conclus en matière de formation professionnelle dans le cadre du dialogue social, les mesures de lutte contre l'illettrisme et le Plan de développement de la Validation des acquis de l'expérience (VAE) lancé en 2008.*

La communication du CES sur le suivi de la situation française au regard des indicateurs de Lisbonne souligne que le taux d'emploi des jeunes est l'une des raisons principales, avec la faiblesse du taux d'emploi des « seniors » de 55 à 64 ans, de l'écart de taux d'emploi global par rapport à certains de nos voisins affichant de meilleurs résultats<sup>220</sup>.

L'un des facteurs importants est constitué par la faiblesse du cumul emploi-formation chez les jeunes en France, expliquant un écart variant de 2 à 5 points sur le taux d'emploi global, par rapport à l'Allemagne, aux Pays-Bas ou au Danemark, notamment<sup>221</sup>.

Ce point particulièrement développé du *Rapport de suivi* a donc suscité un certain nombre d'observations.

---

<sup>219</sup> Contribution du CES de France à l'avis du CESE *L'emploi pour les catégories prioritaires (stratégie de Lisbonne)*.

<sup>220</sup> Communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*, op. cit., p. 27.

<sup>221</sup> Note de veille du Centre d'analyse stratégique n° 25 (septembre 2006).

Pour notre assemblée, il importe de lutter dès l'origine contre l'échec scolaire et de permettre à tous l'obtention d'une culture commune : nouvelle conception de la carte scolaire, garantissant une nouvelle mixité sociale, ce qui ne peut être isolé d'une nouvelle politique de la ville, du logement et des transports ; pratiques pédagogiques adaptées, soutien individualisé ; valorisation de toutes les formes et dimensions de la culture, formations en alternance - sous statut scolaire en dessous de seize ans - et développement des passerelles entre les filières<sup>222</sup>.

La revalorisation du travail manuel, ainsi que des cursus de formation scientifiques pour les ingénieurs et les techniciens, constitue une autre nécessité. L'Allemagne, qui souffre de pénurie de main d'œuvre qualifiée en ce domaine, met de même aujourd'hui l'accent sur cette dimension. Le taux d'emploi des élèves issus des écoles du Bâtiment et des travaux publics (BTP) atteint aujourd'hui souvent 100 % dès la sortie d'école, et des entreprises françaises de BTP sont freinées dans leur développement à l'international faute de pouvoir trouver des personnels qualifiés en nombre suffisant, malgré les efforts importants des organisations professionnelles et des chambres de métiers pour rendre attractif les métiers de l'artisanat. Elles espèrent que la nouvelle campagne du Fonds de promotion de l'artisanat intitulée « Pariclesjeunes » pour les 13-24 ans et les deux sites dédiés aux apprentis vont accentuer l'engouement pour l'apprentissage qui est en train de s'opérer.

Si les orientations proposées par le rapport *De l'université à l'emploi*, rédigé par M. Patrick Hetzel, et présentées par le projet de rapport de suivi 2007 (pages 40 et 41) ont reçu un accueil favorable des membres de la délégation, le renforcement du taux d'encadrement a néanmoins été évoqué comme un élément de solution, complémentaire de ceux proposés par le rapport Hetzel. Il a en effet été rappelé que le taux d'échec ou d'abandon à l'université au bout d'un an est élevé en France : 25 % des entrants de 1<sup>ère</sup> année ne se réinscrivent pas à l'université, et, en 2004-2005, seulement 60,5 % des étudiants de l'enseignement supérieur universitaire se sont inscrits en 3<sup>ème</sup> année de l'enseignement supérieur<sup>223</sup>.

Pour le CES, la lutte contre l'échec universitaire suppose notamment une meilleure articulation secondaire-supérieur et une meilleure orientation, un décloisonnement des filières post-bac et l'harmonisation vers le haut des taux d'encadrement. Elle passe également par la valorisation de la dimension professionnelle dans tous les cursus, par l'encouragement de toutes les formes de coopération entre établissements de recherche et le développement du partenariat avec les entreprises, aux niveaux national et européen<sup>224</sup>.

---

<sup>222</sup> Avis *Croissance potentielle et développement*, p. 16. Ce point a déjà été cité dans la première partie de la présente communication.

<sup>223</sup> *Repères et références statistiques*, édition 2005, pp. 199 et 201.

<sup>224</sup> Avis *Croissance potentielle et développement*, op. cit., p. 16.

Il importe par ailleurs pour notre assemblée de modifier la philosophie de l'insertion des jeunes et de valoriser le travail aux yeux des nouvelles générations. Il convient dès lors de limiter le recours aux formes de contrats spécifiques dont le critère principal est la tranche d'âge, conduisant finalement à ce qu'un jeune ne soit pas un salarié comme les autres. Si le taux élevé de chômage des jeunes oblige à la mise en œuvre de politiques publiques adaptées, celles-ci doivent être néanmoins mieux circonscrites aux situations les plus difficiles, limitant ainsi le recours aux contrats de nature dérogatoire.

Il faut par ailleurs donner aux jeunes l'occasion de découvrir le monde du travail et d'y préparer leur entrée. Il est à cet égard nécessaire de reconsidérer les modes d'information des jeunes, en particulier sur les métiers, les filières de formation, le marché du travail, et ce aux différentes étapes de la formation initiale, du collège à l'université, dans l'école et hors de l'école. De la même façon, l'orientation doit être repensée en profondeur afin d'aider et d'éclairer les jeunes et leur famille dans leurs choix, et d'éviter, entre autres, qu'ils ne s'engagent dans des voies sans issue. Il s'agit également de renforcer la dimension professionnelle de la formation initiale, notamment en encourageant les formations en alternance et l'apprentissage et en concevant la professionnalisation des filières comme une trajectoire vers l'emploi. Plus globalement, l'insertion professionnelle des jeunes requiert davantage de dialogue entre le monde de l'éducation et celui du travail<sup>225</sup>.

L'insertion des jeunes dans le monde du travail est par ailleurs d'autant plus difficile que, lorsqu'ils trouvent un emploi, il est trop souvent temporaire (intérim, contrats aidés ou à durée déterminée). Ces difficultés sont particulièrement fortes pour les moins qualifiés et les habitants des quartiers sensibles. La question est posée de l'attribution d'une allocation à ceux ayant un projet validé, dont le financement reposerait sur des fonds publics, la part correspondant à une activité professionnelle étant rémunérée par les employeurs. Son taux serait équivalent à celui des salariés de même qualification, avec des incitations pouvant prendre la forme de crédits bonifiés en cas d'embauche stable<sup>226</sup>. Les orientations du projet de Revenu de solidarité active (RSA) visent à apporter des solutions à ce problème.

Après la loi du 4 mai 2004 qui crée notamment le Droit individuel à la formation (DIF), il reste encore beaucoup à faire pour garantir un accès plus large et démocratique à la formation continue - notamment au bénéfice des travailleurs les moins qualifiés et des PME - élargir les possibilités de formation sur le temps de travail, améliorer l'offre et « assainir le marché », ainsi que pour consolider les possibilités de validation des acquis de l'expérience<sup>227</sup>.

<sup>225</sup> Contribution du CES de France à l'avis du CESE *L'emploi pour les catégories prioritaires (stratégie de Lisbonne)*, p. 31.

<sup>226</sup> Avis *Croissance potentielle et développement*, p. 16. Ce point a déjà été cité dans la première partie de la présente communication.

<sup>227</sup> Avis *Croissance potentielle et développement*, p. 16. Ce point a déjà été cité dans la première partie de la présente communication.



Des avis de notre assemblée en cours d'élaboration sur *Le travail des étudiants* et sur *25 ans de politiques d'insertion des jeunes : quel bilan ?* devraient permettre d'approfondir et de préciser ultérieurement ces premières observations.

#### 2.4. « Améliorer le fonctionnement du marché du travail »

*Ce point du projet de rapport de suivi fait état du projet de créer une véritable sécurité sociale professionnelle et de la négociation engagée sur la modernisation du marché du travail. Il évoque le Contrat nouvelle embauche (CNE) et l'objectif de fusion des réseaux opérationnels ANPE-Unedic fixé par le chef de l'État au gouvernement. Il présente les résultats enregistrés quant à la réduction des délais entre l'inscription par l'Assedic et le premier entretien par l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), à la mise en place des parcours personnalisés et des guichets uniques, aux conventions de revitalisation pour l'anticipation des mutations économiques et dans le cadre de l'expérimentation du contrat de transition professionnelle. Un volet particulier porte sur le développement du dialogue social.*

Plusieurs travaux du CES ont, dans la période récente, traité de ces aspects, notamment quant au rapprochement ANPE-Unedic, à la sécurisation des parcours professionnels ou aux moyens de favoriser le dialogue social.

S'agissant du service public de l'emploi, un certain nombre de réformes ont eu lieu, dans les modes d'accompagnement des demandeurs d'emploi, dans le fonctionnement interne de l'ANPE, et par la fin de son monopole pour le placement des demandeurs d'emploi. La convention État/ANPE-Unedic vise à simplifier les démarches des demandeurs d'emploi et améliorer le service rendu aux usagers, demandeurs d'emploi et entreprises. Sous réserve d'évaluation précise, ces réformes récentes paraissent répondre pour partie aux dysfonctionnements constatés. Toutefois, la situation actuelle des demandeurs d'emploi est toujours caractérisée par une extrême complexité.

L'instance chargée, au sein du Conseil supérieur de l'emploi, de la coordination stratégique des opérateurs et de leur déclinaison territoriale garantira-t-elle seule la bonne fin des processus engagés ? C'est de ce questionnement et de la nécessaire remise à plat de l'assurance chômage, qu'a ressurgi dans le débat public l'idée de l'organisation de rapports plus étroits entre l'ANPE et l'Unedic. L'objection selon laquelle une synergie ne saurait résulter de la seule mise en place d'une réforme de structure est parfaitement recevable. Elle ne devrait pas pour autant interdire d'explorer des pistes nouvelles d'organisation et de gouvernance du service public de l'emploi, dès lors qu'elles définissent clairement les missions confiées à chaque organisme et respectent la garantie du rôle et de l'autonomie des partenaires sociaux<sup>228</sup>.

En tout état de cause, il convient de concilier l'adaptation nécessaire de la structure des emplois et les garanties indispensables pour les salariés, en

<sup>228</sup> Avis sur *La sécurisation des parcours professionnels*, op. cit., p. 11 et 29.

articulant de façon nouvelle travail, emploi, formation des salariés et droits. Cela nécessite d'agir simultanément sur plusieurs paramètres : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, prévention en amont des licenciements, ; véritable appui aux personnes en recherche d'emploi grâce à des ressources décentes, un service public de l'emploi efficace et un développement de la formation ; évolution du droit du travail pour répondre à la précarisation accrue de l'emploi ; relance du dialogue social sans laquelle il serait illusoire de vouloir créer un consensus pour pouvoir réformer<sup>229</sup>.

Une des questions posées est constituée par la coordination entre les différents organismes, ANPE, Unedic mais aussi régions, et par le fonctionnement du dialogue social territorial. Le rapprochement ANPE-Unedic ne présente aucun intérêt si la coordination ne progresse pas.

Le CES s'est de même prononcé, en novembre 2006, sur le dialogue social à travers son avis *Consolider le dialogue social*, dans lequel il formule un ensemble de préconisations. L'absence de toute référence à ce texte dans le projet de rapport de suivi apparaît dommageable, et d'autant plus difficilement explicable qu'il s'agit d'un avis rendu sur saisine gouvernementale.

Il a semblé nécessaire de donner, dans le champ du dialogue social, un exemple de l'apport de la société civile à la réforme (comme cela avait été fait, dans la précédente contribution du CES, avec les mesures prises par les organismes paritaires de retraite complémentaires pour l'équilibre futur des comptes sociaux et la pérennité du système de retraite par répartition). Pour s'en tenir au niveau interprofessionnel, des accords entre partenaires sociaux ont, dans la dernière période, été signés : sur la diversité dans l'entreprise, l'emploi des seniors, le télétravail, la convention de reclassement personnalisé et les accidents du travail et les maladies professionnelles, après quinze mois de négociation...<sup>230</sup> Car, si les mesures gouvernementales ont à l'évidence une importance considérable, le rôle joué dans le développement et l'équilibre économique, social et environnemental de notre pays par les autres acteurs nationaux ou locaux gagne à n'être pas négligé.

Le projet de *Rapport de suivi 2007 du PNR* précise, en page 53, que c'est « sur la base du rapport Chertier » qu'a été élaboré le projet de loi gouvernemental visant à réformer le dialogue social.

Or, le contenu de ce rapport apparaît, pour notre assemblée, plus riche que la réforme mise en œuvre par le gouvernement sur le dialogue social, nombre des propositions qu'il formule méritant d'être rappelées : « *Les pistes proposées ici empruntent trois voies, qui pourraient s'envisager séparément mais qui se complètent naturellement dans l'optique de clarifier les rôles de chacun :*

- *construire en amont un agenda de réforme qui soit partagé et connu de tous les acteurs, puis régulièrement repensé et actualisé ;*

<sup>229</sup> Avis *Croissance potentielle et développement*, p. 19.

<sup>230</sup> Avis *La conjoncture économique et sociale en 2007*, p. 19.

- prévoir, pour la conduite de la réforme, un temps réservé à la concertation, voire à la négociation ;
- s'appuyer sur des instances rénovées et responsabilisées »<sup>231</sup>.

« Cette procédure annuelle devrait être directement reliée à l'exercice auquel le gouvernement doit se livrer dans le cadre européen : l'établissement d'un Programme annuel de réformes (PNR). Ce document existe depuis 2005 et est issu du rapprochement, dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne, des processus de grandes orientations de politique économique d'une part, et de lignes directrices pour l'emploi d'autre part. Il a vocation à réunir l'ensemble des axes stratégiques du gouvernement en matière de réformes économiques et sociales. L'un des reproches adressés à cette nouvelle procédure est son manque de visibilité et son articulation assez faible avec les partenaires sociaux. L'établissement d'un programme d'action gouvernemental et d'un agenda partagé fournirait l'occasion de donner une nouvelle dimension nationale et européenne à cet exercice »<sup>232</sup>.

Le rapport proposait en outre que le Premier ministre procède à une présentation de cet agenda partagé et de ses actualisations annuelles devant le Conseil économique et social. Cette innovation s'est concrétisée en février 2007 au CES.

Notre assemblée attache également une grande importance à l'élaboration d'un agenda inscrivant dans un calendrier les priorités à traiter, notamment dans les domaines relevant des compétences communautaires, sur lesquels les citoyens ont, très généralement, le sentiment d'être mal informés. Cela favoriserait leur implication, la préparation de débats publics, de consultations, un suivi et des débats réguliers dans lesquels les organisations représentatives de la société civile, et notamment le Conseil économique et social, ont un rôle majeur à jouer<sup>233</sup>.

L'importance des discussions engagées entre le patronat et les syndicats sur le contrat de travail, d'une part, ainsi que les accords de branche signés en matière de formation professionnelle, mériteraient également, selon le Conseil économique et social, d'être signalés dans le projet de rapport de suivi.

Notre assemblée devrait pour sa part adopter d'ici à la fin de l'année 2007, cela a déjà été noté, un avis sur saisine gouvernementale sur *Le financement de la protection sociale* qui devrait permettre de compléter ces premières observations.

---

<sup>231</sup> Dominique-Jean Chertier, *Pour une modernisation du dialogue social*, Rapport au Premier ministre, p. 56.

<sup>232</sup> *Ibid.*, p 57.

<sup>233</sup> Communication *Contribution du Conseil économique et social au Livre blanc sur une politique de communication européenne*.

### 3. Partie 3 du projet de *Rapport de suivi* : « *Construire l'économie de la connaissance et rendre la France plus compétitive* »

Les recommandations du Conseil européen, adressée en mars 2007 à la France comme à la plupart des États-membres sur la conduite de la politique de réforme, demandent que la France prenne les mesures visant à renforcer la concurrence dans les domaines du gaz, de l'électricité et du ferroviaire, renforce la concurrence dans les professions réglementées, , ainsi que les politiques visant à « Mieux légiférer » et d'entrepreneuriat, notamment pour ce qui concerne l'appui aux jeunes entreprises et à la promotion de l'esprit d'entreprise dans la société<sup>234</sup>.

#### 3.1. « *Stimuler la recherche et l'innovation* »

*Ce point du projet de rapport de suivi rappelle l'objectif gouvernemental d'atteindre 3 % du PIB consacrés à la recherche en 2012, le niveau de 2,1 % atteint en 2005, l'insuffisance du volume total des dépenses de recherche des entreprises et l'engagement d'augmenter les dépenses publiques de recherche de 1 milliard d'euros par an d'ici à 2010, tenu en 2005, 2006 et 2007.*

*Il décrit les mesures mises en œuvre pour développer la recherche : incitations fiscales pour stimuler la R&D privée, rénovation de la gouvernance du système de recherche, mise en place des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), des Réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA), des Centres thématiques de recherche et de soins (CTRS) en matière de santé et de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), l'amélioration des parcours professionnels des personnels de recherche et la concrétisation de la logique de financement de la recherche sur projet sont également analysés.*

Le Conseil économique et social dans le cadre du suivi qu'il effectue de la situation française au regard des indicateurs de Lisbonne, a choisi, en février 2007, d'étendre l'analyse, pour l'innovation, à certains des autres indicateurs structurels retenus par le Conseil européen<sup>235</sup>.

Il a semblé intéressant, en appui des premières observations formulées par notre assemblée sur le projet de *Rapport de suivi 2007 du PNR*, de rappeler les principaux constats qu'avait formulés notre assemblée à ce sujet.

Avec 2,16 % du PIB de dépense intérieure brute de recherche et développement (DIRD) en 2004, la France se situait sensiblement au dessus de l'UE 25 (1,86 %) et de l'UE 15 (1,92 %), mais ce taux restait nettement en deçà de l'objectif de Lisbonne et n'avait pas progressé depuis 1999, pas plus que la

<sup>234</sup> Recommandations du Conseil européen de mars 2007, *op. cit.*

<sup>235</sup> Pour des raisons de continuité, souhaitable dans le cadre du suivi d'une stratégie européenne conduite pour dix ans, il a été décidé de s'en tenir pour ceux-ci aux indicateurs utilisés pour préparer les conseils de printemps 2002 et 2003, cf. avertissement méthodologique, p. 5 de la communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*, rapportée par Mme Anne Duthilleul (février 2007).

moyenne de l'Union. L'actualisation de ces chiffres pour 2005 n'infirmes pas ce constat, puisque les dépenses de DIRD font apparaître pour la France, avec un taux de 2,13 %, une stabilité par rapport à 2004, ce qui est également le cas dans l'UE à 25 et à 15.

La part de DIRD financée par les pouvoirs publics est relativement élevée en France (39 % en 2004), le secteur des entreprises en finançant 50,8 % « seulement ».

Quant aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur en sciences et technologies, la France est parmi les meilleurs États-membres, avec un taux de 22 % en 2003, nettement supérieur à la moyenne européenne (UE 25 à 12,7 % et UE 15 à 13,6 % en 2004).

Avec 144 demandes de brevets déposés à l'Office européen des brevets par million d'habitants en 2002, notre pays se situe un peu au dessus de la moyenne européenne (UE 25 à 134,5 en 2001), mais sa part mondiale semble avoir fortement baissé en 20 ans<sup>236</sup>.

En conclusion de cette analyse, la communication du CES soulignait que la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi par l'économie de la connaissance ne saurait porter ses fruits en France sans une augmentation conséquente, à fournir prioritairement à ce stade par les acteurs privés, des investissements en recherche et développement et des investissements productifs. Les acteurs publics et les collectivités territoriales devront naturellement accompagner et soutenir cet effort, chacun devant apporter sa part à l'objectif du 3 % de dépense intérieure de recherche et développement<sup>237</sup>.

Notre assemblée a abordé plusieurs aspects de ce sujet dans ses travaux récents, et le premier chapitre de cette communication présente certaines des principales préconisations formulées dans ce cadre. Seront donc cités à nouveau ici ceux qui se rapportent à des développements précis du projet de rapport de suivi 2007 soumis à la consultation de notre assemblée.

Quant au milliard d'euros de financements publics supplémentaires que le gouvernement a décidé de consacrer chaque année à la recherche<sup>238</sup>, la priorité à donner aux dépenses dans le savoir implique de retenir l'objectif minimum d'un accroissement de l'effort public en matière de formation supérieure et de recherche de 10 % par an dans les cinq prochaines années, avec un relèvement significatif du budget du programme-cadre communautaire<sup>239</sup>.

---

<sup>236</sup> Ces données sont issues des pages 84 à 102 de la communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*, rapportée par Mme Anne Duthilleul. L'actualisation des données pour la DIRD en 2005 est issue des données Eurostat.

<sup>237</sup> Communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*, rapportée par Mme Anne Duthilleul, p. 118.

<sup>238</sup> *Projet de Rapport de suivi 2007 du PNR*, p. 55.

<sup>239</sup> *Avis Croissance potentielle et développement*, rapporté par M. Duharcourt, p. 17.

Quant aux incitations fiscales visant à stimuler les financements privés décrits par le projet de rapport de suivi page 55, les entreprises doivent pour le CES participer à cet effort par le développement de leur propre recherche, la valorisation des projets publics et la relance de leurs dépenses de formation continue. Cela passe par un soutien au dépôt de brevets - notamment pour les PME - ainsi que par le renforcement des mesures contre la contrefaçon au niveau de l'Union<sup>240</sup>. L'avis *Projet de loi de programme pour la recherche* précisait ainsi que l'effort des entreprises devrait augmenter de 40 à 50 % pour atteindre l'objectif de Lisbonne<sup>241</sup>.

La qualité de l'enseignement constitue également un enjeu essentiel pour la progression de la recherche, l'important étant de prendre conscience que, du fait des retards accumulés dans certains domaines, une augmentation progressive et durable des moyens de la recherche scientifique est nécessaire, afin de permettre un effort durable.

La volonté d'aller vers une autonomie progressive des universités et de favoriser la responsabilisation des acteurs constitue à cet égard une évolution positive.

Notre système d'enseignement supérieur et de recherche est caractérisé par une double coupure entre les grandes écoles et les universités, entre la recherche universitaire et celle des grands organismes. Le CES souligne la nécessité de réunifier la conception, la gouvernance et l'organisation de notre système d'enseignement supérieur et de recherche en notant que celui-ci doit être en lien plus étroit avec l'industrie<sup>242</sup>.

Il encourage la mise en œuvre des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) associant universités, grandes écoles et centres de recherche, dont fait état le projet de *Rapport de suivi*<sup>243</sup>. Ces pôles devraient pour notre assemblée « bénéficier d'une large autonomie, d'une gouvernance efficace et coopérative et d'une plus grande diversification des ressources financières »<sup>244</sup>.

Cela suppose, outre une évolution des mentalités, de faire connaître aux entreprises, et notamment aux PME, qui n'en sont pas nécessairement informées, les mesures positives qui peuvent les concerner (12 % seulement des brevets étant déposés à ce jour par les PME).

Le CES souligne en la matière la nécessité que l'UE accélère sa progression vers l'objectif de 3 % du PIB pour les dépenses en R&D, et préconisait à cette fin de placer la recherche et l'innovation au cœur des politiques de l'Union, mais aussi de leurs financements. Cela impose notamment

---

<sup>240</sup> Avis *Croissance potentielle et développement*, op. cit. p. 17.

<sup>241</sup> Avis *Projet de loi de programme pour la recherche*, rapporté par M. François Ailleret, (novembre 2005), p. 39.

<sup>242</sup> Avis *La conjoncture économique et sociale en 2006*, op. cit., p. 17.

<sup>243</sup> *Projet de Rapport de suivi 2007 du PNR*, pp. 56 et 57.

<sup>244</sup> Avis *La conjoncture économique et sociale en 2006*, p. 17.

une amélioration de l'accès des PME au financement, une concentration des fonds structurels sur ce secteur et un appui à la R&D privée<sup>245</sup>.

Il est de même indispensable que les PME prennent toute leur place dans les pôles de compétitivité, mais pour cela il faut qu'elles disposent très concrètement des moyens d'y participer et d'être partie prenante à leur gouvernance<sup>246</sup>.

Notre assemblée soulignait enfin dans son avis *Projet de loi de programme pour la recherche* la grave désaffection des jeunes, et notamment des femmes, envers les filières scientifiques, « *due pour partie, dans la recherche publique, aux conditions injustes faites aux doctorants, à l'insuffisance des rémunérations et à la place trop faible laissée à l'initiative individuelle* »<sup>247</sup>.

Dans sa communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social au sommet de printemps 2007*, notre assemblée, se fondant sur les préconisations de cet avis<sup>248</sup>, recommandait de « *rapprocher par étape l'allocation de recherche du niveau actuel du salaire d'embauche sur un poste statutaire, ce qui serait cohérent avec la qualification du doctorat comme première expérience professionnelle, et d'introduire une clause d'indexation ainsi qu'une possibilité de progression avec l'expérience acquise* » et préconisait une amélioration à l'étranger de la notoriété des doctorats délivrés en France<sup>249</sup>. Plusieurs des mesures visant à « *encourager la mobilisation et l'expression des talents* » énoncées par le projet de *Rapport de suivi 2007 du PNR*<sup>250</sup> vont dans le sens des préconisations formulées par cet avis.

Le CES a prévu dans son programme de travail pour les prochains trimestres l'élaboration de deux futurs avis respectivement intitulés « *Aménagement du territoire, enseignement supérieur et recherche : entre proximité et excellence* », et « *Les pôles de compétitivité : faire converger performance et dynamique territoriale* ».

### 3.2. « *Renouveler et dynamiser la politique industrielle* »

*Ce point du projet de rapport de suivi analyse la montée en puissance des pôles de compétitivité, les financements mis en œuvre et leur ventilation sectorielle et la recherche d'une articulation avec les initiatives de la Commission européenne en matière de clusters. Il annonce l'engagement à la fin de 2007 d'une évaluation des premiers résultats obtenus. Le rapport identifiant*

<sup>245</sup> Avis *Enjeux sociaux et concurrence internationale : du dumping social au mieux disant social*, *op. cit.*, p. 19.

<sup>246</sup> Avis *PME et commerce extérieur*, rapporté par M. Jean-François Roubaud, (juillet 2007), pp. 16 et 17.

<sup>247</sup> Avis *Projet de loi de programme pour la recherche*, *op. cit.*, p. 25.

<sup>248</sup> *Ibid.*, p. 3 à 29.

<sup>249</sup> Communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2007*, p. 15 et avis *Projet de loi de programme pour la recherche* pp. 35, 36 et 39.

<sup>250</sup> *Projet de Rapport de suivi 2007 du PNR*, p. 57 à 58.

*les technologies clés à l'horizon 2010 et la campagne de valorisation auprès de jeunes des métiers de l'industrie sont également mentionnés.*

Le renforcement de la politique industrielle fait l'objet, dans la première partie de cette communication, de plusieurs propositions, qui soulignent la nécessité d'une stratégie européenne en matière industrielle et face aux délocalisations, d'un réaménagement de son appareil de défense commerciale et d'une meilleure défense de ses intérêts dans les négociations commerciales internationales.

En juillet 2007, le CES de France a participé, au sein du réseau constitué avec le CESE et les CES nationaux dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne, à une réflexion sur le thème « L'investissement dans la connaissance et dans l'innovation » qu'avait demandée le Conseil européen de mars 2006 en vue du Conseil européen de mars 2008.

Au delà des PCRD, dont l'utilité est indéniable en ce qu'ils apportent de la structuration dans l'effort de R&D de l'Union, ne conviendrait-il pas de lancer quelques programmes stratégiques de recherche dont l'utilité aurait été démontrée ? Ces programmes, de l'ordre de trois ou quatre, une fois choisis avec discernement pour leur caractère fondamental, devraient faire l'objet d'un financement (hors PCRD) démontrant la réalité de l'existence de l'Union européenne. Il pourrait s'agir de programmes « fédérateurs » dans des domaines cruciaux, et ouvrir la voie à des coopérations internationales. Ces programmes, pour que leur pertinence soit mieux appréciée de tous, devront apporter des effets rapides dans le tissu industriel de l'Union. Ils pourraient également contribuer à atteindre l'un des objectifs de la Stratégie de Lisbonne, qui fixe à 3 % du PIB le montant des dépenses consacrées à la recherche<sup>251</sup>.

Si le budget européen pour 2008 prend du reste en compte de manière significative le soutien à la R&D, l'Europe pourrait ainsi jouer un rôle de levier plus important que ce n'est le cas aujourd'hui.

Deux logiques sont par ailleurs à l'œuvre en France pour combiner développement et innovation : les « grands programmes technologiques », lancés conformément au rapport de M. Jean-Louis Beffa, procèdent d'une démarche descendante, alors que les « pôles de compétitivité » relèvent d'une démarche ascendante. Il convient de résoudre les problèmes de mise en cohérence qui en résultent, de définir des procédures satisfaisantes d'élaboration et d'évaluation des projets, mais aussi de clarifier les conditions de leur insertion dans la dimension européenne<sup>252</sup>.

---

<sup>251</sup> Contribution du CES de France à l'avis du CESE L'investissement dans la connaissance et l'innovation, (juillet 2007), p. 33.

<sup>252</sup> Avis *Croissance potentielle et développement*, p. 13.



La rencontre entre ces deux démarches ascendante et descendante, leur coordination et leur bonne insertion dans la politique de recherche conduite au sein de l'Union constitue en effet l'une des conditions de l'efficacité de la politique industrielle. Les efforts en faveur de l'intelligence économique devraient aussi être encouragés.

L'avis sur *La conjoncture économique et sociale en 2006* relevait les initiatives multiples prises par les pouvoirs publics : rapprochement de l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (ANVAR) et de la Banque de développement des petites et moyennes entreprises (BDPME) dans OSEO, création de l'Agence nationale de la recherche (ANR) puis - à la suite du rapport de M. Jean-Louis Beffa - de l'Agence de l'innovation industrielle (AII), pôles de compétitivité<sup>253</sup>.

Le rapport Beffa présente notamment l'avantage de permettre aux très grandes entreprises françaises de pouvoir bénéficier de soutiens financiers pour accroître leurs dépenses de recherche. Les pôles de compétitivité présentent pour leur part l'intérêt de renforcer les liens entre la recherche et les PME-PMI et de contribuer à briser les barrières psychologiques qui, trop souvent, séparent au plan local les entrepreneurs, les chercheurs et les dirigeants d'université. Par ailleurs, si l'échelon européen est souvent le plus pertinent pour les grandes entreprises, il importe de stimuler l'effort de recherche au niveau des territoires régionaux.

Il convient d'évaluer l'efficacité de ces mesures diverses et d'en évaluer la cohérence<sup>254</sup>.

Il serait par ailleurs intéressant de prévoir, dans le cadre du nouveau cycle de Lisbonne, une déclinaison sectorielle de cette stratégie, les objectifs n'étant pas nécessairement les mêmes selon les secteurs concernés.

Le CES a prévu dans son programme de travail pour les prochains trimestres l'élaboration de deux futurs avis intitulés, *Les nanotechnologies* et *Les bio-médicaments : des opportunités à saisir pour l'industrie pharmaceutique*, ce qui devrait permettre de compléter ces apports sur ce thème.

### 3.3. « Promouvoir l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication (TIC) »

*Ce point du projet de rapport de suivi note les progrès accomplis quant au nombre de connexions haut débit (13,5 millions de lignes en janvier 2007, soit + 29 % en un an), au taux de couverture en Télévision numérique terrestre (TNT) (69 % de la population), d'achats en ligne ou de numérisation des PME.*

*Il décrit les mesures engagées et prévues pour mieux assurer la sécurité des réseaux et de l'information et la couverture de toutes les communes en haut débit et en téléphonie mobile, favoriser le déploiement du très haut débit et la*

<sup>253</sup> Avis sur *La conjoncture économique et sociale en 2006*, rapporté par M. Michel Didier, p. 16.

<sup>254</sup> *Ibid.*, p. 17.

*diffusion des TIC auprès des PME, encadrer et accélérer le passage à la télévision et à la radio numériques, faire de l'État un acteur essentiel de la société de l'information par les nouveaux services offerts aux citoyens et la participation aux chantiers européens dans le domaine de l'administration électronique.*

Concernant les progrès accomplis en matière d'accès aux technologies de l'information et de la communication, notre assemblée notait en février 2007, dans le cadre du suivi périodique qu'elle effectue des indicateurs de la Stratégie de Lisbonne, que la France se situe, avec un taux de 3,4 % du PIB en 2005, au dessus de la moyenne de l'UE 25 (3 %) pour les dépenses consacrées aux technologies de l'information et de la communication.

Notre pays se situe en revanche nettement en dessous pour l'utilisation d'Internet par les particuliers, malgré les progrès enregistrés, 41 % des ménages y ayant accès en France début 2006 contre 52 % dans l'UE 25.

Ce constat tend donc à confirmer celui développé dans le projet de *Rapport de suivi*.

Une pléiade d'opérateurs, dont certains apparaissent relativement fragiles, a succédé en France au monopole initial. L'efficacité de l'instance de régulation mériterait d'être évaluée et pourrait être éventuellement renforcée.

Dans le cadre du projet de bibliothèque numérique européenne évoqué par le projet de rapport de suivi, la matrice « Europeana » réalisée par la Bibliothèque nationale de France (BNF) constitue une contribution importante de la France à l'organisation des savoirs.

Divers travaux du CES ayant traité des technologies de l'information et de la communication ont souligné le rôle positif que ces outils pouvaient jouer en matière de cohésion, l'enjeu économique majeur constitué par les TIC, mais aussi le risque de fracture numérique<sup>255</sup>.

Dans ses premières observations sur le précédent projet de rapport de suivi du PNR, le CES, se fondant sur ces travaux, notait alors que les TIC, qui révolutionnent l'organisation de la société, doivent être accessibles sur la totalité des territoires, et la nécessité d'une action volontariste des pouvoirs publics en la matière.

---

<sup>255</sup> Avis *La société de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne*, rapporté par M. Hubert Bouchet (octobre 2005), avis *Les technologies de l'information et de la communication : une chance pour les territoires ?*, rapporté par M. André Marcon, (novembre 2002), avis *Santé et nouvelles technologies de l'information*, rapporté par Mme Jeannette Gros (avril 2002), notamment.

Le rapport *Aménagement du territoire, services publics et services au public*, soulignait pour sa part que l'itinérance locale, inscrite dans la loi sur la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004, doit aussi être une composante fondamentale de l'aménagement numérique du territoire<sup>256</sup>. Il notait par ailleurs que les élus considèrent que l'accès de tous à la téléphonie mobile et le développement des infrastructures en haut débit et très haut débit doivent être renforcées, la couverture en téléphonie mobile de l'ensemble du territoire, et en particulier des zones non rentables, devant être assurée rapidement par une péréquation des coûts.

Le CES a prévu dans son programme de travail un avis consacré à *L'industrie, les technologies et les services de l'information et de la communication au cœur de l'avenir*, qui devrait permettre de compléter ces premières observations.

### 3.4. « Favoriser la création d'entreprise et le développement des PME »

*Ce point du projet de rapport de suivi s'inscrit dans la ligne des préconisations du Conseil européen visant à libérer le potentiel des PME, à travers des actions telles que le renforcement du prêt à la création d'entreprise ou la réduction à moins de huit jours de la durée des formalités administratives de création. Il décrit les mesures visant à améliorer le cadre juridique et fiscal des Très petites entreprises (TPE), à favoriser la croissance des PME et des entreprises de taille intermédiaire, la mise en place du Pacte PME et le projet de création d'un Small Business Act (SBA) à la française.*

Dans le suivi qu'elle effectue de la situation française au regard des indicateurs de Lisbonne, notre assemblée note que, sur le niveau des prix comparés, à 108,5 en 2005 pour un indice de l'UE 25 fixé à 100, la France se situe au dessus de la moyenne (UE 15 à 103,7). Entre 1999 et 2005, elle a connu une légère baisse de ses prix relatifs, ceux des États-membres entrés dans l'UE depuis 2004 augmentant, tout en étant nettement inférieurs, montrant l'intégration progressive des marchés<sup>257</sup>.

Avec un taux d'investissement du secteur privé de 15,9 % du PIB en 2004, la France se situe en dessous de la moyenne européenne (17,1 % pour l'UE 25 et l'UE 15). Ce taux se redresse légèrement en 2004, mais reste depuis 1999 constamment inférieur à celui de l'UE 15<sup>258</sup>. La tendance s'est poursuivie en 2005, avec à nouveau un léger redressement, du même ordre pour la France que celui de l'UE à 15 et de l'UE 25, ce qui laisse notre pays en dessous de la moyenne européenne.

<sup>256</sup> Rapport *Aménagement du territoire, services publics et services au public*.

<sup>257</sup> La tendance est la même entre 1999 et 2006 avec un indice de référence de l'UE 27 fixé à 100, calculé sur les 27 États-membres (France à 107,1 ; UE 15 à 104,9 ; UE 25 à 101,1 ; UE 27 à 100).

<sup>258</sup> Communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*, op. cit., (février 2007), p. 56.

Le Conseil économique et social a consacré plusieurs travaux, dans la période récente, aux moyens de favoriser la création, le développement et la pérennisation des PME. Une partie des préconisations formulées sont développées dans le chapitre premier de cette communication, sous le titre « *faciliter la vie des entreprises et le développement des PME* » (point V, E).

Les développements suivants, volontairement limités, se bornent donc à rappeler les grandes articulations et les idées forces du dispositif préconisé par notre assemblée pour le soutien des PME.

Notre assemblée souligne la nécessité de renforcer le système productif et le développement des PME : la stratégie de compétitivité française ne peut en effet reposer à titre principal sur la compétition par les coûts. Une maîtrise des coûts de production est évidemment indispensable, mais l'effort doit être conduit pour orienter l'offre productive vers des produits innovants validés par le marché mondial et des emplois de qualité. Il convient à cette fin de renforcer notre système productif, notamment des entreprises petites et moyennes implantées sur notre territoire et de soutenir l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur<sup>259</sup>.

Notre pays souffre en effet surtout, par rapport par exemple à l'Allemagne, d'une trop faible densité de PME à croissance rapide et de l'insuffisance de leur effort en R&D, qui s'expliquent notamment par une difficulté à financer leur croissance. C'est pourquoi notre assemblée réitère son souhait d'un *Small Business Act* (SBA) français et européen, (souhait également formulé par le projet de rapport de suivi en page 71) permettant notamment de réserver une partie des commandes publiques aux PME<sup>260</sup>.

Le CES a aussi encouragé à approfondir l'action des « incubateurs » pour mieux détecter et évaluer les projets d'activités et accompagner les porteurs de projets, ainsi qu'à développer les réseaux d'accompagnement à la création. Il s'est par ailleurs déclaré très favorable au remplacement des procédures de caution et de garanties mutuelles, formules plutôt bien adaptées aux PME. Il y aurait également tout intérêt à développer l'action du « capital-risque » (à l'image des *Business angels*) et le recours à l'épargne de proximité. Au-delà, un certain nombre de « bonnes pratiques » existent dans l'Union<sup>261</sup>.

Le CES a par ailleurs formulé un ensemble de propositions visant à réduire les obstacles à l'internationalisation des PME, en relançant et améliorant le plan visant à créer 1 000 groupements d'entreprises à l'export, en suggérant des pistes pour réduire les obstacles à l'internalisation des PME au niveau de l'entreprise

<sup>259</sup> Avis *La conjoncture économique et sociale en 2006*, p. 15.

<sup>260</sup> Avis *Croissance potentielle et développement*, p. 13.

<sup>261</sup> Contribution du CES de France à l'avis du CESE *Potentiel des entreprises, notamment des PME (stratégie de Lisbonne)*, pp. 29 et 30.

elle-même, mais aussi au niveau de l'environnement réglementaire des échanges, ainsi que des aménagements apportés au dispositif d'accompagnement<sup>262</sup>.

Notre assemblée souligne par ailleurs la nécessité de favoriser la transmission d'entreprises pour les quelques 700 000 chefs d'entreprises qui partiront à la retraite d'ici dix ans, sur les 2,7 millions d'entreprises que compte la France. Environ 70 000 entreprises françaises, pour la plupart très petites, devraient ainsi chaque année être transmises.

Cette dimension, absente du projet de *Rapport de suivi 2007*, qui se centre sur ces deux autres moments essentiels de la vie des PME que sont la création et le développement<sup>263</sup>, a conduit le CES à appeler notamment à promouvoir la culture entrepreneuriale (entre autres chez les jeunes), à impliquer plus activement les salariés dans la transmission - en s'inspirant des dispositions fiscales, juridiques et administratives prises dans d'autres pays européens (entre autres l'Espagne) pour faciliter la transmission aux salariés de certaines entreprises - à développer des formations à la reprise d'entreprise et à renforcer l'accompagnement du repreneur<sup>264</sup>.

Au-delà de la mise en place de « médiateurs » pour rapprocher les attentes des jeunes des besoins en entreprises, les chambres consulaires organisent chaque année au niveau national la semaine de la création - reprise déclinée ensuite au niveau des territoires - et se rapprochent actuellement des régions gestionnaires de la formation professionnelle pour contribuer de manière active à l'offre de formation.

Le CES a prévu dans son programme de travail un avis intitulé *Dynamiser l'investissement productif en France*, qui devrait permettre de compléter ultérieurement ces premières observations.

### 3.5. « Faciliter l'activité économique par l'amélioration du cadre concurrentiel et par le « Mieux légiférer »

*Ce point du projet de rapport de suivi évoque les mesures prises ou prévues pour favoriser la concurrence, avec notamment la transposition en cours de la directive relative aux services dans le marché intérieur, les objectifs de réforme de certaines professions réglementées, la poursuite de l'ouverture à la concurrence des industries de réseau, en particulier ferroviaire, ainsi que les actions tendant à améliorer la qualité de la réglementation, à simplifier les procédures, à évaluer et à réduire les charges pesant sur les entreprises et l'administration.*

<sup>262</sup> Ces différents axes de propositions formulés par l'avis *PME et commerce extérieur*, pp. 17 à 22, sont présentées de manière plus circonstanciée dans le point IV, E, 2 du chapitre I de la présente communication.

<sup>263</sup> Projet de *Rapport de suivi 2007 du PNR*, pp. 67, 68 et suivantes.

<sup>264</sup> Avis *La transmission des entreprises artisanales, commerciales, industrielles et de services*, rapporté par Mme Françoise Vilain, (décembre 2004), pp. 6 à 11.

Notre assemblée a notamment abordé certains des sujets évoqués dans ce point du projet de rapport de suivi, à travers deux travaux récents consacrés à la simplification administrative et à « Mieux légiférer ».

La simplification administrative s'impose comme une nécessité, notamment pour les PME. Les toutes petites entreprises, notamment artisanales, sont en effet toujours confrontées à de grandes difficultés face à un environnement fiscal et social dont la complexité augmente sans cesse.

Le CES a consacré à cette question l'avis *Entreprises et simplification administratives*, dans lequel il propose trois niveaux de simplifications possibles, une méthode d'ingénierie dédiée à la simplification, de type « organisation de projet », le développement de la confiance entre l'administration et ses usagers, à accueillir comme des « clients », l'utilisation des outils électroniques pour simplifier les procédures pour les services administratifs et les usagers, ainsi qu'une réduction de la complexité « à la source »<sup>265</sup>.

Solvit, réseau de résolution de problèmes en ligne fonctionnant depuis 2002 et encore insuffisamment connu, dans lequel les États-membres coopèrent pour régler, de manière non-contentieuse, les plaintes émanant des citoyens et/ou des entreprises à l'encontre des problèmes résultant d'une mauvaise application de la législation du marché intérieur par les autorités publiques, aurait pu être évoqué au nombre des initiatives entrant dans le cadre de la « simplification » citées par le projet de rapport de suivi. Il contribue en effet à apporter, de manière pragmatique, des solutions aux problèmes transfrontaliers intervenant entre une entreprise ou un citoyen, d'une part, et une autorité publique nationale, d'autre part, concernant une mauvaise application de la législation communautaire<sup>266</sup>.

En matière de protection des consommateurs par exemple, la Commission européenne a publié, le 8 février 2007, un Livre vert sur la révision de l'acquis communautaire en la matière. Dans ce cadre, il est important de suivre cette initiative d'harmonisation, notamment dans le domaine des services à la personne comme dans celui des pratiques commerciales déloyales. Il importe que soient précisées à l'échelon européen les règles d'information des consommateurs et des usagers de la santé.

---

<sup>265</sup> Ce schéma ultra synthétique, nécessairement simplificateur, est décrit de manière un peu plus développée dans le point V, E du chapitre I, qui résume l'avis rapporté en mars 2005 par Mme Anne Duthilleul.

<sup>266</sup> La délégation pour l'Union européenne du CES a auditionné, en 2007, M. Pierre Goudin, fonctionnaire du SGAE responsable du fonctionnement de Solvit en France, dans le cadre de la préparation de sa communication sur « Mieux légiférer ».

Que ce soit dans les domaines du droit, de la santé, du cadre de vie ou des techniques, des règles précises doivent être apportées sur :

- les qualités et compétences des professionnels et praticiens (diplômes, formations) ;
- leurs obligations déontologiques (secret professionnel, obligation de moyens, devis, véracité de la publicité) ;
- les conditions de suivi à long terme des actes dispensés, avec de réelles possibilités de recours assorties de garanties d'assurance en responsabilité civile.

Ceci est d'autant plus nécessaire au moment où, en Europe, sont proposés des actes médicaux (chirurgie esthétique, traitement dentaire, cure thermale et de bien-être, etc.) dans le cadre d'un « tourisme de santé », porte ouverte au dumping de l'économie de santé.

Le CES a par ailleurs apporté, au cours des derniers mois, sa contribution à la réflexion engagée, au plan national et européen, sur la nécessité de « Mieux légiférer ». Dans la communication qu'il y a consacrée<sup>267</sup>, il s'efforce de décrire le plus clairement possible, à l'intention des citoyens, des entreprises et des autres acteurs économiques et sociaux, le processus décisionnel européen, et la manière dont il s'élabore, de l'initiative à l'adoption jusqu'à sa transposition.

Ce travail met en évidence la place laissée aux consultations publiques *ex ante*, ainsi qu'aux études d'impact *ex ante* et *ex post* dans l'élaboration du droit européen, et les avantages que pourraient offrir une meilleure association et participation des acteurs de la société civile, et notamment du Conseil économique et social, à ce processus consultatif ; cela pourrait favoriser, en amont, la définition d'un droit européen mieux adapté aux besoins de l'ensemble des usagers du droit, appeler l'attention, après son adoption, sur les difficultés soulevées par sa mise en œuvre et les adaptations éventuelles à prévoir, et contribuer à une application homogène du droit sur l'ensemble du territoire de l'Union. Notre assemblée formule en la matière un ensemble de propositions, dont les principaux axes sont décrits dans le premier chapitre de la présente communication (au point IV, E, 1).

---

<sup>267</sup> Communication *De l'élaboration du droit communautaire à sa mise en œuvre en droit national : contribution du Conseil économique et social à la réflexion sur « Mieux légiférer »*, rapportée par Mme Catherine Dumont (juillet 2007).





## CONCLUSION

À deux ans et demi de l'échéance initialement fixée pour la Stratégie de Lisbonne, et alors que s'approche le terme du premier Programme national de réforme lancé dans le cadre de la révision de ce processus, en 2005, la France apparaît, sur nombre d'aspects, encore éloignée des objectifs qu'elle s'est fixés avec les autres pays européens.

Notre pays ne figure par ailleurs pas parmi les États-membres dont la situation s'est le plus sensiblement améliorée depuis 2000 au regard des objectifs fixés.

Le CES a donc rassemblé dans cette communication les principales préconisations formulées dans le cadre de ses avis récents qui devraient permettre de s'en rapprocher. Il confirme par ailleurs la nécessité, soulignée dans deux travaux portant sur « Mieux légiférer » et sur la politique de communication européenne<sup>268</sup>, de conforter la dimension consultative et participative dans le processus décisionnel européen pour mieux éclairer les décisions publiques, mais aussi de mieux informer et impliquer les citoyens.

Cette communication a pour but d'y contribuer, poursuivant ainsi la démarche entreprise pour favoriser une meilleure appropriation nationale de la Stratégie de Lisbonne et une meilleure cohérence des politiques qu'elle met en œuvre, à l'échelon européen comme à celui des États-membres.

Améliorer la qualité des finances publiques, renforcer le triangle de la connaissance éducation-recherche-innovation, conforter la cohésion sociale et l'emploi, mais aussi la dimension environnementale et la politique énergétique européenne, en constituent autant de composantes essentielles.

Notre assemblée souhaite que le nouveau cycle de Lisbonne, dont la préparation devrait être conduite sous les présidences successives portugaise, slovène et française, puisse marquer de nouveaux progrès en ce sens pour la période 2008 à 2010.

---

<sup>268</sup> Communication *De l'élaboration de la législation communautaire à sa mise en œuvre en droit national : contribution du Conseil économique et social à la réflexion sur « Mieux légiférer »*, rapportée par Mme Catherine Dumont (juillet 2007) et communication *Contribution du Conseil économique et social au Livre blanc sur une politique de communication européenne*, rapportée par M. Jean-Marc Roirant (juillet 2006).



## ANNEXES



Annexe 1 : Vote par la délégation pour l'Union européenne, le 2 octobre 2007

**Ont voté pour : 10**

Groupe de l'artisanat	M. Gabriel Paillason
Groupe des associations	M. Jean-Marc Roirant
Groupe de la CFE-CGC	Mme Catherine Dumont
Groupe de la CGT	M. Christian Dellacherie
Groupe des entreprises privées	Mme Martine Clément
Groupe des entreprises publiques	Mme Anne Duthilleul
Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement	M. Henri Feltz
Groupe des personnalités qualifiées	M. Georges de La Loyère
Groupe de l'UNAF	M. Paul de Viguerie
Groupe de l'UNSA	M. Jacques Duron



Annexe 2 : Liste des avis, études et communications du Conseil économique et social ayant été pris en compte dans le premier chapitre de cette communication

- Avis *PME et commerce extérieur*, rapporté par M. Jean-François Roubaud au nom de la section des relations extérieures (10-11 juillet 2007).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07071816.pdf>

- Communication *De l'élaboration de la législation communautaire à sa mise en œuvre en droit national : contribution du Conseil économique et social à la réflexion sur « Mieux légiférer »*, présentée par Mme Catherine Dumont au nom de la délégation pour l'Union européenne (10 juillet 2007).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07072517.pdf>

- Avis *Le tourisme d'affaires : un atout majeur pour l'économie*, rapporté par M. Bernard Plasait au nom de la section du cadre de vie (26-27 juin 2007).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07070515.pdf>

- Avis *La pêche et l'aquaculture en Outre-mer*, rapporté par M. Gérard d'Aboville au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (26-27 juin 2007).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07070414.pdf>

- Avis *Sécurité routière et circulation : la responsabilité des différents acteurs*, rapporté par M. Philippe Da Costa au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (12-13 juin 2007).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07062013.pdf>

- Avis *La sécurisation des parcours professionnels*, rapporté par Mme Édith Arnoult-Brill au nom de la section du travail (29-30 mai 2007).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07050612.pdf>

- Avis *La conjoncture économique et sociale en 2007*, rapporté par M. Philippe Le Clézio au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (15-16 mai 2007).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07052311.pdf>

- Avis *Le sport au service de la vie sociale*, rapporté par M. André Leclercq au nom de la section du cadre de vie (10-11 avril 2007).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07041810.pdf>

- Avis *L'impact économique de la Défense*, rapporté par M. Henri Feltz au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (27-28 mars 2007).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07040209.pdf>

- Avis *Commerce, consommation et mutations de la société*, rapporté par M. Léon Salto au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (27-28 février 2007).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07030508.pdf>

- Avis *Quels besoins en services pour l'agriculture du XXI<sup>e</sup> siècle ?*, rapporté par M. François Heyman au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (13-14 février 2007).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07022105.pdf>

- Communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*, présentée par Mme Anne Duthilleul au nom de la délégation pour l'Union européenne (13 février 2007).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07030207.pdf>

- Avis *Croissance potentielle et développement*, rapporté par M. Pierre Duharcourt au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (23-24 janvier 2007).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07013103.pdf>

- Avis *Le développement des services à la personne*, rapporté par M. Yves Vérollet au nom de la section des affaires sociales (23-24 janvier 2007).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07020104.pdf>

- Avis *Le tourisme, perspective d'avenir de l'Outre-mer français*, rapporté par Mme Cécile Felzines au nom de la section du cadre de vie (9-10 janvier 2007).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07011701.pdf>



- Communication *La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité*, présentée par Mme Monique Bourven au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes (9 janvier 2007).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07022606.pdf>

- Avis *Recherches et technologies du futur : quelles orientations pour la production de la consommation d'énergie ?*, rapporté par Mme Marie-Odile Paulet au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (12-13 décembre 2006).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06122125.pdf>

- Avis *Fiscalité et finances publiques locales : à la recherche d'une nouvelle donne*, rapporté par M. Philippe Valletoux au nom de la section des finances (12-13 décembre 2006).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06122024.pdf>

- Étude *La situation sociale des enfants de harkis*, présenté par Mme Hafida Chabi au nom de la section des affaires sociales (12 décembre 2006).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07012202.pdf>

- Avis *Consolider le dialogue social*, rapporté par MM. Paul Aurelli et Jean Gautier au nom de la commission temporaire (28-29 novembre 2006).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06120423.pdf>

- Avis *Une nouvelle dynamique pour le transport intermodal*, rapporté par M. Christian Rose au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (14-15 novembre 2006).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06112221.pdf>

- Avis *Les objectifs de développement du Millénaire : quels financements innovants ?*, rapporté par MM. Jacques Lemerrier et Georges de La Loyère au nom de la section des relations extérieures et de la section des finances (14-15 novembre 2006)

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06112322.pdf>

- Avis *Enjeux sociaux et concurrence internationale : du dumping social au mieux-disant social*, rapporté par M. Didier Marteau au nom de la section du travail (24-25 octobre 2006).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06110320.pdf>

- Avis *Un atout pour le monde rural : la valorisation du bâti agricole*, rapporté par M. Michel de Beaumesnil au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (24-25 octobre 2006).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06110219.pdf>

- Avis *Quelle stratégie pour l'hôtellerie dans l'économie française ?*, rapporté par M. André Daguin au nom de la section du cadre de vie (10-11 octobre 2006).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06101818.pdf>

- Avis *Réformer les tutelles*, rapporté par Mme Rose Boutaric au nom de la section des affaires sociales (26-27 septembre 2006).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06100516.pdf>

- Avis *Intelligence économique, risques financiers et stratégies des entreprises*, rapporté par M. Roger Mongereau au nom de la section des finances (26-27 septembre 2006).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06102704.pdf>

- Communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2007*, présentée au nom du Bureau par M. Jacques Duron au nom de la délégation pour l'Union européenne (26 septembre 2006).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06100917.pdf>

- Avis *Évaluation de la loi de programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003*, rapporté par M. Alain Saubert au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (11-12 juillet 2006).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06071813.pdf>

- Communication *Contribution du Conseil économique et social au Livre blanc sur une politique de communication européenne*, présentée par M. Jean-Marc Roirant au nom de la délégation pour l'Union européenne (11 juillet 2006).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06072814.pdf>

- Avis *L'automobile française : une filière majeure en mutation*, rapporté par M. Roland Gardin au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (27-28 juin 2006).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06070512.PDF>

- Avis « *Défense 2<sup>ème</sup> chance* » : *favoriser l'insertion professionnelle des jeunes*, rapporté par Mme Françoise Geng au nom de la section du travail (13-14 juin 2006).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06061911.pdf>

- Avis *La conjoncture économique et sociale en 2006*, rapporté par M. Michel Didier au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (16-17 mai 2006).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06052609.pdf>

- Avis *Les enjeux de l'après-Kyoto*, rapporté par Mme Élyane Bressol au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (25-26 avril 2006).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06050307.pdf>

- Avis *Les politiques de l'urbanisme et de l'habitat face aux changements climatiques*, rapporté par M. Paul de Viguierie au nom de la section du cadre de vie (25-26 avril 2006).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06050206.PDF>

- Avis *Le tourisme associatif en milieu rural, source de développement local et de cohésion sociale*, rapporté par M. André Marcon au nom de la section du cadre de vie (28-29 mars 2006).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06040505.pdf>

- Avis *Projet de loi sur la gestion des matières et des déchets radioactifs*, rapporté par Mme Anne Duthilleul au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (14-15 mars 2006).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06032003.pdf>

- Avis *La faisabilité financière des programmes d'infrastructures*, rapporté par M. Philippe Valletoux au nom de la section des finances (14-15 mars 2006).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06032204.pdf>

- Avis *Aménagement du territoire, services publics et services au public*, rapporté par M. Jean-Alain Mariotti au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (10-11 janvier 2006).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/06011801.pdf>

- Avis *Entreprises et simplifications administratives*, rapporté par Mme Anne Duthilleul au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (24-25 mai 2005).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05043008.pdf>

- Avis *Les perspectives financières de l'Union européenne*, rapporté par M. Georges de La Loyère au nom de la section des finances (10-11 mai 2005).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05051807.pdf>

Les avis, rapports, études et communications du Conseil économique et social sont accessibles sur son site Internet à l'adresse suivante :

[http://www.ces.fr/ces\\_dat2/2-3based/base.htm](http://www.ces.fr/ces_dat2/2-3based/base.htm)

Annexe 3 : Résultats par groupe des scrutins en assemblée plénière, en section ou en délégation des avis, études et communications pris en compte dans le chapitre I de cette communication

	J.-F. Roubaud <sup>269</sup>	C. Dumont <sup>270</sup>	B. Plaisait <sup>271</sup>	G. d'Aboville <sup>272</sup>	P. Da Costa <sup>273</sup>	E. Arnoult-Brill <sup>274</sup>
<b>Ensemble</b>	Pour : 163 Abst. : 13	Pour : 12	Pour : 159 Abst. : 15	Pour : 181	Pour : 187 Abst. : 2	Pour : 186 Abst. : 9
<b>Agriculture</b>	Pour : 26	---	Pour : 18 Abst. : 3	Pour : 22	Pour : 23	Pour : 27
<b>Artisanat</b>	Pour : 10	Pour : 1	Pour : 9	Pour : 10	Pour : 9	Abst. : 9
<b>Associations</b>	Pour : 4	Pour : 1	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 5
<b>CFDT</b>	Pour : 14	---	Pour : 16	Pour : 16	Pour : 15	Pour : 17
<b>CFE-CGC</b>	Pour : 6	Pour : 1	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 6	Pour : 6
<b>CFTC</b>	Pour : 5	Pour : 1	Pour : 5	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 6
<b>CGT</b>	Abst. : 12	Pour : 1	Abst. : 12	Pour : 12	Pour : 15	Pour : 16
<b>CGT-FO</b>	Pour : 14	Pour : 1	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 14	Pour : 15
<b>Coopération</b>	Pour : 8	---	Pour : 7	Pour : 7	Pour : 9	Pour : 9
<b>Entreprises privées</b>	Pour : 26	Pour : 1	Pour : 26	Pour : 26	Pour : 26	Pour : 24
<b>Entreprises publiques</b>	Pour : 6	Pour : 1	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 7	Pour : 6
<b>FEHF-EL</b>	Pour : 3	Pour : 1	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4
<b>Mutualité</b>	Pour : 3	---	Pour : 2	Pour : 2	Pour : 1	Pour : 4
<b>Outre-mer</b>	Pour : 2	---	Pour : 8	Pour : 8	Pour : 2	Pour : 3
<b>Personnalités qualifiées</b>	Pour : 22 Abst. : 1	Pour : 1	Pour : 32	Pour : 32	Pour : 28 Abst. : 2	Pour : 27
<b>Professions libérales</b>	Pour : 4	---	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4
<b>UNAF</b>	Pour : 8	Pour : 1	Pour : 9	Pour : 10	Pour : 10	Pour : 10
<b>UNSA</b>	Pour : 2	Pour : 1	---	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 3

<sup>269</sup> Avis. *PME et commerce extérieur*, rapporté par M. Jean-François Roubaud au nom de la section des relations extérieures (10-11 juillet 2007).

<sup>270</sup> Communication *De l'élaboration de la législation communautaire à sa mise en œuvre en droit national : contribution du Conseil économique et social à la réflexion sur « Mieux légiférer »*, présentée par Mme Catherine Dumont au nom de la délégation pour l'Union européenne (adoptée par le Bureau lors de sa séance du 10 juillet 2007). Résultat du vote de la communication en délégation (3 juillet 2007).

<sup>271</sup> Avis *Le tourisme d'affaires : un atout majeur pour l'économie*, rapporté par M. Bernard Plaisait au nom de la section du cadre de vie (26-27 juin 2007).

<sup>272</sup> Avis *La pêche et l'aquaculture en Outre-mer*, rapporté par M. Gérard d'Aboville au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (26-27 juin 2007).

<sup>273</sup> Avis *Sécurité routière et circulation : la responsabilité des différents acteurs*, rapporté par M. Philippe Da Costa au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (12-13 juin 2007).

<sup>274</sup> Avis *La sécurisation des parcours professionnels*, rapporté par Mme Édith Arnoult-Brill au nom de la section du travail (29-30 mai 2007).

	<b>P. Le Clézio</b> <sup>275</sup>	<b>A. Leclercq</b> <sup>276</sup>	<b>H. Feltz</b> <sup>277</sup>	<b>L. Salto</b> <sup>278</sup>	<b>F. Heyman</b> <sup>279</sup>	<b>A. Duthilleul</b> <sup>280</sup>
<b>Ensemble</b>	Pour : 166 Abst. : 25	Pour : 178 Contre : 1 Abst. : 2	Pour : 163 Abst. : 16	Pour : 143 Abst. : 41	Pour : 160 Abst. : 27	Pour : 13
<b>Agriculture</b>	Pour : 24 Abst. : 2	Pour : 27	Pour : 14 Abst. : 1	Pour : 25 Abst. : 1	Pour : 22 Abst. : 4	---
<b>Artisanat</b>	Pour : 8	Pour : 9	Pour : 8	Pour : 8	Pour : 10	Pour : 1
<b>Associations</b>	Pour : 3	Pour : 5	Pour : 4	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 1
<b>CFDT</b>	Pour : 16	Pour : 13	Pour : 15	Pour : 16	Pour : 14	Pour : 1
<b>CFE-CGC</b>	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 4	Pour : 1
<b>CFTC</b>	Pour : 3	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 1
<b>CGT</b>	Pour : 14	Pour : 15	Abst. : 13	Abst. : 16	Pour : 13	Pour : 1
<b>CGT-FO</b>	Pour : 16	Pour : 14	Pour : 13	Abst. : 14	Abst. : 15	Pour : 1
<b>Coopération</b>	Pour : 9	Pour : 8	Pour : 8	Pour : 7	Pour : 8	---
<b>Entreprises privées</b>	Abst. : 22	Pour : 22	Pour : 28	Pour : 24	Pour : 25	Pour : 1
<b>Entreprises publiques</b>	Pour : 8	Pour : 6	Pour : 7	Pour : 7	Pour : 6	Pour : 1
<b>FEHF-EL</b>	Pour : 4	Pour : 2	Pour : 4	Pour : 3 Abst. : 1	Pour : 3 Abst. : 1	Pour : 1
<b>Mutualité</b>	Pour : 3	Pour : 4	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 4	---
<b>Outre-mer</b>	Pour : 6	Pour : 3	Pour : 4	Pour : 2	Pour : 2	---
<b>Personnalités qualifiées</b>	Pour : 32	Pour : 21 Contre : 1 Abst. : 2	Pour : 30	Pour : 18 Abst. : 8	Pour : 22 Abst. : 7	Pour : 1
<b>Professions libérales</b>	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	---
<b>UNAF</b>	Pour : 8 Abst. : 1	Pour : 10	Pour : 10	Pour : 10	Pour : 9	Pour : 1
<b>UNSA</b>	Pour : 3	Pour : 3	Abst. : 2	Abst. : 1	Pour : 3	Pour : 1

<sup>275</sup> Avis *La conjoncture économique et sociale en 2007*, rapporté par M. Philippe Le Clézio au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (15-16 mai 2007).

<sup>276</sup> Avis *Le sport au service de la vie sociale*, rapporté par M. André Leclercq au nom de la section du cadre de vie (10-11 avril 2007).

<sup>277</sup> Avis *L'impact économique de la Défense*, rapporté par M. Henri Feltz au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (27-28 mars 2007).

<sup>278</sup> Avis *Commerce, consommation et mutations de la société*, rapporté par M. Léon Salto au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (27-28 février 2007).

<sup>279</sup> Avis *Quels besoins en services pour l'agriculture du XXI<sup>e</sup> siècle ?*, rapporté par M. François Heyman au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (13-14 février 2007).

<sup>280</sup> Communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*, présentée par Mme Anne Duthilleul au nom de la délégation pour l'Union européenne (adoptée par le Bureau lors de sa séance du 13 février 2007). Résultat du vote de la communication en délégation (30 janvier 2007).

	<b>P. Duharcourt<sup>281</sup></b>	<b>Y. Vérollet<sup>282</sup></b>	<b>C. Felzines<sup>283</sup></b>	<b>M. Bourven<sup>284</sup></b>	<b>M.-O. Paulet<sup>285</sup></b>	<b>P. Valletoux<sup>286</sup></b>
<b>Ensemble</b>	Pour : 161 Contre : 2 Abst. : 28	Pour : 190	Pour : 185 Abst. : 8	Pour : 13	Pour : 199 Contre : 1 Abst. : 2	Pour : 126 Contre : 48 Abst. : 30
<b>Agriculture</b>	Pour : 22	Pour : 21	Pour : 18 Abst. : 2	Pour : 1	Pour : 22 Contre : 1 Abst. : 2	Pour : 4 Contre : 21
<b>Artisanat</b>	Pour : 8	Pour : 8	Pour : 8	---	Pour : 9	Pour : 9
<b>Associations</b>	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 5	Pour : 1	Pour : 5	Pour : 5
<b>CFDT</b>	Pour : 15	Pour : 15	Pour : 16	Pour : 1	Pour : 17	Pour : 17
<b>CFE-CGC</b>	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 7	Pour : 1	Pour : 6	Pour : 7
<b>CFTC</b>	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 1	Pour : 6	Abst. : 6
<b>CGT</b>	Pour : 15	Pour : 15	Pour : 16	Pour : 1	Pour : 15	Abst. : 15
<b>CGT-FO</b>	Pour : 15	Pour : 15	Pour : 15	Pour : 1	Pour : 14	Pour : 14
<b>Coopération</b>	Pour : 10	Pour : 10	Pour : 7	---	Pour : 9	Pour : 4 Abst. : 5
<b>Entreprises privées</b>	Abst. : 26	Pour : 26	Pour : 27	Pour : 1	Pour : 27	Contre : 27
<b>Entreprises publiques</b>	Pour : 8	Pour : 8	Pour : 7	---	Pour : 8	Pour : 8
<b>FEHF-EL</b>	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 1	Pour : 4	Pour : 4
<b>Mutualité</b>	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 2	Pour : 1	Pour : 3	Pour : 3
<b>Outre-mer</b>	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 5	---	Pour : 8	Pour : 8
<b>Personnalités qualifiées</b>	Pour : 26 Contre : 2 Abst. : 2	Pour : 30	Pour : 30 Abst. : 3	Pour : 1	Pour : 29	Pour : 26 Abst. : 4
<b>Professions libérales</b>	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 3	Pour : 1	Pour : 4	Pour : 4
<b>UNAF</b>	Pour : 8	Pour : 8	Pour : 9	Pour : 1	Pour : 10	Pour : 10
<b>UNSA</b>	Pour : 3	Pour : 2	Abst. : 3	---	Pour : 3	Pour : 3

<sup>281</sup> Avis *Croissance potentielle et développement*, rapporté par M. Pierre Duharcourt au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (23-24 janvier 2007).

<sup>282</sup> Avis *Le développement des services à la personne*, rapporté par M. Yves Vérollet au nom de la section des affaires sociales (23-24 janvier 2007).

<sup>283</sup> Avis *Le tourisme, perspective d'avenir de l'Outre-mer français*, rapporté par Mme Cécile Felzines au nom de la section du cadre de vie (9-10 janvier 2007).

<sup>284</sup> Communication *La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité*, présentée par Mme Monique Bourven au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes (adoptée par le Bureau lors de sa séance du 9 janvier 2007). Résultat du vote de la communication en délégation (13 décembre 2006).

<sup>285</sup> Avis *Recherches et technologies du futur : quelles orientations pour la production de la consommation d'énergie ?*, rapporté par Mme Marie-Odile Paulet au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (12-13 décembre 2006).

<sup>286</sup> Avis *Fiscalité et finances publiques locales : à la recherche d'une nouvelle donne*, rapporté par M. Philippe Valletoux au nom de la section des finances (12-13 décembre 2006).

	H. Chabi <sup>287</sup>	P. Aurelli/ J. Gautier <sup>288</sup>	C. Rose <sup>289</sup>	J. Lemerrier/ G. de La Loyère <sup>290</sup>	D. Marteau <sup>291</sup>	M. de Beaumesnil <sup>292</sup>
<b>Ensemble</b>	Pour : 28 Abst. : 1	Pour : 132 Contre : 58 Abst. : 8	Pour : 165 Abst. : 38	Pour : 203	Pour : 171 Abst. : 15	Pour : 190
<b>Agriculture</b>	Pour : 1	Pour : 25	Pour : 23 Abst. : 1	Pour : 24	Pour : 25 Abst. : 2	Pour : 27
<b>Artisanat</b>	Pour : 2	Pour : 10	Pour : 10	Pour : 10	Abst. : 10	Pour : 10
<b>Associations</b>	Pour : 1	Pour : 4	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 4	Pour : 4
<b>CFDT</b>	Pour : 2	Pour : 15	Pour : 16	Pour : 16	Pour : 14	Pour : 14
<b>CFE-CGC</b>	Pour : 1	Contre : 7	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 7	Pour : 7
<b>CFTC</b>	Pour : 1	Contre : 6	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 5	Pour : 5
<b>CGT</b>	Pour : 2	Pour : 17	Abst. : 16	Pour : 16	Pour : 16	Pour : 16
<b>CGT-FO</b>	---	Contre : 14	Abst. : 16	Pour : 16	Pour : 13	Pour : 13
<b>Coopération</b>	---	Pour : 8	Pour : 7	Pour : 7	Pour : 8	Pour : 8
<b>Entreprises privées</b>	Pour : 3	Contre : 26	Pour : 26	Pour : 26	Pour : 23	Pour : 24
<b>Entreprises publiques</b>	Pour : 1	Pour : 1 Abst. : 5	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 7	Pour : 7
<b>FEHF-EL</b>	---	Pour : 3	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4
<b>Mutualité</b>	Pour : 1	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4
<b>Outre-mer</b>	---	Pour : 1 Abst. : 1	Pour : 9	Pour : 9	Pour : 3	Pour : 3
<b>Personnalités qualifiées</b>	Pour : 3	Pour : 31 Contre : 1 Abst. : 2	Pour : 32 Abst. : 2	Pour : 34	Pour : 22 Abst. : 3	Pour : 28
<b>Professions libérales</b>	Pour : 1	Contre : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 3	Pour : 3
<b>UNAF</b>	Pour : 2	Pour : 10	Pour : 8	Pour : 8	Pour : 10	Pour : 10
<b>UNSA</b>	Pour : 1	Pour : 3	Abst. : 3	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 3

<sup>287</sup> Étude *La situation sociale des enfants de harkis*, présenté par Mme Hafida Chabi au nom de la section des affaires sociales (adoptée par le Bureau lors de sa séance du 12 décembre 2006). Résultat du vote de l'étude en section auxquels s'ajoutaient 6 voix « pour » et 1 abstention des membres de section (22 novembre 2006).

<sup>288</sup> Avis *Consolider le dialogue social*, rapporté par MM. Paul Aurelli et Jean Gautier au nom de la commission temporaire (28-29 novembre 2006).

<sup>289</sup> Avis *Une nouvelle dynamique pour le transport intermodal*, rapporté par M. Christian Rose au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (14-15 novembre 2006).

<sup>290</sup> Avis *Les objectifs de développement du Millénaire : quels financements innovants ?*, rapporté par MM. Jacques Lemerrier et Georges de La Loyère au nom de la section des relations extérieures et de la section des finances (14-15 novembre 2006).

<sup>291</sup> Avis *Enjeux sociaux et concurrence internationale : du dumping social au mieux-disant social*, rapporté par M. Didier Marteau au nom de la section du travail (24-25 octobre 2006).

<sup>292</sup> Avis *Un atout pour le monde rural : la valorisation du bâti agricole*, rapporté par M. Michel de Beaumesnil au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation (24-25 octobre 2006).



	A. Daguin <sup>293</sup>	R. Boutaric <sup>294</sup>	R. Mongereau <sup>295</sup>	J. Duron <sup>296</sup>	A. Saubert <sup>297</sup>	J.-M. Roirant <sup>298</sup>
<b>Ensemble</b>	Pour : 202 Abst. : 3	Pour : 198	Pour : 194 Contre : 1 Abst. : 4	Pour : 14	Pour : 166 Abst. : 6	Pour : 13 Abst. : 1
<b>Agriculture</b>	Pour : 27 Abst. : 1	Pour : 25	Pour : 25	---	Pour : 23 Abst. : 1	---
<b>Artisanat</b>	Pour : 10	Pour : 9	Pour : 9	Pour : 1	Pour : 9	---
<b>Associations</b>	Pour : 4	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 1	Pour : 3	Pour : 1
<b>CFDT</b>	Pour : 17	Pour : 17	Pour : 17	Pour : 1	Pour : 12	Pour : 1
<b>CFE-CGC</b>	Pour : 7	Pour : 7	Pour : 6	Pour : 1	Pour : 5	Pour : 1
<b>CFTC</b>	Pour : 6	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 1	Pour : 4	Pour : 1
<b>CGT</b>	Pour : 16	Pour : 14	Pour : 15	Pour : 1	Pour : 13	Pour : 1
<b>CGT-FO</b>	Pour : 14	Pour : 15	Pour : 15	Pour : 1	Pour : 14	Pour : 1
<b>Coopération</b>	Pour : 7	Pour : 8	Pour : 8	---	Pour : 6	---
<b>Entreprises privées</b>	Pour : 28	Pour : 26	Pour : 26	Pour : 1	Pour : 20	Pour : 1
<b>Entreprises publiques</b>	Pour : 6	Pour : 7	Pour : 7	Pour : 1	Pour : 4	Abst. : 1
<b>FEHF-EL</b>	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 1	Pour : 4	Pour : 1
<b>Mutualité</b>	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 3	---	Pour : 3	---
<b>Outre-mer</b>	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 5	---	Pour : 8	Pour : 1
<b>Personnalités qualifiées</b>	Pour : 34	Pour : 32	Pour : 27 Contre : 1 Abst. : 4	Pour : 1	Pour : 26 Abst. : 2	Pour : 1
<b>Professions libérales</b>	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 1	Pour : 4	Pour : 1
<b>UNAF</b>	Pour : 10	Pour : 10	Pour : 10	Pour : 1	Pour : 8	Pour : 1
<b>UNSA</b>	Abst. : 2	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 1	Abst. : 3	Pour : 1

<sup>293</sup> Avis *Quelle stratégie pour l'hôtellerie dans l'économie française ?*, rapporté par M. André Daguin au nom de la section du cadre de vie (10-11 octobre 2006).

<sup>294</sup> Avis *Réformer les tutelles*, rapporté par Mme Rose Boutaric au nom de la section des affaires sociales (26-27 septembre 2006).

<sup>295</sup> Avis *Intelligence économique, risques financiers et stratégies des entreprises*, rapporté par M. Roger Mongereau au nom de la section des finances (26-27 septembre 2006).

<sup>296</sup> Communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2007*, présentée au nom du Bureau par M. Jacques Duron au nom de la délégation pour l'Union européenne (adoptée par le Bureau lors de sa séance du 26 septembre 2006). Résultat du vote de la communication en délégation (19 septembre 2006).

<sup>297</sup> Avis *Évaluation de la loi de programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003*, rapporté par M. Alain Saubert au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (11-12 juillet 2006).

<sup>298</sup> Communication *Contribution du Conseil économique et social au Livre blanc sur une politique de communication européenne*, présentée par M. Jean-Marc Roirant au nom de la délégation pour l'Union européenne (adoptée par le Bureau lors de sa séance du 11 juillet 2006). Résultat du vote de la communication en délégation (20 juin 2006).

	R. Gardin <sup>299</sup>	F. Geng <sup>300</sup>	M. Didier <sup>301</sup>	E. Bressol <sup>302</sup>	P. de Viguerie <sup>303</sup>	J.-P. Marcon <sup>304</sup>
<b>Ensemble</b>	Pour : 161 Abst. : 34	Pour : 187 Abst. : 1	Pour : 131 Contre : 29 Abst. : 39	Pour : 198 Abst. : 3	Pour : 189 Abst. : 13	Pour : 169
<b>Agriculture</b>	Pour : 25 Abst. : 1	Pour : 23	Pour : 24 Abst. : 3	Pour : 24 Abst. : 3	Pour : 26 Abst. : 1	Pour : 21
<b>Artisanat</b>	Pour : 10	Pour : 9	Pour : 10	Pour : 9	Pour : 9	Pour : 8
<b>Associations</b>	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4
<b>CFDT</b>	Abst. : 14	Pour : 8	Abst. : 15	Pour : 15	Pour : 15	Pour : 14
<b>CFE-CGC</b>	Pour : 6	Pour : 7	Abst. : 6	Pour : 7	Pour : 7	Pour : 3
<b>CFTC</b>	Pour : 6	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 4
<b>CGT</b>	Abst. : 13	Pour : 15	Contre : 14	Pour : 13	Pour : 13	Pour : 13
<b>CGT-FO</b>	Pour : 14	Pour : 16	Contre : 15	Pour : 17	Pour : 17	Pour : 9
<b>Coopération</b>	Pour : 6	Pour : 9	Pour : 7 Abst. : 1	Pour : 10	Pour : 10	Pour : 6
<b>Entreprises privées</b>	Pour : 28	Pour : 23	Pour : 27	Pour : 25	Pour : 21 Abst. : 4	Pour : 25
<b>Entreprises publiques</b>	Pour : 10	Pour : 7	Pour : 9	Pour : 8	Abst. : 8	Pour : 8
<b>FEHF-EL</b>	Pour : 3	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4
<b>Mutualité</b>	Pour : 4	Pour : 4	Abst. : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4
<b>Outre-mer</b>	Pour : 5	Pour : 4	Pour : 3	Pour : 8	Pour : 8	Pour : 7
<b>Personnalités qualifiées</b>	Pour : 26 Abst. : 4	Pour : 33 Abst. : 1	Pour : 24 Abst. : 10	Pour : 30	Pour : 30	Pour : 26
<b>Professions libérales</b>	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 3	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4
<b>UNAF</b>	Pour : 9	Pour : 9	Pour : 8	Pour : 10	Pour : 10	Pour : 8
<b>UNSA</b>	Abst. : 2	Pour : 2	Pour : 2	Pour : 2	Pour : 2	Pour : 1

<sup>299</sup> Avis *L'automobile française : une filière majeure en mutation*, rapporté par M. Roland Gardin au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (27-28 juin 2006).

<sup>300</sup> Avis « *Défense deuxième chance* » : *favoriser l'insertion professionnelle des jeunes*, rapporté par Mme Françoise Geng au nom de la section du travail (13-14 juin 2006).

<sup>301</sup> Avis *La conjoncture économique et sociale en 2006*, rapporté par M. Michel Didier au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (16-17 mai 2006).

<sup>302</sup> Avis *Les enjeux de l'après-Kyoto*, rapporté par Mme Élyane Bressol au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (25-26 avril 2006).

<sup>303</sup> Avis *Les politiques de l'urbanisme et de l'habitat face aux changements climatiques*, rapporté par M. Paul de Viguerie au nom de la section du cadre de vie (25-26 avril 2006).

<sup>304</sup> Avis *Le tourisme associatif en milieu rural, source de développement local et de cohésion sociale*, rapporté par M. Jean-Pierre Marcon au nom de la section du cadre de vie (28-29 mars 2006).

	A. Duthilleul <sup>305</sup>	P. Valletoux <sup>306</sup>	J.-A. Mariotti <sup>307</sup>	A. Duthilleul <sup>308</sup>	G. de La Loyère <sup>309</sup>
<b>Ensemble</b>	Pour : 194 Contre : 2 Abst. : 5	Pour : 185 Abst. : 15	Pour : 166 Contre : 15 Abst. : 23	Pour : 156 Abst. : 37	Pour : 145 Contre : 21 Abst. : 36
<b>Agriculture</b>	Pour : 23 Contre : 2 Abst. : 1	Pour : 26	Pour : 26 Abst. : 4	Pour : 22 Abst. : 3	Pour : 26 Contre : 2 Abst. : 1
<b>Artisanat</b>	Pour : 10	Pour : 10	Pour : 10	Pour : 10	Pour : 10
<b>Associations</b>	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 4	Pour : 5	Pour : 5
<b>CFDT</b>	Pour : 14	Pour : 14	Pour : 16	Pour : 14	Pour : 16
<b>CFE-CGC</b>	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 7	Pour : 7	Abst. : 6
<b>CFTC</b>	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 5
<b>CGT</b>	Pour : 14	Abst. : 14	Abst. : 15	Abst. : 11	Contre : 15
<b>CGT-FO</b>	Pour : 15	Pour : 15	Contre : 15	Abst. : 17	Abst. : 16
<b>Coopération</b>	Pour : 9	Pour : 9	Pour : 9	Pour : 9	Pour : 6 Contre : 1 Abst. : 2
<b>Entreprises privées</b>	Pour : 25	Pour : 25	Pour : 27	Pour : 26	Pour : 26
<b>Entreprises publiques</b>	Pour : 9	Pour : 9	Pour : 10	Pour : 9	Pour : 8
<b>FEHF-EL</b>	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 3	Pour : 4	Pour : 4
<b>Mutualité</b>	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4
<b>Outre-mer</b>	Pour : 7	Pour : 7	Pour : 3	Pour : 5	Pour : 3
<b>Personnalités qualifiées</b>	Pour : 30 Abst. : 2	Pour : 31 Abst. : 1	Pour : 28 Abst. : 2	Pour : 22 Abst. : 3	Pour : 26 Contre : 3 Abst. : 1
<b>Professions libérales</b>	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4
<b>UNAF</b>	Pour : 9	Pour : 9	Pour : 9	Pour : 9	Pour : 9
<b>UNSA</b>	Abst. : 2	Pour : 2	Abst. : 2	Abst. : 3	Pour : 3

<sup>305</sup> Avis *Projet de loi sur la gestion des matières et des déchets radioactifs*, rapporté par Mme Anne Duthilleul au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (14-15 mars 2006).

<sup>306</sup> Avis *La faisabilité financière des programmes d'infrastructures*, rapporté par M. Philippe Valletoux au nom de la section des finances (14-15 mars 2006).

<sup>307</sup> Avis *Aménagement du territoire : services publics et services au public*, rapporté par M. Jean-Alain Mariotti au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (10-11 janvier 2006).

<sup>308</sup> Avis *Entreprises et simplifications administratives*, rapporté par Mme Anne Duthilleul au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (24-25 mai 2005).

<sup>309</sup> Avis *Les perspectives financières de l'Union européenne*, rapporté par M. Georges de La Loyère au nom de la section des finances (10-11 mai 2005).



Annexe 4 : Autres travaux du Conseil économique et social pris en compte dans le chapitre II de cette communication

- Avis *L'impact de l'allongement de la durée de vie sur les systèmes d'aides et de soins*, rapporté par M. Michel Coquillion au nom de la section des affaires sociales (25-26 septembre 2007).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/07100318.pdf>

- Avis *Prélèvements obligatoires : compréhension, efficacité économique et justice sociale*, rapporté par M. Philippe Le Clézio au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (22-23 novembre 2005).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05113022.pdf>

- Avis *Projet de loi de programme pour la recherche*, rapporté par M. François Ailleret au nom de la section des activités productives, de la technologie et de la recherche (15-16 novembre 2005).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05112121.PDF>

- Avis *La société de la connaissance dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne*, rapporté par M. Hubert Bouchet au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (25-26 octobre 2005).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05100317.pdf>

- Étude *L'hôpital public en France : bilan et perspectives*, rapportée par M. Éric Molinié au nom de la section des affaires sociales (21 juin 2005).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/05062810.pdf>

- Avis *La transmission des PME artisanales, commerciales, industrielles et de services*, rapporté par Mme Françoise Vilain au nom de la section des finances (14-15 décembre 2004).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/04121528.pdf>

- Étude *Scenarii et stratégie pour une France plus active*, rapportée par MM. Dominique Taddei, Gérard Alezard, Jean Billet, Michel Gevrey et Bernard Quintreau (6 juillet 2004).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/04072924.pdf>

- Avis *Décentralisation, nouvelle politique contractuelle et avenir des contrats de plan État-régions*, rapporté par M. Francis Vandeweeeghe (22-23 juin 2004).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/04062818.pdf>

- Avis *Rééquilibrer les structures d'âge en France : natalité, fécondité : quelle politique de long terme ?*, rapporté par M. Jean Billet (9-10 mars 2004).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/04031007.PDF>

- Avis *Les technologies de l'information et de la communication : une chance pour les territoires ?*, rapporté par M. André Marcon au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (12-13 novembre 2002).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/02111318.PDF>

- Avis *Santé et nouvelles technologies de l'information*, rapporté par Mme Jeannette Gros au nom de la section des affaires sociales (9-10 avril 2002).

<http://www.ces.fr/rapport/doclon/02041005.PDF>

Annexe 5 : Résultats par groupe des scrutins en assemblée plénière et en section des avis et études pris en compte dans le chapitre II de cette communication

	M. Coquillion <sup>310</sup>	P. Le Clézio <sup>311</sup>	F. Ailleret <sup>312</sup>	H. Bouchet <sup>313</sup>	E. Molinié <sup>314</sup>	F. Vilain <sup>315</sup>
<b>Ensemble</b>	Pour : 168 Abst. : 26	Pour : 92 Contre : 76 Abst. : 32	Pour : 136 Contre : 22 Abst. : 26	Pour : 201	Pour : 28 Abst. : 3	Pour : 177 Abst. : 23
<b>Agriculture</b>	Pour : 26	Pour : 4 Contre : 7 Abst. : 12	Pour : 22 Contre : 4 Abst. : 1	Pour : 27	Pour : 1 Abst. : 1	Pour : 21 Abst. : 3
<b>Artisanat</b>	Pour : 10	Contre : 9	Pour : 9	Pour : 10	Pour : 2	Pour : 9
<b>Associations</b>	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 4	Pour : 5	Pour : 1	Pour : 4
<b>CFDT</b>	Pour : 15	Pour : 17	Pour : 16	Pour : 17	Pour : 2	Pour : 17
<b>CFE-CGC</b>	Pour : 6	Contre : 7	Pour : 6	Pour : 7	Abst. : 1	Pour : 7
<b>CFTC</b>	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 1	Pour : 6	Pour : 1	Pour : 6
<b>CGT</b>	Pour : 14	Pour : 16	Contre : 16	Pour : 13	Pour : 2	Abst. : 16
<b>CGT-FO</b>	Pour : 13	Pour : 16	Abst. : 16	Pour : 15	Pour : 2	Pour : 16
<b>Coopération</b>	Pour : 9	Pour : 2 Abst. : 5	Pour : 6 Abst. : 1	Pour : 9	Pour : 1	Pour : 9
<b>Entreprises privées</b>	Abst. : 25	Contre : 26	Pour : 24	Pour : 24	Pour : 1	Pour : 26
<b>Entreprises publiques</b>	Pour : 6	Contre : 1 Abst. : 8	Pour : 8	Pour : 8	Pour : 1	Pour : 6
<b>FEHF-EL</b>	Pour : 3	Contre : 4	Pour : 4	Pour : 3	---	Pour : 4
<b>Mutualité</b>	Pour : 3	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 1	Pour : 2
<b>Outre-mer</b>	Pour : 6	Abst. : 5	Pour : 3	Pour : 4	---	Pour : 6
<b>Personnalités qualifiées</b>	Pour : 31 Abst. : 1	Pour : 13 Contre : 18 Abst. : 2	Pour : 16 Contre : 3 Abst. : 4	Pour : 32	Pour : 3	Pour : 28 Abst. : 4
<b>Professions libérales</b>	Pour : 4	Contre : 4	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 1	Pour : 4
<b>UNAF</b>	Pour : 10	Pour : 7	Pour : 9	Pour : 10	Pour : 2	Pour : 9
<b>UNSA</b>	Pour : 2	Pour : 3	Contre : 3	Pour : 3	Pour : 1	Pour : 3

<sup>310</sup> Avis *L'impact de l'allongement de la durée de vie sur les systèmes d'aides et de soins*, rapporté par M. Michel Coquillion au nom de la section des affaires sociales (25-26 septembre 2007).

<sup>311</sup> Avis *Prélèvements obligatoires : compréhension, efficacité économique et justice sociale*, rapporté par M. Philippe Le Clézio au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (22-23 novembre 2005).

<sup>312</sup> Avis *Projet de loi de programme pour la recherche*, rapporté par M. François Ailleret au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (15-16 novembre 2005).

<sup>313</sup> Avis *La société de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne*, rapporté par M. Hubert Bouchet au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (25-26 octobre 2005).

<sup>314</sup> Étude *L'hôpital public en France : bilan et perspectives*, présentée par M. Éric Molinié au nom de la section des affaires sociales (adoptée par le Bureau lors de sa séance du 21 juin 2005). Résultat du vote de l'étude en section auquel s'ajoutaient 6 voix « pour » et 1 abstention.

<sup>315</sup> Avis *La transmission des PME artisanales, commerciales, industrielles et de services*, rapporté par Mme Françoise Vilain au nom de la section des finances (14-15 décembre 2004).

	D. Taddéi <sup>316</sup>	F. Vandeweege <sup>317</sup>	J. Billet <sup>318</sup>	A. Marcon <sup>319</sup>	J. Gros <sup>320</sup>
<b>Ensemble</b>	Pour : 27 Contre : 1	Pour : 158 Abst. : 11	Pour : 160 Contre : 1	Pour : 126 Abst. : 30	Pour : 137 Abst. : 9
<b>Agriculture</b>	Pour : 4	Pour : 18	Pour : 18	Pour : 18	Pour : 16
<b>Artisanat</b>	Contre : 1	Pour : 8	Pour : 7	Pour : 7	Pour : 6
<b>Associations</b>	Pour : 1	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 5	Pour : 4
<b>CFDT</b>	Pour : 4	Pour : 15	Pour : 14	Pour : 14	Pour : 12
<b>CFE-CGC</b>	---	Pour : 5	Pour : 7	Pour : 4	Abst. : 7
<b>CFTC</b>	Pour : 1	Pour : 5	Pour : 6	Pour : 1	Pour : 5
<b>CGT</b>	Pour : 2	Pour : 14	Pour : 12	Abst. : 15	Pour : 11
<b>CGT-FO</b>	Pour : 2	Abst. : 11	Pour : 12	Abst. : 12	Pour : 12
<b>Coopération</b>	Pour : 2	Pour : 8	Pour : 7	Pour : 6	Pour : 8
<b>Entreprises privées</b>	---	Pour : 24	Pour : 19	Pour : 21	Pour : 20
<b>Entreprises publiques</b>	Pour : 2	Pour : 6	Pour : 6	Pour : 5	Pour : 4
<b>FEHF-EL</b>	---	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 3	Pour : 2
<b>Mutualité</b>	Pour : 1	Pour : 3	Pour : 4	Pour : 4	Pour : 3
<b>Outre-mer</b>	---	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 1	Pour : 1
<b>Personnalités qualifiées</b>	Pour : 6	Pour : 26	Pour : 23	Pour : 21 Abst. : 3	Pour : 20 Abst. : 2
<b>Professions libérales</b>	---	Pour : 3	Pour : 2	Pour : 3	Pour : 3
<b>UNAF</b>	Pour : 1	Pour : 8	Pour : 8 Contre : 1	Pour : 10	Pour : 7
<b>UNSA</b>	Pour : 1	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 3	Pour : 3

<sup>316</sup> Étude de synthèse *Scenarii et stratégie pour une France plus active*, rapportée par MM. Dominique Taddéi, Gérard Alezard, Jean Billet, Michel Gevrey et Bernard Quintreau au nom de la commission spéciale du Plan (6 juillet 2004).

<sup>317</sup> Avis *Décentralisation, nouvelle politique contractuelle et avenir des contrats de Plan État-régions*, rapporté par M. Francis Vandeweege au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (22-23 juin 2004).

<sup>318</sup> Avis *Rééquilibrer les structures d'âge en France : natalité, fécondité, quelle politique de long terme ?*, rapporté par M. Jean Billet au nom de la commission spéciale du Plan (9-10 mars 2004).

<sup>319</sup> Avis *Les technologies de l'information et de la communication : une chance pour les territoires ?*, rapporté par M. André Marcon au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (12-13 novembre 2002).

<sup>320</sup> Avis *Santé et nouvelles technologies de l'information*, rapporté par Mme Jeannette Gros au nom de la section des affaires sociales (9-10 avril 2002).



## LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

**I. Documents européens*****Conseil européen***

- Conclusions du Conseil européen de mars 2007
- Conclusions du Conseil européen de mars 2006
- Conclusions du Conseil européen de mars 2005
- Conclusions du Conseil européen de mars 2000

***Comité économique et social européen***

- *La famille et l'évolution démographique*, avis rapporté par M. Buffetaut (mars 2007)
- *La définition d'une politique énergétique pour l'Europe (Stratégie de Lisbonne)*, avis d'initiative rapporté par Mme Sirkeinen (11-12 juillet 2007)
- *L'emploi pour les catégories prioritaires (Stratégie de Lisbonne)*, avis d'initiative rapporté par M. Greif (11-12 juillet 2007)
- *L'investissement dans la connaissance et l'innovation (Stratégie de Lisbonne)*, avis d'initiative rapporté par M. Wolf (11-12 juillet 2007)
- *Potentiel des entreprises, notamment des PME (Stratégie de Lisbonne)*, avis d'initiative rapporté par Mme Faes (11-12 juillet 2007)

**II. Documents français**

- Cour des comptes, *Rapport sur l'exécution des lois de financement de la sécurité sociale* (2007)
- Comité interministériel pour le développement durable, *Stratégie nationale de développement durable* (2003)
- Dominique-Jean Chertier, *Rapport au Premier ministre : pour une modernisation du dialogue social* (2006)

- Patrick Gohet, rapport au ministre du Travail, des relations sociales et de la solidarité sur le *Bilan de la loi du 11 février 2005 et de la mise en place des Maisons départementales des personnes handicapées* (août 2007)
  
- Commission des comptes de la Sécurité sociale, *Rapport 2007*
  
- Secrétariat général des Affaires européennes, *Projet de Rapport de suivi 2006 du Programme national de réforme 2005-2008* (28 septembre 2006)
  
- Secrétariat général des Affaires européennes, *Projet de Rapport de suivi 2007 du Programme national de réforme 2005-2008* (septembre 2007)
  
- Conseil d'orientation des retraites, *Réunion du Conseil du 28 mars 2007 ; éléments de constats sur les droits familiaux et conjugaux en matière de retraite en France*
  
- Centre d'analyse stratégique, *Note de veille n° 74, « Classes moyennes et redistribution : le cas français dans une perspective internationale »* (septembre 2007)
  
- Centre d'analyse stratégique, *Note de veille n° 25, « La faiblesse du cumul emploi-études des jeunes pèse sur le taux d'emploi global de la France »* (septembre 2006)

## TABLE DES SIGLES

AED	Agence européenne de Défense
AERES	Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
AII	Agence de l'innovation industrielle
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
ANR	Agence nationale pour la recherche
ANVAR	Agence nationale pour la valorisation de la recherche
APD	Aide publique au développement
ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
BCE	Banque centrale européenne
BDPME	Banque de développement des petites et moyennes entreprises
BITD	Base industrielle et technologique de Défense
BNF	Bibliothèque nationale de France
BTP	Bâtiment et travaux publics
CDD	Contrat à durée déterminée
CDSEI	Comité du dialogue social sur les questions européennes et internationales
CES	Conseil économique et social
CESE	Comité économique et social européen
CESU	Chèque emploi service universel
CIADT	Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire
CIG	Conférence intergouvernementale
CNE	Contrat nouvelle embauche
CNIS	Conseil national de l'information statistique
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
COR	Conseil d'orientation des retraites
CPER	Contrat de projets État-régions
CTRS	Centre thématique de recherche et de soins
DIF	Droit individuel à la formation
DIF	Droit individuel à la formation
DIRD	Dépense intérieure brute de recherche et développement
DOM	Département d'Outre-mer
EPR	<i>European Pressurized Reactor</i>
ESAT	Établissements et service d'aide par le travail
FCPI	Fonds communs de placement dans l'innovation
FEDER	Fonds européen de développement régional
FIP	Fonds d'investissement de proximité
FISAC	Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
FMI	Fonds monétaire international
FSE	Fonds social européen

GES	Gaz à effet de serre
HALDE	Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité
HCAAM	Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie
ITER	<i>International Thermonuclear Experimental Reactor</i>
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
LOLFSS	Loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale
MAJ	Mesure d'assistance judiciaire
MIES	Mission interministérielle sur l'effet de serre
MOC	Méthode ouverte de coordination
NEM	Nouvel État membre
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OGM	Organisme génétiquement modifié
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
PCRD	Programme cadre de recherche et développement
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNAI	Plan national d'action pour l'inclusion sociale
PNR	Programme national de réforme 2005-2008
PPE	Prime pour l'emploi
PPP	Partenariat public-privé
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
R&D	Recherche et développement
RGPP	Révision générale des politiques publiques
RNB	Revenu national brut
RSA	Revenu de solidarité active
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
RTRA	Réseau thématique de recherche avancée
SAAD	Service annexe d'amortissement de la dette
SBA	<i>Small Business Act</i>
SBA	<i>Small Business Administration</i>
SGAE	Secrétariat général des Affaires européennes
SIEG	Service d'intérêt économique général
SIG	Service d'intérêt général
SMA	Service militaire adapté
SNDD	Stratégie nationale de développement durable
TACA	Taxe d'aide au commerce et à l'artisanat
TEPA	Loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TNT	Télévision numérique terrestre
TPE	Très petite entreprise
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne

UNEDIC	Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
VAE	Validation des acquis de l'expérience
VIE	Volontariat international en entreprise
ZEE	Zone économique exclusive



Dans la perspective du Sommet européen de printemps 2008, cette communication rassemble de manière synthétique les éléments concernant le champ de la Stratégie de Lisbonne qui se trouvent dans les avis récents adoptés par le Conseil économique et social.

Cette communication présente aussi, à la demande du gouvernement, les observations de notre assemblée sur le projet de *Rapport de suivi 2007 du Programme national de réforme 2005-2008*, qui sera transmis prochainement à la Commission européenne.